

La biodiversité au Canada : prenons-en soin : Premier rapport national du Canada à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

1. INTRODUCTION

1.1 La nature de la biodiversité du Canada

Le Canada est reconnu pour sa grande diversité biologique, géographique et culturelle. Deuxième plus grande nation du monde en superficie, les terres émergées du Canada s'étendent à 9,9 millions de km², est entouré par trois océans longés par 224 000 km de côtes et le deuxième plus grand plateau continental, d'une superficie de 3,7 km². Les rivières et les lacs représentent au moins 7,6 % de la superficie du Canada et fournissent pas moins de 9 % de l'eau douce de la planète. Le pays est caractérisé par des climats très variés qui, avec de nombreux autres facteurs, contribuent à façonner ses divers paysages terrestres et aquatiques.

Le Canada compte une large part de la toundra, de la forêt tempérée et des écosystèmes aquatiques de la planète, ainsi que de plus petites étendues de prairies et d'écosystèmes de désert hivernal. Près de la moitié du pays est couvert de forêts, représentant environ 10 % de toutes les forêts du globe. L'Arctique occupe environ 20 % de la superficie circumpolaire du monde. Un quart des terres humides qui restent sur la planète se trouvent au Canada.

Les divers paysages du Canada abritent une flore et une faune riches et uniques comprenant des mammifères, des reptiles, des amphibiens, des poissons, des oiseaux et des plantes vasculaires, ainsi que des invertébrés moins visibles mais tout aussi importants, plantes non vasculaires et micro-organismes. Le pays compte certains des plus grands troupeaux de caribous en liberté de la planète, ainsi que certaines des plus grandes populations d'ours, de loups, de martres, de castors, de lynx et d'autres mammifères. Plusieurs des oiseaux migrateurs de l'Amérique du Nord, les canards et les oies, séjournent au Canada au cours du printemps et de l'été. On sait qu'environ 54 espèces de plantes vasculaires, de mammifères, de poissons d'eau douce et de mollusques sont endémiques au Canada.

1.2 L'importance de la biodiversité pour les Canadiens

La biodiversité est importante aux yeux de tous les Canadiens. Plusieurs collectivités autochtones, particulièrement dans le Nord, dépendent de l'exploitation durable des ressources biologiques pour leur survie. Cette exploitation fournit une grande partie de leur nourriture et de leurs revenus. Au cours de milliers d'années, les peuples autochtones ont aussi établi un rapport culturel intime avec la nature.

Depuis le tout début de la colonisation, les ressources naturelles abondantes du Canada, renouvelables et non renouvelables, ont constitué la base des richesses du pays. En commençant par les pêches et le commerce des fourrures, les ressources naturelles ont été une source directe d'emplois et de revenus et elles ont stimulé

l'activité commerciale dans d'autres secteurs de l'économie. Aujourd'hui, les ressources abondantes du Canada apportent des milliards de dollars au produit intérieur brut et des millions de Canadiens sont employés par le secteur de l'industrie axé sur les ressources. L'écotourisme et les loisirs de plein air contribuent aussi beaucoup à l'économie canadienne et dépendent des ressources biologiques, tout comme la recherche et le développement pharmaceutiques et biotechnologiques.

L'importance de la faune pour les Canadiens

Selon une enquête de Statistique Canada réalisée en 1991, près de 19 millions de Canadiens dépensent 8,3 milliards \$ par année pour des activités liées à la pêche et à la faune au Canada telles la photographie de la faune, l'observation des oiseaux, la chasse et la pêche, amenant la création de 200 000 emplois, produisant 5 milliards \$ de recettes fiscales gouvernementales et ajoutant plus de 11 milliards \$ au PIB du pays. Les ressources fauniques ont aussi fourni aux Canadiens des bénéfices directs additionnels de plus de 700 millions \$. Ceci montre une augmentation des dépenses de 33% depuis 1991. En outre, environ 1,8 million de touristes américains viennent au Canada afin de participer à ces activités. Ils y dépensent environ 800 millions \$.

Pour plusieurs Canadiens, la diversité des espaces et des espèces de ce pays est une source d'inspiration et d'identité culturelle aux plans émotionnel, artistique et spirituel. Les divers écosystèmes et espèces souvent représentés par des peintres, des écrivains et des musiciens aident à définir le pays à ses citoyens.

Nombreux sont les Canadiens qui croient que chaque espèce a sa propre valeur intrinsèque, quelle que soit sa valeur pour l'humanité, et que la société humaine doit se fonder sur le respect de toute vie. Ils sont d'avis que la biodiversité devrait être préservée pour elle-même, peu importe la valeur économique ou autre.

Les Canadiens sont de plus en plus conscients de la nécessité de maintenir la biodiversité de la Terre et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques. Puisque toutes ses ressources biologiques représentent un avantage potentiel, les Canadiens reconnaissent que la conservation de la biodiversité contribuera à préserver des options pour les générations à venir. La conservation de la biodiversité accroît notre capacité d'être créateurs, producteurs et concurrentiels et fournit des occasions de découvrir de nouveaux aliments, de nouveaux médicaments et de nouveaux produits industriels. Plusieurs des espèces de plantes indigènes doivent, par exemple, survivre à la fois à des hivers froids et à des étés chauds. Ces plantes possèdent peut-être un matériel génétique qui pourrait servir à perfectionner des récoltes agricoles de façon à ce qu'elles survivent à un écart encore plus grand de température. La conservation de la biodiversité est un investissement pour l'avenir, elle est rentable au plan des affaires et elle renforce notre capacité de réaliser le développement durable.

La biodiversité du Canada demeure en général assez saine, de manière telle que les mesures de conservation et d'utilisation durable qui sont entreprises ou qui seront élaborées accompliront beaucoup pour protéger les besoins des générations futures. Il

existe encore de vastes étendues de prairies, de forêts, de régions arctiques, de régions montagneuses et d'eau douce ainsi que des écosystèmes marins. La grande majorité des espèces sauvages du Canada existent à des niveaux viables et le nombre de plusieurs espèces antérieurement menacées augmente de façon importante.

Les Canadiens doivent toutefois affronter les nombreux défis liés à la biodiversité. Quelques écosystèmes ont presque entièrement été perdus en raison de l'amélioration des conditions humaines et des tendances de la population. Dans certains cas, les taux d'exploitation ont dépassé la capacité de régénération des stocks. Le nombre d'espèces menacées ou en danger de disparition au Canada augmente chaque année. Les principales menaces pour la biodiversité du Canada sont décrites à la section 1.4.

1.3 Responsabilités partagées sur le plan de la biodiversité au Canada

La responsabilité de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité est répartie dans l'ensemble de la société canadienne. Une grande partie de la responsabilité visant à assurer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques revient aux différents ordres du gouvernement, étant donné la complexité et la nature profonde de la biodiversité ainsi que son importance pour les Canadiens. Les gouvernements adoptent des lois qui visent la protection et la conservation de l'environnement, facilitent et mettent au point des politiques publiques portant sur les terres et les ressources, achètent des terres à des fins de conservation pour en faire des parcs et des réserves fauniques, élaborent des politiques et des programmes nationaux, signent des traités internationaux, fournissent des mesures incitatives à la conservation et à l'utilisation durable, entreprennent des recherches et des analyses scientifiques et appuient les programmes d'éducation et de sensibilisation du public.

La responsabilité partagée sur le plan de la biodiversité entre les divers gouvernements du Canada donne lieu à l'élaboration conjointe de stratégies et de politiques, ainsi que de plans d'action. La Stratégie canadienne sur la biodiversité est un exemple récent de ce genre de collaboration entre les gouvernements. De plus, chaque niveau de gouvernement possède un éventail de lois portant sur la conservation et l'utilisation durable, ainsi que des politiques et des stratégies. Certaines provinces ont aussi élaboré des stratégies et des plans d'action portant spécifiquement sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, tels que la Stratégie et le plan d'action sur la biodiversité du Québec.

Les peuples autochtones du Canada jouent aussi un rôle clé dans la conservation de la biodiversité; ils assurent l'utilisation durable des ressources biologiques à mesure qu'ils acquièrent plus de pouvoir sur la gestion et l'aménagement de leurs territoires traditionnels. Des accords portant sur l'autogouvernement et les revendications territoriales, y compris des modalités de gestion conjointe, sont des éléments importants de la gestion de la biodiversité au Canada.

Le rôle des propriétaires privés de terres est aussi essentiel à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources biologiques. Dans les parties sud du

Canada, plus de 90 % des terres sont privées et servent à l'exploitation agricole, forestière et à d'autres fins. Plusieurs parties des terres publiques sont allouées à bail pour toute une gamme d'utilisations, par exemple le pâturage. Dans ces régions, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux doivent collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires des terres afin d'atteindre les buts et les objectifs relatifs à la biodiversité.

Des entreprises d'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière ainsi que d'autres entreprises du secteur privé possèdent aussi des terres et détiennent des baux qui comportent des responsabilités tenant compte de la biodiversité. Ils contribuent à la conservation de la biodiversité en s'assurant que leurs activités sont conformes aux lois et aux règlements et par diverses mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources.

Le Canada a la chance d'avoir de nombreux organismes non gouvernementaux qui ont assumé des responsabilités sur le plan de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Notons entre autres la sensibilisation du public, les levées de fonds pour des projets, la prestation de conseils d'experts, l'achat de terres à des fins de conservation, des représentations et la participation à l'élaboration et à l'amélioration de stratégies, de politiques, de lois et de programmes. Le Forum canadien de la biodiversité est le principal organisme non gouvernemental qui conseille les gouvernements sur la planification et la mise en oeuvre de programmes nationaux sur la biodiversité. Ses membres sont des représentants du secteur industriel, des universités, des groupes de conservation, des organismes autochtones et des collectivités scientifiques.

1.4 Menaces à la biodiversité du Canada

La plupart des peuples autochtones du Canada utilisent les ressources biologiques de manière durable depuis des milliers d'années. L'installation des Européens a cependant apporté plusieurs changements à la biodiversité sauvage du Canada. Les premières exploitations étaient marquées par des méthodes non durables. Après de nombreuses décennies, cela a mené à la disparition de plusieurs espèces dont la Tourte et le Grand Pingouin. D'autres espèces telles que le bison, l'élan et le castor sont beaucoup moins nombreuses. Les nouveaux arrivés ont aussi apporté avec eux des espèces étrangères pouvant modifier radicalement les écosystèmes.

Le peuplement et la croissance de la population au cours des 100 dernières années a eu un effet encore plus grand sur la biodiversité du Canada. Cette période de l'histoire du Canada a porté sur la modification du paysage, particulièrement agricole, et sur le développement industriel et urbain des portions sud du Canada. On a aussi beaucoup exploité la pêche et les forêts, et dans certains cas, il s'agissait d'une exploitation non durable.

En ce moment, les plus grandes menaces pour la biodiversité du Canada comprennent :

- l'altération permanente et continue des écosystèmes et des habitats;
- l'introduction d'espèces étrangères nuisibles;
- la dégradation des écosystèmes attribuable à la pollution et à d'autres facteurs;
- le changement climatique mondial et d'autres changements atmosphériques;
- les pratiques d'exploitation non durables.

Il est nécessaire d'adopter une mesure nationale concertée dans plusieurs domaines clés pour faire face à ces menaces :

- *L'évaluation des impacts globaux du changement climatique sur nos forêts, nos populations de poissons et l'agriculture.* Les impacts possibles sur la biodiversité pourraient être considérables et comprendre :
 - des saisons de croissance prolongées et l'extension de l'agriculture vers le nord, mais aussi des risques tels que des déficits hydriques, des organismes nuisibles, des maladies et des feux;
 - des conséquences accrues sur les populations de poissons de l'Arctique, moindres dans les régions nordiques du littoral du Pacifique, particulièrement les lacs et les rivières du Bouclier canadien;
 - des risques pour la sauvagine causés par des niveaux inférieurs d'eau dans les lacs, les rivières et les terres humides.
- *Conserver les vestiges des écosystèmes qui ont perdu beaucoup de leur superficie.* Par exemple, moins de 1 % des prairies d'herbes longues du Canada demeurent intactes, la forêt carolinienne survit seulement en petites surfaces au centre du Canada et les vieilles forêts des Maritimes n'existent qu'en petits peuplements. En outre, l'expansion urbaine et industrielle a eu une influence sur la biodiversité, y compris la fragmentation des habitats, surtout dans les parties sud du Canada.
- *Conserver et réhabiliter plusieurs écosystèmes marins et d'eau douce.* Dans les parties habitées du Canada, les terres humides et les estuaires ont été drainés ou considérablement modifiés. Des milliers de petits lacs dans l'Est du Canada continuent à perdre des poissons, des amphibiens et des crustacés à cause de la précipitation acide transfrontalière, dont une grande partie provient des États-Unis. Les écosystèmes des Grands Lacs ont été considérablement modifiés par la pêche commerciale intense, les invasions successives et l'introduction délibérée d'espèces étrangères, la pollution et la perturbation des habitats. Pendant de nombreuses décennies, le bassin de drainage du fleuve Saint-Laurent a reçu des décharges accumulées de déchets toxiques, y compris de sources se déversant dans les Grands Lacs, les déversements municipaux et le lessivage des terres cultivées.
- *Assurer la survie des espèces canadiennes vulnérables, menacées et en danger de disparition.* Depuis 1884, dix espèces sont disparues du Canada. En outre, 281 espèces de mammifères terrestres et marins, de reptiles, d'amphibiens, d'oiseaux, de poissons, de mollusques, de plantes vasculaires et de lichen ont été désignées « en péril » au Canada, et cette liste augmente à mesure que d'autres espèces sont évaluées à chaque année par le Comité sur le statut des espèces menacées de

disparition au Canada (CSEMDC) ainsi que par des comités provinciaux relevant de leurs propres lois.

- *Mettre en œuvre des mesures pour assurer l'utilisation durable des ressources biologiques.* Les eaux littorales de l'Atlantique et du Pacifique ont connu d'énormes réductions de leurs stocks de morue, de saumon et d'autres poissons. À mesure que des stocks très exploités comme le saumon et la morue baissent en nombre, on s'inquiète au sujet d'un fonds génétique grandement diminué, qui pourrait avoir des effets à long terme sur la survie des espèces. Un récent rapport du vérificateur général du Canada a constaté que des 4 906 stocks de saumon de la Colombie-Britannique et du Yukon, 600 sont à risque élevé, 63 sont à risque modéré et 57 soulèvent des préoccupations spéciales. La perte d'habitat, l'aménagement urbain et les activités d'exploitation forestière, de même que l'utilisation non durable semblent en être les causes.
- *Prévenir et réduire les déversements de polluants qui peuvent avoir des répercussions immédiates et à long terme sur la biodiversité.* Par exemple, les contaminants des régions éloignées sont déposés dans l'Arctique et ont des impacts sur la flore et la faune de cette région, tout comme les précipitations provenant des É.-U. qui acidifient plusieurs lacs dans l'Est du Canada. Nous commençons aussi maintenant à comprendre l'effet cumulatif des substances toxiques dans des régions telles que les Grands Lacs.
- *Déterminer quels sont les besoins des habitats et les relations écologiques de la flore et de la faune du Canada afin d'assurer leur survie tout en créant des occasions de croissance économique.* Plusieurs questions entourant les répercussions des activités humaines sur les écosystèmes demeurent sans réponse.

2. L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Notre expérience au Canada a démontré l'importance d'un engagement à grande échelle, de communications efficaces et de mesures coordonnées pour permettre l'élaboration de mesures et de moyens servant à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources biologiques.

2.1 Un engagement envers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques

Les Canadiens reconnaissent depuis longtemps l'importance de conserver la biodiversité et peuvent souligner avec fierté de nombreuses initiatives entreprises au pays afin de contrôler et de conserver les écosystèmes, les espèces sauvages et leurs habitats. Les Canadiens reconnaissent aussi que la conservation de la biodiversité et

l'utilisation durable des ressources biologiques sont des éléments essentiels de l'effort visant à atteindre le développement durable.

Au printemps de 1996, toutes les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral ont signé un engagement intergouvernemental formel envers la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources biologiques. Les gouvernements se sont aussi engagés à utiliser la Stratégie en tant que guide pour leur permettre d'orienter leurs actions et ont invité tous les Canadiens à se joindre à eux pour conserver la biodiversité du Canada et pour utiliser les ressources biologiques d'une manière durable.

Le Canada a signé un certain nombre de traités, de conventions et de déclarations internationales qui appuient la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable et il les met en œuvre consciencieusement. Celles-ci comprennent la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar de 1971), particulièrement comme habitat de la sauvagine, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel des Nations Unies de 1972, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de 1973, la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la Charte mondiale de la nature de 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (signée mais non encore ratifiée) et l'Accord international sur les bois tropicaux de 1983.

Le Canada modifie actuellement sa loi afin de pouvoir ratifier l'Accord des Nations Unies sur les pêches (ANUP), qui porte sur la conservation et la gestion de stocks chevauchants et de stocks de poissons migrateurs. Le Canada participe aussi activement à l'Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN) et à plusieurs de ses programmes portant sur la biodiversité. Le Canada a aussi signé des accords régionaux portant sur l'environnement tels que la Stratégie de protection de l'environnement arctique et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (en vertu de l'Accord sur le libre-échange nord-américain). Le Canada est fier d'avoir été choisi comme pays d'accueil du Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, situé à Montréal, et considère cet honneur comme une reconnaissance et un témoignage mondial envers notre engagement à la Convention. Au plan national, les Canadiens et leurs gouvernements ont pris de nombreux engagements envers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques. Ces engagements comprennent la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui est un engagement national à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique; une stratégie nationale en foresterie qui démontre l'engagement envers une politique de gestion durable des forêts et un énoncé national sur l'engagement d'achever le réseau canadien d'aires protégées, la stratégie de conservation de l'arctique marin, la Politique fédérale sur l'utilisation des terres, le Plan vert et la Politique des espèces sauvages pour le Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

Ces engagements et de nombreux autres sont souvent des engagements partagés où interviennent les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes non

gouvernementaux, les entreprises, les établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que les organismes de conservation. On trouve partout dans ce rapport et dans l'annexe des exemples de ces engagements.

L'engagement des provinces et des territoires envers la biodiversité se traduit par une vaste gamme de stratégies, de politiques et de programmes de conservation et d'utilisation durable portant sur les terres et les ressources. De plus, des provinces telles que le Québec ont investi beaucoup d'efforts dans l'élaboration d'une stratégie complète sur la biodiversité et dans des plans d'action où interviennent plusieurs ministères du gouvernement provincial, ainsi que des intérêts non gouvernementaux. Il y a aussi de plus en plus d'indices que les municipalités intègrent une réflexion sur la biodiversité à leurs activités de planification de l'utilisation des terres.

Les organismes non gouvernementaux ont contribué à faire avancer les efforts de conservation de la biodiversité et les lois et politiques apparentées au Canada. Ces organismes ont acheté des terres à des fins de conservation, produit des guides et du matériel de formation, accru la sensibilisation du public et travaillé en collaboration avec les gouvernements et le secteur industriel dans des entreprises conjointes portant sur des projets pour de grands écosystèmes et la planification entourant des bassins de drainage locaux, ainsi que des programmes de réhabilitation d'espèces.

Les entreprises se sont aussi engagées envers la conservation et l'utilisation durable, décrites dans des énoncés, des codes de pratique, des plans et des lignes directrices portant sur la gestion et la mise en valeur des ressources.

Des établissements de recherche, d'éducation et de conservation ont pris des engagements importants. Par exemple, des installations telles que des zoos, des aquariums, des universités, des musées, des arboreta et des jardins botaniques se sont engagées dans la recherche et l'éducation en biodiversité et sont intervenus directement dans des programmes de reproduction d'espèces en captivité, dont les espèces de la nature sont en voie de disparition.

2.2 Impliquer les Canadiens dans la planification et dans la prise de décisions

L'élaboration de stratégies, de politiques, de programmes et de lois doit, au Canada, faire place à des occasions importantes de faire participer les citoyens. On utilise un éventail de méthodes de communication et de participation pour encourager les Canadiens à participer aux décisions portant sur l'environnement. Ces méthodes comprennent des forêts modèles, des réserves de biosphère, des initiatives de communautés vertes, des plans de gestion des bassins versants, des conseils de cogestion et des tables rondes locales, provinciales et nationales.

Le processus d'élaboration de la Stratégie canadienne de la biodiversité reflète l'importance accordée à la consultation et à la participation dans l'élaboration des stratégies et des politiques nationales sur l'environnement. Les éléments clés du processus comprennent :

- l'accord des ministres des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral pour élaborer la Stratégie;
- la délégation de responsabilités pour l'élaboration de la Stratégie à un groupe de travail intergouvernemental composé de représentants des organismes gouvernementaux du fédéral, des provinces et des territoires;
- la création d'un groupe consultatif national sur la biodiversité, que l'on nomme maintenant le Forum canadien sur la biodiversité, où sont représentés les organismes de conservation, les établissements d'éducation et de recherche, les intérêts commerciaux, les peuples autochtones et les syndicats afin de fournir des conseils au groupe de travail intergouvernemental;
- la création de groupes d'experts lorsque des conseils sont requis sur des aspects précis de la Stratégie, par exemple sur la façon d'améliorer les stocks biologiques et le partage de données et de l'information;
- la diffusion générale et l'examen public de l'ébauche de la Stratégie afin de permettre aux Canadiens et aux organismes nationaux de formuler des commentaires sur cette question qui les intéresse.
- l'approbation de chaque compétence à la diffusion de la Stratégie en novembre 1995;
- la signature, par les représentants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral, d'un engagement intergouvernemental formel envers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques en avril 1996.

2.3 Établir un plan permettant la prise de décision et l'action coordonnée

Établir une nouvelle relation avec la nature

Pour plusieurs personnes, la Convention sur la diversité biologique est un traité repère. Il est non seulement considéré comme le traité environnemental le plus complet jamais signé, mais aussi comme le premier traité mondial à adopter une approche holistique basée sur les écosystèmes, pour la protection de l'environnement. Il propose une nouvelle façon d'envisager l'environnement et d'examiner les questions pertinentes et offrir à la planète entière un cadre plus intégré visant à protéger la nature. Ce traité est un cadre de référence qui a aidé à lancer de nouveaux processus et partenariats au Canada et qui peut faire de même partout au monde.

Adapter le sens de la Convention au contexte canadien

Le Canada a été enthousiaste dès les débuts face aux objectifs et au sens de la Convention. Cette Convention était non seulement sensée pour l'environnement, mais aussi l'était-elle du point de vue de la gestion. La Convention offre un cadre non

prescriptif pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques. Aucun objectif, calendrier ou liste des problèmes mondiaux n'est relié à la biodiversité. Il revient aux pays individuels d'interpréter le traité d'un point de vue national et de formuler une solution qui reflète les circonstances et les priorités nationales.

Pour le Canada, cette Convention représente l'occasion de créer un cadre national pour orienter les prises de décisions à l'échelle locale et régionale dans les secteurs et d'un secteur à l'autre, particulièrement par la mise en œuvre de l'article 6. On considère aussi cette Convention comme l'occasion de faire avancer les travaux et les réflexions déjà entamés par rapport à la planification, à la prise de décisions intégrées et à la participation d'un large éventail d'intérêts individuels ou collectifs à ce processus.

La Stratégie canadienne de la biodiversité

La Stratégie canadienne de la biodiversité est un cadre national qui adapte la Convention sur la diversité biologique au contexte national. Reconnaisant la responsabilité partagée de conserver la biodiversité et la durabilité dans l'utilisation des ressources biologiques, elle offre le contexte permettant à chaque compétence de déterminer ses propres priorités et ses initiatives, individuellement et en collaboration avec d'autres. La Convention consolide les nombreuses politiques et programmes de tous les ordres de gouvernement, qui font déjà beaucoup pour atteindre les objectifs de la Convention. Elle fait progresser le Canada vers le développement durable en soulignant l'importance de la collaboration intergouvernementale, afin de créer les conditions en matière de politique, de gestion et de recherche nécessaires pour l'avancement de la gestion écologique.

Les cinq objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- améliorer à la fois notre connaissance des écosystèmes et notre capacité de gérer les ressources;
- promouvoir la sensibilisation à la nécessité de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- établir des mesures incitatives et les lois pour favoriser la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques;
- travailler en concert avec d'autres pays afin de conserver la biodiversité, d'utiliser les ressources biologiques de façon durable et de partager équitablement les avantages découlant des ressources génétiques.

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace et coordonnée de la Stratégie canadienne pour la biodiversité, et en tenant compte des priorités et des capacités financières de chaque compétence, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu :

- de renforcer les liens au niveau ministériel afin de superviser la mise en œuvre et le contrôle de la Stratégie;

- de présenter des rapports sur les politiques, les programmes, les stratégies et les mesures adoptées ou en voie d'élaboration afin de mettre en œuvre la Stratégie, et présenter subséquemment des rapports publics sur les réalisations;
- de maintenir ou d'élaborer des mécanismes dans chaque province et territoire fournissant aux gouvernements régionaux ou municipaux, aux collectivités locales et autochtones, aux personnes intéressées et aux groupes de la collectivité scientifique l'occasion de participer de façon significative à la mise en œuvre de la Stratégie;
- de coordonner les éléments de la Stratégie qui nécessitent la participation nationale afin d'aider à élaborer des positions internationales sur les questions de biodiversité et à superviser l'élaboration de rapports d'étape nationaux et internationaux;
- d'assurer l'existence de mécanismes qui appuient les organismes non gouvernementaux et les membres du public dans leur participation à la mise en œuvre de la Stratégie et à l'élaboration d'accords internationaux sur la biodiversité;
- de présenter des rapports périodiques aux Canadiens et à la collectivité internationale sur l'état de la biodiversité au Canada;
- de lancer des défis à tous les Canadiens et les inviter à conserver la biodiversité et à utiliser les ressources biologiques de façon durable;
- d'examiner les mécanismes qui permettent aux collectivités autochtones de participer à la mise en œuvre de la Stratégie par une gamme de moyens tels que les accords de gestion des ressources, les conseils de gestion, les programmes de forêts modèles et d'autres moyens.

Le degré auquel la Stratégie canadienne de la biodiversité est en mesure d'accroître notre capacité nationale de conserver la biodiversité et d'atteindre le développement durable permettra de mesurer sa réussite. La Stratégie décrit de façon générale comment nous pourrions évaluer sa réussite. Elle énonce que la situation sera modifiée si :

- la valeur et l'importance de la biodiversité sont reflétées dans les initiatives et les décisions de tous les secteurs de la société, à partir des entreprises jusqu'aux consommateurs individuels, propriétaires privés et divers ordres de gouvernement;
- nous recueillons l'information existante, produisons de nouvelles connaissances sur les ressources biologiques et diffusons ces connaissances d'une manière utile, opportune et efficace;
- nous ne faisons plus de planification et nous ne prenons plus de décisions basées exclusivement sur une approche espèce par espèce ou secteur par secteur ; nous pratiquons plutôt la gestion écologique;
- des occasions sont créées par l'innovation technologique, l'application des connaissances traditionnelles, les découvertes scientifiques et de nouvelles utilisations durables;
- nous conservons la biodiversité pour les générations futures et participons aux efforts mondiaux de conservation et d'utilisation durable au moyen de l'aide

financière, des connaissances, de l'expertise et de l'échange de ressources génétiques.

Le Canada a maintenant entamé la prochaine étape d'activité qui comprend l'établissement d'un plan d'actions, la mise en œuvre et la production de rapports par chacune des compétences. Cette étape comprend l'analyse, l'interprétation et la réaction aux orientations stratégiques qui reflètent les circonstances et les priorités régionales et celles des provinces et territoires. Bien que ces travaux ne soient toujours pas achevés, deux provinces, le Québec et la Colombie-Britannique, ont produit des plans et des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie.

Au gouvernement fédéral, les plans et les rapports ont été diffusés sur la mise en œuvre de la Stratégie dans le contexte de la diversité faunique, les aires protégées, l'agriculture et la foresterie. On prévoit diffuser au printemps de 1998 d'autres rapports sur la biodiversité aquatique, la gestion écologique, l'éducation, la sensibilisation et la collaboration internationale. Ces rapports décrivent à la fois les plans et les interventions faites en réaction à la Stratégie. Certains rapports portent sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans un secteur particulier, tel que l'agriculture ou la foresterie. D'autres englobent un domaine plus vaste et adoptent une approche plus intersectorielle. On a aussi tenté d'intégrer la biodiversité dans les nouveaux plans et les plans existants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière d'utilisation des terres, de stratégies et de lois.

Au cours de l'élaboration de la Stratégie canadienne de la biodiversité, il est devenu évident que son application soulèverait un certain nombre de défis. Le plus grand d'entre eux serait probablement de véritablement intégrer la conservation de la biodiversité aux objectifs économiques. Les plus grands défis pour la mise en œuvre de la Convention au Canada et l'intégration de ses objectifs aux buts économiques, sociaux et culturels canadiens sont décrits à la section suivante.

3. GRANDS DÉFIS ET PREMIÈRES RÉACTIONS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU CANADA

La section suivante présente certains des plus grands défis auxquels le Canada fait face dans la mise en œuvre de la Convention et de sa Stratégie nationale. Elle décrit aussi comment le Canada tente de relever ces défis.

3.1 Améliorer notre capacité d'intégrer les considérations sur la biodiversité à la prise de décisions

L'intégration des considérations sur la biodiversité à la prise de décisions liées à l'économie et au développement est probablement le plus grand défi auquel nous faisons face. La présente section décrit comment le Canada tente de remédier à son incapacité de prendre des décisions qui ne portent pas atteinte à la biodiversité.

La science et l'information liées à la prise de décisions

i. Améliorer notre compréhension des écosystèmes

Il est fondamental pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques d'améliorer notre compréhension des impacts qu'ont les activités humaines sur les écosystèmes, à la fois à court et à long termes. Ce n'est que lorsque les conséquences des activités humaines sont bien comprises que les objectifs environnementaux, économiques, sociaux et culturels peuvent être pleinement intégrés. Le fait de développer notre compréhension de l'utilisation des écosystèmes par les êtres humains va non seulement permettre d'améliorer les méthodes de conservation de la biodiversité, mais aidera aussi à réduire les répercussions économiques négatives des politiques et des programmes environnementaux.

Les rapports sur l'état de l'environnement ont fourni aux gouvernements un moyen important leur permettant de faire rapport sur les changements aux écosystèmes et de proposer des mesures pour atteindre des objectifs environnementaux précis. Les rapports sur l'état de l'environnement ont été produits par le gouvernement fédéral et par les provinces. Ce domaine scientifique est essentiel à une prise de décisions qui tient compte des besoins de la biodiversité.

Environnement Canada continue de donner de l'information sur la nature changeante de l'environnement au pays, mais cela se fait d'une façon plus rentable, qui s'attarde aux domaines ou aux questions individuelles plutôt qu'à la production d'un rapport national sur l'état de l'environnement. On prépare des rapports sur des écosystèmes précis afin d'accroître la sensibilisation aux menaces dans des domaines particuliers. Les exemples de ce genre de rapports comprennent le rapport sur l'état des forêts, le rapport sur l'état des Grands Lacs, l'étude sur les bassins de la rivière Northern et le rapport sur l'état des parcs.

Bien que beaucoup d'efforts aient été consacrés à améliorer notre connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement, il y a toujours beaucoup à comprendre. En 1994, Environnement Canada a effectué une évaluation scientifique des questions de biodiversité au Canada et de leurs conséquences sur les politiques et la recherche. Cette évaluation scientifique de la biodiversité examinait ce qui est connu des effets de la biodiversité sur les activités de développement des ressources, telles l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche et l'urbanisation. L'évaluation contient des recommandations générales, y compris un appel à des pratiques d'exploitation forestière plus respectueuses de l'environnement, la protection des habitats en ne produisant pas de récoltes sur les terres agricoles et des codes de pratique visant les organismes génétiquement modifiés.

Un groupe de travail national composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que du secteur privé et des universités, a élaboré le cadre de référence écologique national pour le Canada. Ce cadre de référence vise à faciliter l'intégration des données de manière utile pour autant d'intervenants et de groupes d'intéressés que possible. Le cadre fournit une liste des unités écologiques qui

présente un profil et une compréhension complète des écosystèmes du Canada. Cette information sur les écosystèmes est un élément essentiel de la planification et de la gestion écologique intégrées.

L'investissement continu pour améliorer notre compréhension des écosystèmes est essentiel à la bonne gestion de nos ressources halieutiques, forestières et agricoles. Il est aussi nécessaire à une meilleure planification du rétablissement des espèces en péril, au choix et à la conception des aires protégées et à la mise en œuvre des autres stratégies de conservation.

ii. Améliorer les inventaires biologiques

Les inventaires biologiques complets et fiables entourant les terres, les espèces et les bassins génétiques sont une exigence fondamentale à la prise de décisions en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques. Les inventaires fournissent une base permettant de déterminer l'évolution de la situation des ressources biologiques, l'établissement de taux de récolte durables, la réalisation de recherches, la mise en valeur des ressources et la planification de l'utilisation des terres, ainsi que l'évaluation des répercussions des décisions sur les écosystèmes.

Nos connaissances de la taxonomie, des exigences écologiques et de la situation des populations des espèces sauvages varient énormément. Bien que 71 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages aient été enregistrées au Canada, les scientifiques estiment que 68 000 doivent toujours être découvertes et nommées. Des espèces découvertes, environ 97 % n'ont toujours pas été étudiées en profondeur.

La mise au point de l'inventaire a principalement porté sur les plus grands organismes, y compris la plupart des vertébrés, des plus gros insectes, des fougères et des plantes supérieures qui ont été décrites. Nous devons poursuivre nos efforts afin de comprendre leur distribution, leur relation et leur situation écologique. Un plus petit nombre d'animaux à fourrure, d'ongulés, de poissons et de sauvagine, ainsi que des espèces menacées, ont été ou sont actuellement étudiés intensément et gérés. Plusieurs autres organismes, y compris la plupart des espèces d'insectes, de champignons et de plantes non vasculaires, de bactéries et de protozoa n'ont pas été identifiés ou, s'ils l'ont été, n'ont pas été bien étudiés. De plus, il y a très peu de connaissances au sujet de la diversité génétique de la flore et de la faune du Canada.

Il est donc nécessaire de réaliser beaucoup de travaux dans le domaine de la taxonomie et de la biosystématique. La classification et la taxonomie nous permettent d'identifier, d'organiser et de communiquer la biodiversité d'une façon significative. Ce défi arrive à un moment où le nombre de taxonomistes et de biosystématiciens diminue et au moment où moins d'étudiants qui entreprennent leur carrière universitaire considèrent que la taxonomie et la biosystématique sont des choix de carrière viables. De plus, le Canada a perdu un certain nombre de bénévoles qui ont fait d'importantes contributions en utilisant des protocoles d'échantillonnage et de traitement qui produisent des données scientifiquement utiles. Cependant, des efforts sont en cours pour coordonner la recherche taxonomique et biosystématique au sein du

gouvernement fédéral afin de mieux concentrer les efforts sur les lacunes de la recherche et sur les priorités.

Au Canada, des organismes du fédéral, des provinces et des territoires travaillent actuellement aux inventaires des écosystèmes ou des biorégions. Les inventaires des écosystèmes sont utilisés à plusieurs fins, y compris pour établir la base de l'établissement d'aires protégées qui sont représentatives des diverses terres du Canada; pour entreprendre des plans d'utilisation des terres et des bassins versants et fournir un cadre de référence pour la production de rapports sur l'état de l'environnement. On continue d'améliorer les inventaires écologiques au Canada. Le défi consiste à mettre au point des inventaires écologiques rentables, à des échelles qui étaièrent différents besoins de planification et de gestion.

Il existe deux grands défis concernant les inventaires biologiques. Le premier défi est de mieux utiliser les données et l'information déjà recueillies pour appuyer les prises de décisions portant sur les terres et les ressources. Par exemple, il faut effectuer des recherches pour déterminer quelles sont les espèces indicatrices appropriées pour mesurer la réussite ou l'échec des pratiques de gestion. Des espèces indicatrices sont nécessaires puisque les inventaires complets au niveau de la gestion des terres sont généralement trop coûteux.

Le deuxième grand défi est d'améliorer nos inventaires biologiques à tous les niveaux. Les inventaires des écosystèmes doivent être plus complets et les inventaires qui comportent des lacunes quant aux espèces doivent être comblées. L'élaboration de technologies rentables pour améliorer notre compréhension des ressources génétiques est aussi nécessaire afin de conserver et de gérer correctement certaines ressources.

Le Canada s'est efforcé d'améliorer les inventaires biologiques. Les gouvernements, les organismes non gouvernementaux, les établissements de recherche et les intérêts du secteur privé collaborent sur plusieurs fronts afin de combler les lacunes, mais la tâche est énorme et les ressources sont limitées. Il faut une approche intégrée et fondée sur la collaboration afin de s'assurer que les efforts portent sur les grandes lacunes et les domaines prioritaires.

iii. Amélioration de la gestion et de la diffusion de l'information et des données

L'utilisation judicieuse des données provenant de différentes sources est essentielle à l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes efficaces sur la biodiversité. Il y a plusieurs défis quand il s'agit d'élaborer un réseau de données et d'information.

Un des principaux défis consiste à intégrer l'ensemble des données. Notre incapacité d'avoir un accès adéquat et d'utiliser l'information et les très nombreuses données qui existent déjà dans les fonds de renseignements de toutes sortes d'établissements partout au pays s'associent aux énormes lacunes de notre information scientifique. Non seulement des ensembles de données précises sont souvent difficiles d'accès, il y a aussi incompatibilité des systèmes de gestion de données qui entravent le partage des

renseignements. Ce problème provient en partie du manque de normalisation dans la manière de recueillir, de stocker et de gérer l'information.

Un partenariat entre des ministères du gouvernement fédéral et le Musée canadien de la nature a mené à une initiative visant à examiner notre incapacité de partager les données et l'information existantes pour améliorer l'accessibilité nationale aux données biologiques et apparentées afin de permettre l'analyse menant à de bonnes décisions. Le projet, dont le titre est l'Initiative canadienne d'information sur la biodiversité, a pour objectif de faciliter la formation d'une fédération de partenaires Canadiens qui posséderont le contenu, l'expertise, les moyens et la disponibilité de partager électroniquement les données sur la biodiversité.

La mise au point et l'amélioration de nos bases de données existantes, afin d'appuyer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques, représente un autre grand défi. Les planificateurs et les gestionnaires des ressources ont besoin d'une abondante série de données, composée de données biologiques, physiques, chimiques, sociales, culturelles et économiques.

De nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des établissements de recherche et des intérêts du secteur privé travaillent afin d'améliorer ou de mettre en place des bases de données pour la planification et la gestion de la biodiversité. Un exemple de ce genre d'effort actuellement en cours est l'établissement de Centres de données sur la conservation au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le personnel des centres de données sur la conservation recueille des données et de l'information sur les espèces rares ou menacées et les groupes d'espèces et assemble ces données et cette information afin de déterminer leur statut et de cartographier leur répartition. Cette information est liée par l'entremise de *Nature Conservancy* des États-Unis aux données recueillies partout en Amérique du Nord, en Amérique centrale et du Sud, créant un réseau efficace qui fournit le moyen d'établir la situation globale et locale des espèces et les efforts pour les conserver.

L'élaboration d'un moyen efficace de diffuser les données et l'information liées à la biodiversité à l'ensemble des intéressés qui pourraient s'en servir utilement représente un autre grand défi. Certains intérêts nécessiteront des données brutes alors que d'autres requièrent de l'information et une interprétation. Il se forme des partenariats entre plusieurs organismes afin d'améliorer la capacité de recueillir et de partager l'information et les données. Par exemple, le secteur canadien des pâtes et papiers élabore une base de données qui facilite le partage des renseignements sur les projets forestiers en biodiversité entre les compagnies membres. Le Canada élabore le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB), un centre de ressources basé sur Internet qui fait partie d'un réseau mondial de partage de l'information appelé le Centre d'échange. Dans le cadre de ce Centre d'échange, le RCIB représente l'occasion de fournir de l'information entourant les données liées à la biodiversité, les technologies, le savoir-faire, les publications, les groupes de discussion et les activités réalisées pour mettre en œuvre la Convention et la Stratégie canadienne de la biodiversité. La prochaine étape de la mise en œuvre du Réseau consiste à établir des partenariats

avec des courtiers en information et des fournisseurs avant la diffusion généralisée au grand public. Le Réseau devrait être fonctionnel en 1998.

iv. Connaissances traditionnelles

Il faut toujours examiner plusieurs possibilités d'utiliser les connaissances traditionnelles dans les processus de prise de décision. Plusieurs collectivités, familles et particuliers ont accumulé des connaissances traditionnelles qui sont pertinentes à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources biologiques. Par exemple, les agriculteurs, les bûcherons, les trappeurs et d'autres personnes qui dépendent directement des ressources naturelles ont de l'expérience et des connaissances qui sont utiles pour répondre aux besoins de la biodiversité. On doit adopter des mesures qui permettent à ces particuliers de contrôler et de communiquer l'information qu'ils détiennent, dans le cadre de la planification et de la gestion des terres et des ressources.

Quant aux connaissances autochtones, elles sont basées sur l'observation, l'expérience directe, la mise à l'essai, l'enseignement et la mémoire collective transmise par la tradition orale, les conteurs, les chants et les cérémonies. Ces connaissances existent dans le contexte de valeurs sociales de la tribu, c'est-à-dire que la Terre et chaque animal, plante et pierre sont sacrés et devraient être traités avec respect. Les peuples autochtones croient que tout est interrelié et doit être considéré dans le contexte de leurs interrelations. La connaissance autochtone exige l'étude des cycles, des relations et des liens entre les choses et donc, la nécessité de tenir compte de l'avenir lorsqu'on prend des décisions.

Cette approche holistique à l'apprentissage et à l'utilisation des connaissances a des conséquences directes sur l'étude et l'utilisation de la biodiversité, et on consacre maintenant beaucoup d'efforts pour réduire l'écart entre les approches scientifiques et les approches autochtones afin de combiner le meilleur des deux éléments.

Les exemples de la participation des Autochtones aux décisions qui ont un effet sur la biodiversité et l'environnement au Canada comprennent la participation aux évaluations environnementales et aux groupes d'examen, et la participation des Autochtones à un groupe de travail national sur les connaissances autochtones pour aider à la mise en œuvre au Canada de l'article 8(j) de la Convention.

Le Groupe de travail sur l'article 8(j) a été créé en mars 1997 afin d'établir la position du Canada et d'organiser sa participation à l'Atelier sur les connaissances traditionnelles et la biodiversité qui a été tenu en novembre 1997 à Madrid, en Espagne. Le groupe canadien de travail sur l'article 8(j) présente une discussion ouverte où des représentants du gouvernement et des peuples autochtones, dont des représentants de sept organismes autochtones, peuvent collaborer à la mise en œuvre nationale de l'article. De plus, sept des treize délégués canadiens à l'atelier de Madrid étaient des Autochtones. Ils ont travaillé en collaboration avec les délégués du gouvernement, fournissant des exemples de l'expérience des Autochtones du Canada, et ils ont joué un rôle important dans les discussions de l'atelier.

Formation et éducation

i. Comblent l'écart entre les sciences et la perception du public : éducation et sensibilisation

Bien que le taux de disparition de la biodiversité soit une cause de grande inquiétude pour la plupart des biologistes de la conservation, il n'en constitue pas une pour le public ou le programme politique. On peut l'expliquer de plusieurs façons. La biodiversité est un problème multidimensionnel à nombreuses facettes qui n'est pas facile à comprendre à prime abord, sauf d'une manière très étroite et superficielle. C'est aussi, en grande partie, un problème invisible. Dans des pays tels que le Canada, où foisonne une abondance d'espèces sauvages et de régions sauvages, la perte de la biodiversité n'est pas toujours connue par les citoyens. À moins que vous n'ayez perdu votre emploi en raison de l'appauvrissement des stocks de morue, comme c'est le cas de certains pêcheurs, il n'y a pas vraiment de sentiment d'avoir été personnellement touché par la perte de la biodiversité. Puisque la plus grande partie de la population habite maintenant les grandes agglomérations urbaines, nous avons perdu ce qui était auparavant un lien intime avec la nature. Lorsque les reportages des médias font état de la disparition des vieilles futaies ou des meilleurs habitats de l'ours gris, il y a un sentiment de regret et de perte, mais aucun sentiment d'urgence réelle, sauf chez ceux qui se préoccupent le plus de l'environnement.

Des controverses entourant la protection des espèces en péril et les aménagements dans les aires protégées et leurs environs susciteront l'attention du public. Ces problèmes à grand rayonnement ont cependant tendance à détourner l'attention du défi plus large et plus important que représente la gestion de la biodiversité pour toutes les terres et les aires aquatiques. De plus, la biodiversité, lorsqu'on la traite au niveau des espèces, concerne plus que la protection des espèces en péril. Les variations chez les plantes et les animaux du pays et leur utilisation durable sont importantes pour la production agricole et pour notre survie.

Le premier grand défi pour l'intégration réussie des objectifs de conservation et de développement est d'améliorer la compréhension publique de la valeur de la biodiversité et de notre dépendance face à celle-ci. Nous devons renforcer la notion de responsabilité civique et aider à cerner les moyens d'action nécessaires pour s'assurer que la société appuie pleinement l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de politiques, de plans, de programmes, de lois et de méthodes de gestion améliorées et novatrices. La conservation de la biodiversité et l'utilisation des ressources biologiques de façon durable est une évidence que le public doit accepter comme essentielle à la réalisation du développement durable.

Au Canada, l'éducation et la sensibilisation écologiques ont depuis toujours été de grandes priorités pour les établissements d'enseignement, les organismes du gouvernement, les organismes de conservation et les intérêts du secteur privé. Depuis la ratification de la Convention par le Canada, un nombre croissant de matériel pédagogique et de programmes portant sur la biodiversité a été élaboré. Au printemps

de 1998, le Canada publiera un rapport sur les meilleures pratiques notables dans le domaine de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation quant à la biodiversité. Il comprendra des exemples tirés de tous les ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement, du secteur privé et des organismes non gouvernementaux.

ii. Formation et éducation

La formation et l'éducation entourant la biodiversité sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Convention. La plupart des citoyens canadiens appuient les objectifs de conservation de la biodiversité, mais ils ne sont souvent pas au courant des activités qu'ils pourraient entreprendre pour les atteindre. Les agriculteurs, les bûcherons, les mineurs et d'autres personnes demandent souvent de l'information et de la formation sur la façon dont ils peuvent réduire les impacts sur l'environnement tout en poursuivant leurs activités économiques. La formation et l'éducation sont donc des éléments clés; des moyens entrepris au Canada pour conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques. De nombreux organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et intérêts du secteur privé participent à la formation et à l'éducation. Le Québec, par exemple, encourage la création de centres régionaux sur la biodiversité afin de faciliter l'accès à l'information sur la planification portant sur la biodiversité pour les gestionnaires des ressources et les administrations locales.

Notre expérience en matière de formation et d'éducation indique que souvent, il est plus efficace de créer des forums où tous les participants peuvent échanger des idées et de l'information. Une initiative appelée *Prairie Care*, par exemple, cherche à intégrer les pratiques agricoles à la gestion des espèces sauvages et représente un des programmes importants d'un grand projet qui se nomme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Les agriculteurs des prairies de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba reçoivent des conseils, de l'aide technique et une compensation financière de leurs provinces pour modifier leurs méthodes d'exploitation agricole afin qu'elles soient plus avantageuses pour les espèces. Le programme fait participer les agriculteurs, les biologistes de la faune et d'autres spécialistes de la gestion des ressources de manière à ce qu'ils puissent mieux comprendre les objectifs et leurs besoins réciproques. Il s'agit d'une situation où les intervenants s'éduquent mutuellement plutôt qu'une situation où l'information circule de façon unidirectionnelle. Voici certaines des activités précises du programme :

- cogestion des terres humides et des hautes terres;
- systèmes de pâturages reportés afin de promouvoir la coexistence des bovins et des espèces sauvages;
- récoltes reportées du foin afin de préserver les habitats fauniques tout en maintenant la production agricole;
- conversion des terres à récolte au fourrage avec des programmes de coupe reportée;
- conservation et restauration des terres humides;

- mécanismes améliorés pour partager l'information entre les agriculteurs.

iii. **Guides pour les décideurs**

L'élaboration de guides qui peuvent aider les décideurs est un élément clé de la formation et de l'éducation en matière de biodiversité au Canada. Les gestionnaires de ressources, les entrepreneurs et les propriétaires fonciers prennent tous des décisions qui peuvent avoir des impacts considérables sur la biodiversité. Au Canada, nous commençons à voir l'élaboration de programmes de formation et d'orientation pour ces principaux décideurs afin de les aider à comprendre comment leurs décisions ont un impact sur la biodiversité. Des guides visant les gestionnaires et les propriétaires de ressources biologiques les aident à comprendre les relations entre la biodiversité et les décisions qu'ils prennent. Des travaux sont en cours, mais on doit en faire davantage.

La préparation de guides et de lignes directrices sur la biodiversité représente un défi, car il s'agit de présenter les données et l'information complexe de manière à ce que les non-spécialistes puissent les utiliser. Les guides et les lignes directrices doivent prévoir des options chaque fois que cela est possible afin d'assurer la souplesse et l'adaptation aux différentes situations et besoins. C'est aussi un défi de s'assurer que ces documents d'information atteignent ceux qui peuvent le mieux les utiliser.

Lois et mesures incitatives

i. Rehausser la valeur économique liée à la biodiversité

Dans notre monde régi par les contraintes économiques à court terme, nous risquons souvent de perdre des plantes, des animaux et des habitats qui n'ont aucune valeur commerciale évidente ou actuelle. La valeur des formes de vie individuelles est difficile à déterminer, mais celle de la variété des formes de vie l'est encore plus. Ce n'est qu'au cours des dernières années que nous avons réalisé qu'une pépinière n'est pas une forêt et que les monocultures sont contraires aux processus naturels d'évolution en limitant dangereusement le bassin génétique.

La valeur économique des nombreux produits et services découlant de la biodiversité pour les citoyens est une exigence fondamentale du développement durable. Un grand nombre de ces produits et services, tels que les possibilités récréatives, les fonctions écologiques et les sources de réserves génétiques, sont des biens publics, et par leur nature propre, ils ne sont pas échangés dans le marché. Étant donné le manque général de données économiques, ces produits qui ne sont pas sur le marché ont tendance à être sous-évalués ou même ignorés dans les prises de décisions. L'établissement d'une valeur économique se veut une tentative de corriger de telles lacunes du marché en désignant des valeurs pour ces produits et services.

Pour avoir une méthode intégrée de prise de décisions, on doit mieux comprendre la valeur économique de la biodiversité. Bien que nous comprenions adéquatement et apprécions que la biodiversité ait plusieurs valeurs non monétaires, nous sommes

d'avis que le fait de pouvoir mieux désigner les valeurs économiques de la biodiversité mènera à de meilleures décisions.

Il se réalise au Canada beaucoup de recherche dans le domaine de l'établissement de la valeur économique de la biodiversité. Il reste toutefois beaucoup à faire avant que nous puissions affirmer en toute certitude que le capital naturel est correctement reflété dans les comptes nationaux. Ces travaux sont aussi importants pour la prise de décisions portant sur les terres et les ressources et pour l'élaboration de mesures incitatives ciblées et calibrées de façon approprié aux plans social et économique.

Environnement Canada collabore étroitement avec Statistique Canada et d'autres ministères du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux afin de recueillir de nouvelles données pour que nos comptes nationaux soient « écologiques ». L'enquête en cours sur l'importance de la nature aux yeux des Canadiens tient compte de la valeur socio-économique qu'accordent les Canadiens aux écosystèmes. L'information découlant de l'enquête contribuera au programme et à la mise en œuvre des politiques sur les espèces sauvages, la biodiversité, l'eau, les terres humides, les forêts, les parcs, la pêche et le tourisme. L'enquête effectuée en 1997 sera beaucoup plus élargie afin de traiter les nouveaux besoins d'information sur la signification socio-économique des activités liées à la nature.

ii. Mesures incitatives économiques et sociales

Les mesures incitatives peuvent jouer un rôle important en influençant les décisions sur l'utilisation des terres et des ressources. Elles peuvent être particulièrement utiles dans des domaines où il y a plusieurs propriétés privées. Par exemple, les mesures incitatives économiques peuvent constituer un moyen efficace de s'assurer que les propriétaires ne supportent pas injustement le poids des mesures de conservation qui profitent à l'ensemble de la société. Une gamme de mesures incitatives sont en voie d'application au Canada et certaines sont associées à des mesures financières, tandis que d'autres ne le sont pas. Le défi est de déterminer quelles sortes de mesures incitatives sont requises et comment on peut les utiliser positivement. À cet effet, il faut effectuer des recherches et des mises à l'essai.

Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux utilisent des mesures incitatives pour atteindre des objectifs en matière de biodiversité au Canada. Par exemple, les clauses restrictives et les servitudes de conservation sont des mesures juridiques utilisées dans plusieurs provinces afin de permettre aux propriétaires de protéger leur terrain à des fins de conservation. Les clauses restrictives et les servitudes de conservation sont enregistrées avec le titre foncier et lient les propriétaires successifs.

À l'Île-du-Prince-Édouard, un organisme non gouvernemental de conservation nommé *Island Nature Trust* agit comme courtier entre les propriétaires et le gouvernement. L'organisme travaille avec les propriétaires pour mettre au point un engagement de conservation des caractéristiques naturelles. Lorsque l'accord est convenu, il est transféré au gouvernement provincial.

Le 20 juin 1996, le Parlement adoptait des modifications à la *Loi sur l'impôt sur le revenu* afin de faciliter les dons de terres écosensibles. Jusqu'à maintenant, plus de 30 dons de titres, de clauses restrictives et de servitudes de conservation liés aux propriétés désignées comme des terres écosensibles ont été effectués partout au Canada. Ces dons ont été faits à des municipalités à charte et à des organismes de conservation non gouvernementaux admissibles.

iii. Lois

L'expérience au Canada a démontré que les lois sont un élément important dans une approche globale de la conservation de la biodiversité et pour assurer l'utilisation durable des ressources biologiques. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté plusieurs lois et règlements qui ont une influence sur la biodiversité. Parmi ceux-ci on trouve :

- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et les lois provinciales et territoriales sur la faune;
- les lois provinciales sur les espèces en péril;
- la *Loi sur les parcs nationaux* et les lois provinciales sur les parcs, les lois sur les milieux naturels et les lois sur les réserves écologiques;
- les lois du fédéral et des provinces sur la protection de l'environnement;
- la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*;
- la *Loi sur les pêches*;
- la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*;
- la *Loi sur les océans*;
- les lois provinciales sur la foresterie;
- les lois provinciales sur la planification de l'utilisation des terres.

Toutes les autorités législatives examinent et révisent régulièrement leurs lois selon les besoins. Le principal défi est de proposer des lois dans le cadre d'une approche globale qui utilisent une gamme de mécanismes de politiques, y compris l'éducation et des mesures incitatives. Certaines autorités législatives ont jugé nécessaire d'adopter des lois très détaillées et complètes, par exemple dans le domaine de la gestion des forêts. D'autres autorités législatives ont formulé des lois qui sont moins prescriptives et qui fonctionnent plutôt comme un cadre de référence pour orienter la prise de décisions. L'expérience montre que ces deux méthodes peuvent fonctionner. Dans le cadre de l'Accord national pour la protection des espèces en péril, les ministres du fédéral, des provinces et des territoires responsables de la faune se sont engagés à établir des lois et des programmes complémentaires qui assurent une protection efficace des espèces en péril partout au Canada.

iv. Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale (EE) a été reconnue comme un élément clé permettant de respecter les obligations en vertu de la Convention sur la diversité biologique et la Stratégie canadienne de la biodiversité. L'article 14 de la Convention reconnaît l'EE comme un mécanisme important de prise de décisions pour assurer la protection de la diversité biologique. De plus, l'EE est un modèle utile de gestion intégrée de l'écologie.

Bien que les processus d'EE au Canada aient déjà incorporé l'examen des impacts sur la biodiversité, un document intitulé *Guide de l'évaluation sur la biodiversité et l'environnement* a été élaboré en 1996 par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, afin de souligner l'importance de la conservation de la biodiversité et d'aider les spécialistes de l'évaluation environnementale à évaluer l'impact des projets proposés sur la biodiversité. Les objectifs du Guide sont les suivants :

- offrir un aperçu des responsabilités légales liées à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable en vertu de la Convention et de la Stratégie;
- offrir une orientation générale aux spécialistes de l'EE dans leur examen de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable dans les approches actuelles d'EE;
- souligner ce que devrait contenir une bonne EE et le fait que la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable en sont les pierres angulaires.

Les évaluations environnementales sont un élément essentiel permettant de déterminer la faisabilité et la conception de plusieurs projets à grande échelle. Certaines autorités législatives utilisent aussi des évaluations environnementales afin d'évaluer les impacts des nouvelles politiques. Par exemple, le Québec a travaillé afin d'obtenir l'harmonisation intersectorielle en matière de politiques et de règlements concernant les évaluations environnementales. Le principal défi en ce qui concerne l'évaluation des répercussions des projets proposés sur la biodiversité est de s'assurer que la meilleure information disponible soit accessible afin d'achever les évaluations. Améliorer la base d'information de l'inventaire biologique et accroître notre capacité de désigner des valeurs économiques, sociales, culturelles et écologiques aux composantes de la biodiversité permettront d'améliorer considérablement la prise de décisions. Mais ce qui est probablement plus important : une meilleure compréhension des impacts des activités humaines sur la biodiversité améliorera l'efficacité des évaluations environnementales comme outils de prise de décisions.

3.2 Intégrer les considérations sur la biodiversité à la prise de décisions

i. Améliorer les pratiques de gestion intégrées d'utilisation des terres et des ressources

La conception de modèles décisionnels intégrés et participatifs qui expriment les stratégies et les politiques en plans et en actions représente un autre grand défi. Le Canada utilise une vaste gamme d'approches pour atteindre la prise de décisions intégrée, comprenant entre autres, la planification de l'utilisation des terres, les plans intégrés de gestion des ressources, les évaluations des impacts environnementaux, les

plans des bassins des rivières, les tables rondes nationales, provinciales, territoriales et locales et les forêts modèles.

Bien que nous commençons à voir des exemples de plus en plus perfectionnés de gestion intégrée des terres et des bassins versants et de planification des ressources, nous continuons de constater que des décisions sont prises, favorisant les gains économiques à court terme plutôt que la durabilité écologique à long terme. L'amélioration de notre capacité de gestion intégrée exigera un engagement à une meilleure capacité de gestion, plus particulièrement aux plans local et des biorégions. La mise en valeur des capacités au plan local exigera la collaboration de tous les ordres de gouvernement. La prise de décisions véritablement intégrée requiert l'établissement de mécanismes qui fournissent des occasions à toutes les parties intéressées de collaborer afin d'intégrer des objectifs environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

La gestion locale devra être appuyée par les organismes gouvernementaux, les établissements de recherche, les organismes non gouvernementaux, les intérêts des secteurs privés et autres organismes. Tous ces intervenants doivent collaborer en vue d'améliorer la compréhension des conséquences de l'utilisation des écosystèmes par les êtres humains; pour entreprendre des recherches pluridisciplinaires ou basées sur des systèmes, afin d'améliorer l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux; augmenter les inventaires; accroître la surveillance et l'établissement de la valeur de la biodiversité; élaborer des mécanismes de résolution des différends; offrir des programmes de formation en biodiversité aux gestionnaires des ressources et en évaluer les progrès.

L'importance de l'utilisation de processus décisionnels transparents et ouverts est reconnue au Canada. Ces processus rassemblent non seulement les questions environnementales et économiques, mais aussi toute une gamme de questions sociales et culturelles. L'exemple le plus frappant de ces processus est l'utilisation de tables rondes où tous les membres ont un pouvoir égal et représentent tous les intérêts de la société.

Le Canada a eu l'occasion d'élaborer avec succès une variété de modèles pour atteindre l'intégration de nos objectifs de conservation, nos objectifs économiques, sociaux et culturels. Notre défi est de trouver les ressources qui permettront de continuer à élaborer et à améliorer ces modèles au plan local, puisque des investissements considérables en ressources humaines et financières sont requis.

Plans et stratégies en matière d'aires protégées

La création d'aires protégées est un élément important de l'effort canadien pour conserver la biodiversité. Les aires protégées contribuent à la conservation de la biodiversité bien qu'elles doivent être associées à une bonne gestion partout au pays, accordant une attention particulière aux régions entourant celles qui sont protégées. Comme les objectifs des aires protégées varient, les niveaux de protection qu'on leur accorde varient aussi. Dans certains cas, les activités humaines et l'accès sont

strictement limités, tandis que dans d'autres, on poursuit des objectifs multiples d'utilisation des terres. Certaines aires protégées répondent à plus d'un objectif et sont désignées pour différents niveaux de protection.

Plusieurs autorités législatives au Canada utilisent une approche de gestion des terres dans les aires protégées. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les administrations régionales et urbaines, les particuliers et organismes privés acquièrent et gèrent des terres en vue de conserver la biodiversité. Dans chaque autorité législative, on retrouve des exemples de mesures visant à s'assurer que les aires ayant une importance écologique, les terres écosensibles et les zones vulnérables seront protégées.

Depuis plus de 100 ans, le gouvernement fédéral aménage et gère les parcs nationaux, des réserves nationales de faune et d'autres catégories d'aires protégées. Les bases législatives et politiques pour l'aménagement et la gestion d'aires protégées sont bien établies et continuent à évoluer.

Le rapport du gouvernement fédéral intitulé *La mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité : les aires protégées* souligne les plans du gouvernement fédéral visant à mettre en œuvre huit des orientations stratégiques de la Stratégie portant à l'établissement et à la gestion des aires protégées. Le rapport définit clairement les objectifs et décrit les plans du gouvernement fédéral afin de respecter son engagement visant à établir un réseau fédéral d'aires protégées représentant les régions naturelles du Canada d'ici 2000.

Le 25 novembre 1992, les trois conseils des ministres de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des parcs et de la faune ont signé un engagement intergouvernemental formel visant à achever le réseau canadien d'aires protégées. Les ministres se sont engagés à :

- achever le réseau national d'aires protégées d'ici 2000 et mettre en valeur la protection des régions représentatives des aires maritimes naturelles du Canada;
- contribuer à l'identification et à la protection des habitats fauniques essentiels du Canada;
- adopter des cadres de référence, des stratégies et des calendriers pour l'achèvement des réseaux d'aires protégées;
- poursuivre la collaboration entre les autorités législatives et les disciplines quant à la protection des écosystèmes, des terres et des habitats fauniques;
- assurer que les aires protégées sont intégrées aux stratégies de développement durable.

L'engagement était en grande partie la réponse du Canada au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement.

Il reste toujours de nombreux défis pour l'achèvement des réseaux d'aires protégées et leur gestion. Il faut répondre à des questions scientifiques concernant le choix, la taille

et l'aménagement des aires protégées. Dans certains cas, l'établissement d'aires protégées exige la négociation avec les parties intéressées aux ressources telles que les exploitants des minerais, du pétrole ou du gaz. De telles négociations peuvent être difficiles, particulièrement lorsque les personnes et les entreprises ont effectué des investissements importants dans ces régions. C'est aussi un énorme défi que d'intégrer les aires protégées aux utilisations adjacentes des terres afin de minimiser les conflits à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées. Malgré ces nombreux défis, toutes les autorités législatives du Canada réalisent des progrès dans l'achèvement de leurs réseaux d'aires protégées.

ii. Intégrer la biodiversité aux politiques, aux plans et aux programmes sectoriels

Un des grands défis visant à assurer la conservation de la biodiversité au Canada est d'intégrer la conservation à l'utilisation des ressources, surtout dans les secteurs qui dépendent des ressources biologiques. Au Canada, cela signifie l'élaboration de politiques et de stratégies intégrées, surtout pour nos forêts, nos terres agricoles et nos régions aquatiques.

a. Foresterie et la biodiversité

Étant donné l'importance des forêts pour les Canadiens et les diverses utilisations de ces régions, il est essentiel d'adopter des pratiques intégrées de gestion. Les décisions relatives à la gestion doivent être basées sur la meilleure compréhension possible des écosystèmes forestiers et sur les conséquences des différentes utilisations des forêts. Les questions précises de biodiversité liées aux forêts sont les suivantes : fragmentation et perte d'habitat; pratiques forestières; organismes vivants modifiés; espèces sauvages en péril; aires protégées; conservation et échange de ressources génétiques forestières; polluants atmosphériques et changements climatiques; méthodes acceptables d'établissement de valeurs et de mesures de la biodiversité.

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), composé de 13 ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des forêts, constitue le principal mécanisme de collaboration aux plans national et international en matière de forêts. À la suite de longues consultations, le CCMF a diffusé, en octobre 1995, un cadre de référence contenant des critères et des indicateurs de gestion forestière durable basé sur des travaux scientifiques. Le document *Définir la gestion durable des forêts : Une approche canadienne aux critères et indicateurs* définit six critères et 83 indicateurs qui expriment des valeurs détenues par les Canadiens et leurs points de vue sur les forêts et leur utilisation.

La biodiversité dans les forêts : le plan d'action de trois ans du Service canadien des forêts : mettre en œuvre la Stratégie canadienne de la biodiversité

En 1997, le gouvernement fédéral a produit un plan d'action de trois ans afin de mettre en œuvre les engagements contenus dans la Stratégie canadienne de la biodiversité portant sur la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers. Le plan

d'action désigne les initiatives déjà en cours qui contribuent au respect de certains engagements de la Stratégie ainsi que les gestes qui contribueront encore plus à l'atteinte des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Plus précisément, les objectifs du plan d'action sont les suivants :

- définir et mesurer des éléments choisis de la biodiversité forestière en ce qui concerne les gènes, les espèces, les écosystèmes et les terres;
- encourager la compréhension des répercussions de la gestion forestière et des autres pressions exercées par les êtres humains et l'environnement sur la biodiversité des terres, des écosystèmes, des espèces et des gènes;
- proposer des recommandations et des conseils sur les stratégies de conservation forestière au Canada et au plan international.

En 1992, le Canada a élaboré une stratégie forestière nationale intitulée *Forêts durables : un engagement canadien*. Cette stratégie exprime une nouvelle vision de l'avenir des forêts canadiennes. La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques sont des thèmes importants dans toute cette stratégie et des mesures sont prises partout au pays afin d'assurer le respect de ces objectifs. La stratégie est actuellement examinée pour une deuxième période quinquennale.

Parmi les mesures prises en vertu de la stratégie, on retrouve les suivantes :

- l'achèvement d'une classification écologique des terres forestières;
- l'élargissement des recherches fondamentales et appliquées sur les écosystèmes forestiers et leur réaction aux activités des êtres humains;
- des lignes directrices en matière de gestion forestière pour conserver la biodiversité;
- l'inclusion de mesures de conservation de la biodiversité dans les plans de gestion;
- l'inclusion d'objectifs mesurables sur la situation des écosystèmes forestiers dans les plans de gestion des forêts;
- l'évaluation des conditions locales des sols, du climat et des espèces sauvages dans le cadre de la planification des routes, des récoltes et des pratiques de sylviculture;
- la production d'un rapport national sur la situation de la biodiversité forestière;
- la consolidation des définitions de travail relatives à la biodiversité forestière et aux vieilles futaies;
- l'achèvement d'un réseau d'aires forestières protégées.

Le rapport final d'évaluation de 1997 de la Stratégie forestière nationale a indiqué que ces quatre engagements sont essentiels à sa réussite :

- l'achèvement d'une classification écologique des terres forestières;
- l'achèvement d'un réseau de régions protégées représentatives des forêts canadiennes;
- l'établissement d'inventaires forestiers qui comprennent de l'information sur toute une gamme de valeurs des forêts;
- l'élaboration d'un système d'indicateurs nationaux de gestion forestière durable.

Plusieurs provinces ont élaboré des plans de gestion forestière, des codes de pratique et des forêts modèles afin de conserver la biodiversité forestière et d'adopter des pratiques forestières durables. De plus, des provinces telles que le Québec et la Colombie-Britannique ont effectué des études scientifiques approfondies sur les pratiques de gestion forestière dans leur province et ont par la suite désigné les domaines nécessitant des interventions, tout en présentant des recommandations en vue d'une approche davantage basée sur les écosystèmes.

Conserver la diversité biologique dans les forêts du Canada, l'Association canadienne des pâtes et papiers

Le secteur canadien des pâtes et papiers s'est clairement engagé envers la conservation de la biodiversité comme élément essentiel de la gestion durable des forêts. Dans le cadre de cet engagement, les entreprises membres de l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP) ont élaboré leur programme portant sur la biodiversité. L'objectif de ce programme est d'aider le secteur à devenir un leader et un partenaire de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable. Les entreprises participent à plus de 150 activités dans le domaine de la biodiversité portant sur la biologie des espèces forestières, la surveillance de la faune et des habitats, la protection de la qualité de l'eau et l'élaboration de pratiques durables d'exploitation forestière. D'autres détails sur cette initiative sont présentés à l'annexe du présent rapport.

b. L'agriculture et la biodiversité

Environ 7 % des terres du Canada sont, d'une manière ou d'une autre, des terres agricoles. Les agriculteurs sont de plus en plus conscients que l'agriculture peut, dans certains cas, être favorable à la conservation et à l'amélioration des populations de flore et de faune sauvages. Du point de vue d'un écosystème, les agriculteurs connaissent la nécessité de voir leur établissement agricole en tant qu'unité globale combinant des zones où des récoltes et des bovins sont entretenus, où les avantages que procure la biodiversité, les organismes du sol, les pollinisateurs et les prédateurs ainsi que les régions sauvages servent à d'autres genres de biodiversité. La sensibilisation à la valeur des ressources biologiques augmente, mais d'autres travaux doivent être effectués pour comprendre et communiquer cette valeur. Il est nécessaire de mettre en place d'autres programmes qui offrent des mesures incitatives visant à préserver les variétés génétiques plus anciennes de récoltes agricoles et d'animaux ainsi que des programmes qui font une meilleure démonstration de ce que les agriculteurs peuvent faire pour favoriser la biodiversité et la protéger sur leurs terres. Les mesures en cours comprennent :

- l'optimisation de l'utilisation des terres agricoles en déterminant quelles sont les récoltes les plus appropriées, selon les types précis de sols et d'autres conditions. Cette optimisation des terres est non seulement un élément essentiel de l'agriculture, mais représente un moyen de contribuer à la conservation de la biodiversité en améliorant la production des récoltes sans accroître les terres en

friche;

- la mise en œuvre de nouvelles méthodes de gestion afin de conserver la biodiversité et d'assurer l'utilisation durable des ressources biologiques; par exemple, plusieurs programmes de gestion de l'environnement ont été lancés afin de conserver l'habitat faunique. D'autres programmes visent à réduire les impacts environnementaux des pesticides ou à promouvoir la conservation de l'eau et des sols. Des recherches sont entreprises afin de mettre au point de nouvelles techniques de conservation améliorées et de réduire l'utilisation des pesticides;
- la participation à des projets – ce que font plusieurs agriculteurs de façon bénévole – qui protègent les terres humides pour la sauvagine, qui gèrent les systèmes de pâturage qui protègent l'habitat faunique au cours des périodes essentielles du cycle de vie, les programmes de protection des régions riveraines et donc des habitats des poissons, les programmes qui encouragent l'élaboration et le maintien de zones protectrices et de bandes boisées (y compris la plantation d'arbustes qui produisent des fruits dont la faune est friande). Les agriculteurs participent aussi à des projets visant précisément la protection des espèces et la conservation des variétés génétiques plus anciennes;
- les accords continus fédéral-provinciaux sur l'agriculture durable du point de vue environnemental qui aident les producteurs à concevoir et à mettre en œuvre des activités portant sur des questions telles que la qualité de l'eau, la gestion des déchets et la conservation du sol. Les agriculteurs forment des clubs ruraux de conservation et élaborent des plans agricoles environnementaux en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, le syndicat du blé appartenant aux agriculteurs a élaboré des directives les aidant à préparer des plans d'exploitation agricole favorables à l'environnement et pour faire face à des questions et à des risques spécifiques.

Plan d'action sur la biodiversité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaît depuis longtemps la nécessité de conserver la biodiversité et a lancé avec d'autres ministères du fédéral et des provinces, ainsi qu'avec des producteurs, un certain nombre de programmes qui sont importants pour la conservation de la biodiversité. Le plan d'action sur la biodiversité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a été élaboré suite à l'application de la Stratégie canadienne de la biodiversité et il établit l'orientation à suivre pour la mise en œuvre de plusieurs des objectifs de la Stratégie. Les quatre principaux objectifs du plan d'action sont les suivants :

- promouvoir la durabilité des agro-écosystèmes tout en respectant les écosystèmes naturels;
- accroître la sensibilisation et la compréhension de la biodiversité dans l'agriculture;
- conserver et faciliter l'accès aux ressources génétiques qui sont importantes à l'agriculture et partager les connaissances, le savoir-faire et les technologies d'une

manière juste et équitable;

- intégrer les objectifs de conservation de la biodiversité aux politiques, aux programmes, aux stratégies, aux règlements et au fonctionnement ministériel.

Agriculture en harmonie avec la nature : Stratégie visant l'agriculture durable du point de vue de l'environnement et le développement de l'agroalimentaire au Canada

Cette stratégie fournit un aperçu des tendances de production et des questions d'environnement, y compris les effets de l'agriculture sur la biodiversité. L'agriculture dépend des ressources biologiques pour assurer une base génétique diverse pour le développement des récoltes et des cheptels, et pour conserver la santé des sols et contrôler les espèces nuisibles. Cependant, une certaine faune et flore sauvages, telle que les espèces nuisibles, se battent pour les mêmes ressources terrestres et provoquent des dommages économiques aux récoltes et aux cheptels. L'agriculture a un effet négatif sur la biodiversité des espèces et des écosystèmes par la restructuration des terres et l'utilisation de produits chimiques, mais elle contribue aussi à la préservation de la biodiversité par des pratiques aratoires antiérosives, la plantation de bandes boisées et le maintien de boisés et de terrains de parcours. La Stratégie vise entre autres à :

- améliorer la qualité de l'eau et à conserver les ressources en eau dans les terres agricoles et les zones adjacentes;
- conserver et améliorer la santé et la productivité des terres agricoles et du sol;
- conserver la diversité biologique utilisée et touchée par l'agriculture au niveau génétique, celui des espèces et des écosystèmes;
- contribuer à la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre et à minimiser les émissions de substances appauvrissant l'ozone.

Initiatives en matière de biodiversité agricole

Le présent rapport est un inventaire qui permet d'illustrer que les producteurs agricoles canadiens sont des participants actifs à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité. Les prairies sont gérées afin de maximiser à la fois les habitats fauniques et la production de fourrage; les habitats riverains et les boisés sont améliorés et les effets des activités agricoles sur les ressources aquatiques sont activement atténués. Les producteurs font des plans pour l'avenir de leurs collectivités en participant à de nombreux projets de recherche et en mettant en place des plans agricoles favorables à l'environnement. Les espèces sauvages en péril telles que la Chouette des terriers et le renard véloce sont aidées par la réintroduction de spécimens effectuée sur des terres agricoles privées. Les motifs des producteurs varient selon le programme et la personne. Cependant, un intérêt pour la conservation et la bonne gestion de l'environnement est reflété par le nombre et la diversité des activités décrites dans ce rapport.

c. *Gestion des pêches et la biodiversité aquatique*

Le Canada est un état côtier ayant des intérêts souverains dans ses trois océans limitrophes. Environ 6,5 millions de Canadiens (23 %) habitent des collectivités côtières. Au Canada, le gouvernement fédéral administre les océans et les ressources biologiques marines. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont le pouvoir sur les côtes, certaines régions marines et la plupart des activités basées sur les terres. Les peuples autochtones obtiennent de plus en plus le contrôle de dossiers précis de gestion de ressources dans certaines régions. Les gouvernements canadiens ont commencé à mettre en œuvre des politiques liées aux océans qui reflètent une approche basée sur les écosystèmes et incorporent des principes d'utilisation durable et de gestion intégrée. Ces principes sont incorporés dans la nouvelle *Loi sur les océans du Canada*, qui a reçu la sanction royale en décembre 1996.

L'élaboration d'une Stratégie de gestion des océans (SGO) est un élément important de la *Loi sur les océans du Canada*. Fondée sur les principes de développement durable, la gestion intégrée des activités dans les estuaires, les eaux côtières et marines et sur une approche préventive, la SGO permettra toute une série d'activités liées aux océans. La SGO fait appel aussi à la création des aires marines protégées. Le Canada élabore actuellement un cadre de référence national et un énoncé des politiques visant la gestion des aires marines protégées; après l'achèvement de ce travail, des projets expérimentaux seront lancés.

En réaction à la baisse des stocks de poisson partout au monde, en résultat aux pratiques de gestion des pêches inefficaces et non durables, le gouvernement fédéral et le secteur des pêches ont élaboré des principes et des lignes directrices en vue d'établir le *Code canadien de conduite pour des pêches responsables*. Le Code vise à conférer de plus grandes responsabilités aux pêcheurs pour la conservation des ressources halieutiques.

Le Canada élabore le *Programme national d'action pour la protection de l'environnement marin contre les sources terrestres de pollution marine*, qui devrait être achevé en 1998. Portant sur une mise en œuvre régionale, il sera élaboré et appliqué en partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et en consultation avec un large éventail d'intérêts canadiens.

Le Canada collabore aussi avec les nations de l'Arctique afin d'élaborer le *Programme d'action régional de l'Arctique*, sous les auspices de la stratégie de protection de l'environnement arctique et du Conseil de l'Arctique. Le gouvernement fédéral a entrepris des mesures législatives et en matière de politiques pour aborder la pollution marine dans le cadre de la *Loi sur les pêches*, la *Politique de gestion des substances toxiques* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

La conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques demeurent l'objectif principal de l'activité canadienne liée aux océans. Le gouvernement fédéral poursuit une stratégie pour mettre de l'avant la restructuration du secteur industriel et pour adopter des changements aux politiques et aux pratiques de gestion des pêches au pays et à l'échelle internationale. Visant un secteur des pêches durable au point de vue

économique et environnemental, le Canada est influencé par les principes suivants : la conservation d'abord; il faut respecter les droits des Autochtones; la capacité du secteur doit être en harmonie avec la capacité d'utilisation écologique; et le gouvernement et le secteur doivent mettre le partenariat de l'avant. De plus, le gouvernement fédéral a récemment adopté des modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada* afin d'améliorer sa capacité de faire face à la pollution marine. La loi fournit un cadre important pour le travail de prévention de la pollution marine, de préparation à toutes éventualités, de réaction et d'application des règlements au Canada.

Le Canada est riche en écosystèmes d'eau douce, qui représentent près de 9 % des eaux courantes de la planète. Bien que la biodiversité des eaux douces soit relativement limitée au niveau des espèces, elle est comparativement riche au niveau génétique; ceci donne aux espèces la capacité de s'adapter au changement environnemental. La destruction des habitats et l'invasion des espèces étrangères affectent tout particulièrement la biodiversité des eaux douces. Au cours du siècle dernier, nous avons construit des canaux et des barrages, dérivé et canalisé plusieurs cours d'eau importants qui ont considérablement modifié les routes de migration et les habitats des espèces et des populations qui dépendent des plans d'eaux et des terres humides. Nous avons aussi créé plusieurs nouvelles voies de communications entre des bassins permettant de propager l'envahissement des espèces étrangères. Étant donné qu'un bon nombre de bassins hydro-graphiques du Canada ont été facilement détournés, le pays a maintenant beaucoup de transferts d'eaux entre les bassins, principalement pour produire l'hydro-électricité. D'autre part, nous avons dramatiquement modifié nos écosystèmes d'eau douce; nous avons vu peu à peu s'affaiblir notre capacité de contrôler et d'évaluer ce qui arrive présentement à nos écosystèmes d'eau douce.

Au cours du dernier siècle, la *Loi sur les ressources en eau du Canada* a fourni un cadre législatif et permis d'engager des ressources financières pour promouvoir la gestion intégrée des bassins versants. La loi a par exemple permis aux gouvernements fédéral et provinciaux d'entreprendre des études sur les bassins qui étaient conjointement financées par les gouvernements fédéral et provinciaux. La Politique fédérale relative aux eaux décrit les objectifs du gouvernement en matière de gestion de l'eau douce au Canada. Les objectifs actuels du gouvernement fédéral sont de protéger et d'améliorer la qualité des ressources en eau douce et de promouvoir sa gestion et son utilisation sage et efficace.

On estime que 24 % des terres humides mondiales se trouvent au Canada. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides a mis en place des stratégies visant l'utilisation et la gestion durables des terres humides sur les terres fédérales. La politique engage le gouvernement fédéral à « aucune perte nette des fonctions des terres humides », à l'atténuation des incidences des initiatives fédérales sur les terres humides, à la collaboration avec les organismes non gouvernementaux, les groupes autochtones et le public, ainsi qu'au développement d'une base scientifique solide et de recherches portant sur la gestion des terres humides. Plusieurs provinces ont aussi élaboré des politiques et des programmes pour la conservation et la protection des terres humides.

Des initiatives telles que les plans d'action des Grands Lacs, de la rivière Fraser, du fleuve Saint-Laurent et de la région côtière de l'Atlantique, la Stratégie environnementale de l'Arctique, l'Étude des bassins de la rivière Northern et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine démontrent comment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les collectivités et les organismes non gouvernementaux à la gestion des écosystèmes des grands bassins versants.

Puisqu'une grande concentration de la population canadienne se trouve le long de sa frontière sud, la gestion des eaux frontalières et transfrontalières a été une préoccupation importante tout au long de l'histoire canadienne. Elle a donné lieu au Traité des eaux limitrophes et à la création de la Commission mixte internationale établie en vertu de ce traité. Ils fournissent ensemble un cadre de travail permettant de rechercher conjointement les faits, de résoudre des différends et de collaborer avec les États-Unis d'Amérique. Ils ont aussi mené à plusieurs accords innovateurs, dont le plus ambitieux est l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

d. L'exploitation minière et la biodiversité

Les activités minières au Canada nécessitent de nombreuses décisions en matière d'utilisation des terres, et ces décisions ont un effet sur la conservation des habitats et sur la qualité de l'environnement. Cependant, plusieurs activités entreprises par le secteur minier afin de minimiser l'impact de ses activités sur la biodiversité comprennent des mesures de prévention de la pollution telles que le recyclage des minerais et des métaux; l'adoption de la gestion du cycle de vie pour l'utilisation des minerais et des métaux; le déclassement et la récupération des sols à la fermeture des mines et la réalisation de plans d'utilisation des terres qui atténuent les effets nocifs sur la biodiversité au niveau génétique, celui des espèces et des écosystèmes d'après des évaluations complètes de l'environnement pour les projets miniers proposés. De récents efforts ont été consacrés par le secteur afin d'incorporer les questions de biodiversité dans les plans et les activités relatifs aux mines, plus particulièrement lors de l'Initiative minière de Whitehorse (IMW).

L'Accord du conseil du leadership de l'IMW a été signé par le gouvernement, les organisations minières, autochtones, syndicales et environnementales. Un des principes de cet accord est que l'exploration, l'exploitation et le fonctionnement, ainsi que les politiques publiques qui en sont responsables du point de vue environnemental, soient fondés sur le maintien d'un environnement sain et sur la fermeture et le rétablissement des sites miniers et des régions affectées à des écosystèmes viables et durables.

Le gouvernement fédéral a élaboré une politique de développement durable pour le secteur canadien des minerais et des métaux en 1996 intitulée Politique en matière de minerais et de métaux du gouvernement du Canada : partenariats pour le développement durable. Cette politique incorpore plusieurs des principes de l'Accord de l'IMW et contribue à la protection de certaines régions marines et terrestres contre le développement; cette contribution est essentielle à la santé, à la diversité et aux

processus écologiques environnementaux du Canada.

e. Conservation et gestion in situ de la faune

Une bonne approche de gestion écologique nécessite le maintien de la flore et de la faune sauvages et indigènes et d'autres organismes sauvages dans le fonctionnement de leurs écosystèmes, leurs terres et leurs régions aquatiques. Les résultats de la recherche sur la conservation biologique indiquent que la clé de la conservation des espèces est de maintenir des populations viables dans toute leur aire géographique naturelle. Au Canada, on a entrepris de nombreuses stratégies, politiques et programmes de conservation et de gestion de la faune. Elles comprennent : des stratégies de gestion des espèces considérées comme gibier, des programmes de conservation et de restauration des habitats et des efforts visant à conserver et à améliorer les populations d'espèces menacées et en danger de disparition.

De nombreux programmes sont en voie de réalisation afin de conserver ou de restaurer des populations de flore et de faune sauvages et d'autres organismes sauvages. On y retrouve entre autres des programmes pour gérer les espèces ou les populations qui ont été prises dans le cadre d'activités commerciales, de subsistance ou récréatives, ainsi que celles qui ne sont pas utilisées à des fins de consommation. Plusieurs de ces programmes ont donné de bons résultats en assurant l'utilisation durable des ressources biologiques. Des efforts sont en cours afin d'instaurer une mesure de protection pour les espèces rendues vulnérables à l'extinction résultant de décisions qui vont à l'encontre de l'utilisation durable des terres et des ressources.

En 1990, le Conseil des ministres de la faune a adopté une Politique des espèces sauvages pour le Canada, qui présente un cadre de référence des politiques et des programmes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des organismes non gouvernementaux. Les trois objectifs de la politique sont les suivants : maintenir et restaurer les processus écologiques; maintenir et restaurer la biodiversité et faire en sorte que toutes les utilisations des espèces sauvages soient durables. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont récemment convenu de réexaminer et de mettre à jour la politique.

Le rapport fédéral intitulé *Conservation de la diversité faunique : mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité* souligne les contributions, principalement celle d'Environnement Canada, pour mettre en œuvre les principales dispositions concernant les espèces sauvages. Cependant, le rapport reconnaît aussi que d'autres ministères du gouvernement fédéral, des musées et l'ensemble des intéressés à la conservation ont largement contribué à cet objectif, particulièrement pour les espèces et les habitats en péril. Jusqu'à maintenant, les réussites en matière de conservation au Canada ont été considérables. Nos programmes actuels de gestion de la faune continuent à s'occuper de plusieurs espèces sauvages, mais il reste encore beaucoup à faire. Les efforts de collaboration de tous les ordres de gouvernement, des établissements et des secteurs privés et publics peuvent avoir un impact positif sur la conservation de la faune et la diversité sur l'ensemble des terres canadiennes.

Accord national pour la protection des espèces en péril

En octobre 1996, tous les ministres responsables de la faune des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont arrivés à l'*Accord de principe pour la protection des espèces en péril*. L'Accord engage toutes les parties à adopter des lois complémentaires et des programmes qui protégeront effectivement les espèces en péril partout au Canada. En vertu des dispositions de l'Accord, les deux ordres de gouvernement collaborent pour faire en sorte que des lois et des programmes complémentaires soient adoptés en vue de conférer aux espèces en péril le niveau de protection dont elles ont besoin. En octobre 1997, les ministres se sont réunis à nouveau pour confirmer leur engagement envers la protection des espèces en péril et pour élaborer une stratégie nationale d'ici le printemps 1998 afin de réaliser l'Accord.

Lois sur les espèces en voie de disparition

Plusieurs provinces ont adopté des lois qui permettent d'identifier et de protéger les espèces menacées : le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec. Le gouvernement fédéral réexamine actuellement la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*, qui a été proposée afin de pouvoir le plus tôt possible identifier, protéger et assurer le rétablissement des espèces en péril. Elle portera sur les oiseaux migrateurs, les poissons et les mammifères marins, les espèces transfrontalières et toutes les espèces sur les terres fédérales. La loi prévoit des partenariats importants dans le domaine de la protection et du rétablissement des espèces.

Désignation et rétablissement des espèces en péril

Le *Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada* (CSEMDC) est un organisme composé de représentants du gouvernement, de spécialistes non gouvernementaux et d'universitaires qui désignent les espèces en péril comme disparues, disparues du Canada, en voie de disparition, menacées ou vulnérables. Le Comité de Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ) a été établi par le Conseil des ministres de la faune en 1988; il se veut une solution coopérative au nombre croissant d'espèces en péril au Canada. Le comité RESCAPÉ est composé de représentants des gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) et de membres non gouvernementaux dont le mandat est de rétablir les espèces disparues, menacées ou en danger de disparition. Jusqu'à maintenant, le RESCAPÉ a concentré ses activités sur les vertébrés terrestres. On met à l'essai de nouveaux moyens de rétablir les espèces, tels que le rétablissement d'écosystèmes et de plusieurs espèces à la fois. Dans le cadre des efforts d'élaboration d'une stratégie nationale pour mettre en œuvre l'Accord national pour la protection des espèces en péril, on examine actuellement les rôles et les mandats du CSEMDC et du RESCAPÉ.

Les initiatives de rétablissement et de restauration font intervenir plusieurs partenaires et exigent une grande participation de la collectivité locale. Le Plan d'action des côtes de l'Atlantique (PACA) est un exemple de projet qui trouve ses assises dans plusieurs

collectivités et qui a été lancé avec succès au Canada. La mission du Plan est de servir et d'aider les collectivités à définir leurs objectifs environnementaux communs et à élaborer des plans et des stratégies visant à les atteindre. Le mandat du Plan est d'établir une diversité de populations prospères, vivantes et en bonne santé le long des côtes de l'Atlantique, pour les générations actuelles et futures.

Le PACA a été décrit comme une initiative de gestion environnementale, une initiative de développement durable et une initiative de gestion intégrée d'une zone côtière. Cependant, pour plusieurs intervenants, le PACA est considéré comme une initiative durable de prospérité économique. La restauration des pêches aux crustacés et des pêches sportives, la conservation de la couche arable et la poursuite responsable de l'aquaculture et de l'écotourisme sont les préoccupations qui intéressent la plupart des intervenants.

f. Conservation *ex situ* : une partie de l'approche du Canada pour réaliser les objectifs de la Convention

La conservation *ex situ* joue un rôle utile au Canada en appuyant à la fois les efforts de conservation de la biodiversité et ceux visant l'utilisation durable des ressources biologiques. Les zoos, les aquariums, les jardins botaniques et les autres installations *ex situ* jouent des rôles essentiels dans la conservation et le rétablissement des espèces en péril. Par exemple, le zoo du Toronto métropolitain réalise des programmes de reproduction d'animaux en captivité afin d'appuyer le rétablissement du putois d'Amérique et du crapaud de Puerto Rico. De plus, les espèces indigènes du Canada, menacées et en danger de disparition, sont reproduites en captivité dans les zoos canadiens afin de les réintroduire dans la nature. Ces mesures comprennent le rétablissement des espèces telles que la Grue blanche d'Amérique et le renard véloce, qui font partie de programmes de reproduction au zoo de Calgary. On a sauvé les Faucons pèlerins de l'extinction en grande partie à cause des programmes de reproduction en captivité. Depuis 1976, plus de 1 200 oiseaux ont été élevés en captivité et libérés dans la nature. La plupart de ces oiseaux ont vu le jour et ont été élevés dans une installation spécialement conçue et gérée par Environnement Canada.

Le Réseau canadien de conservation botanique (RCCB) fait actuellement des recherches sur le rôle que devraient jouer les jardins botaniques dans la mise en œuvre de la Convention. Il faut signaler le fait que le Royal Botanical Gardens de Hamilton, en Ontario, a été invité par le Royal Botanical Gardens de Kew, au Royaume-Uni, pour représenter le Canada à un programme international coordonné par ce dernier et visant à harmoniser les pratiques et les politiques en matière de jardin botanique avec les dispositions sur l'accès aux bénéfices et le partage contenus dans la Convention de ceux-ci.

Le rôle de la conservation *ex situ* n'est souvent pas apprécié à sa juste valeur comme partie intégrale des efforts visant l'utilisation durable des ressources biologiques dans certains secteurs. La conservation *ex situ* dans le secteur agricole du Canada joue un rôle essentiel afin de fournir un accès continu à des stocks de semences viables et à des lignées cellulaires qui seraient autrement perdues. Des mesures ont été entreprises

à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement pour préserver les espèces rares de plantes et d'animaux domestiqués. On reconnaît de plus en plus que ces ressources génétiques devraient être maintenues pour toute utilisation future éventuelle.

Le réseau de ressources en génétique des plantes du gouvernement fédéral préserve plus de 100 000 échantillons de ressources de plantes et génétiques pour la production alimentaire et l'agriculture. Agriculture et Agroalimentaire Canada maintient la principale banque génétique de semences et la banque génétique de clones (arbres et petits fruits). Le mandat du Réseau est de protéger, de préserver et d'améliorer la diversité génétique des plantes ayant une importance économique en achetant, évaluant, faisant des recherches, documentant et distribuant des échantillons de ressources génétiques de plantes pour la production alimentaire et l'agriculture. Des éléments génétiques fondamentaux sont ainsi offerts pour le développement de la variété des récoltes et des études génétiques des plantes aux plans national et international.

Agriculture et Agroalimentaire Canada maintient aussi la collection canadienne des cultures fongiques, qui est la plus grande collection d'isolats fongiques (plus de 10 000 lignées) au Canada. L'accent est placé sur les sources canadiennes, les pathogènes des plantes cultivables, les espèces provoquant la décomposition du bois, les agents de biocontrôle, les espèces responsables du gaspillage des aliments et du fourrage et les espèces saprophytiques indigènes.

Les efforts de conservation *ex situ* contribuent aussi à réaliser l'objectif de l'utilisation durable des ressources biologiques dans les secteurs canadiens des pêches et de la forêt. Les poissons éclos *ex situ* sont relâchés dans les lacs pour appuyer la pêche sportive et commerciale. Des semences sont recueillies et entreposées dans des banques génétiques afin de conserver et d'étudier la diversité génétique des arbres du Canada.

Les installations *ex situ* assument non seulement un rôle utile dans la conservation des espèces et des ressources génétiques, mais elles fournissent de bonnes occasions d'effectuer des recherches et de promouvoir la compréhension et la sensibilisation du public aux questions reliées à la biodiversité.

3.3 Représenter nos progrès

i. Surveiller les tendances et mesurer la performance

Dans notre société, il n'est pas facile de s'entendre sur les objectifs environnementaux souhaitables et la mesure de la performance. Il est souvent très difficile d'établir des objectifs de performance précis en biodiversité et de mettre en œuvre des programmes de surveillance portant sur de vastes objectifs tels que la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques. Malgré les nombreux défis, plusieurs organismes gouvernementaux, établissements de recherche, intérêts du secteur privé et organismes de conservation tentent d'établir des mesures de performance en matière de biodiversité et des programmes de surveillance rentables.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé à travailler de concert avec des spécialistes de la vérification et de l'évaluation des programmes afin de mieux définir les résultats de gestion et de les mesurer. Le Bureau du commissaire de l'environnement et du développement durable a aussi entrepris la première étape d'une vérification de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Les travaux sur les indicateurs de la biodiversité et sur la surveillance et l'évaluation de ces travaux vont de l'avant et sont coordonnés par le Programme de surveillance et d'évaluation écologiques d'Environnement Canada.

En 1996, l'Association canadienne de normalisation a mis la dernière main aux normes de certification des forêts nationales pour la gestion durable des forêts. Ces normes aideront les entreprises d'exploitation forestière à établir et à atteindre des résultats mesurables, y compris la conservation de la biodiversité. On utilisera des vérificateurs indépendants pour évaluer la performance.

Plusieurs autorités législatives au Canada ont établi des indicateurs de performance dans le cadre de leurs efforts pour préparer des rapports sur l'état de l'environnement. La collaboration entre de nombreuses entités et organisations est nécessaire au sein des pays, ainsi qu'au-delà des frontières nationales, pour mettre en œuvre des programmes efficaces de surveillance. La collaboration est aussi nécessaire afin d'en arriver à des accords sur ce qui devrait être mesuré, comment les progrès peuvent être évalués et par qui.

Des organismes non gouvernementaux tels que le Sierra Club du Canada et le Fonds mondial pour la nature publient aussi des rapports périodiques sur la performance du Canada par rapport à ses principaux engagements. Le Bulletin de rapport de Rio émis à tous les ans par le Sierra Club donne des cotes aux provinces, aux territoires et au gouvernement fédéral pour ce qui est du respect de leurs engagements, en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Le Fonds mondial pour la nature publie un rapport annuel sur la performance des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce qui concerne leurs objectifs en matière d'aires protégées.

4.0 COOPÉRATION INTERNATIONALE – PARTAGER NOTRE EXPÉRIENCE

Le Canada s'est solidement engagé à trouver des solutions internationales durables à la perte mondiale de la biodiversité. Le Canada collabore avec des pays en développement à une vaste gamme d'activités afin de consolider leur capacité de conserver la biodiversité et d'utiliser les ressources biologiques de façon durable. Par ses contributions au Fonds pour l'environnement mondial, le Canada a fourni un nouveau financement additionnel pour faire face aux préoccupations environnementales mondiales, de même que la perte de la biodiversité. Les programmes publics de développement du Canada fournissent des ressources et des connaissances techniques afin d'appuyer le développement durable dans les pays en voie de développement, de même que des projets et des programmes conçus pour aider ces pays à bénéficier, à long terme, de l'utilisation durable de leurs ressources biologiques. D'autres gouvernements canadiens et organismes non gouvernementaux

effectuent aussi des travaux utiles qui appuient les objectifs de la Convention dans les pays en développement.

Depuis 1992, le Canada a participé à plus de 30 projets spécifiques conçus pour atteindre les objectifs de la Convention. Par exemple, au Costa Rica, le Canada apporte son appui à un projet de conservation visant à préserver les diverses ressources naturelles de la région d'Arenal, qui contient 36 % de la biodiversité du pays. En Afrique, le Canada contribue à un projet visant à conserver la biodiversité dans la région du lac Malawi, un des plus grands plans d'eau douce de la planète et un lieu accueillant une grande diversité de poissons. Dans le Pacifique Sud, le Canada a appuyé un projet visant la protection et la survie des tortues de mer. Cette région accueille six des sept espèces de tortues de mer.

Le Canada travaille pour aider d'autres nations à atteindre leurs objectifs en matière d'agriculture durable. Par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Canada appuie la recherche sur les systèmes alimentaires dans des régions où il y a des problèmes urgents d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de dégradation de l'environnement. Par l'entremise du programme d'utilisation durable de la biodiversité du CRDI, on améliore la capacité des peuples locaux et autochtones à protéger l'accès à la biodiversité, à l'utiliser et à mieux la comprendre. De plus, l'Agence canadienne de développement international appuie des projets qui font la promotion de pratiques agricoles saines du point de vue de l'environnement et de la diversification économique rurale dans les pays en développement.

Puisque le Canada s'est engagé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à fournir un financement initial permettant d'élargir le réseau international de forêts modèles, l'intérêt dans ce concept continue à se développer. Plus de 25 pays envisagent de participer au réseau. Le Canada participe à diverses initiatives entourant l'élaboration de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts boréales et tempérées, particulièrement celles à l'extérieur de l'Europe.

Depuis la CNUED, le Canada a participé à une série de négociations mondiales qui consacrent une attention particulière aux besoins et aux capacités des pays en développement. Par exemple, le Canada a aidé à financer le processus et la participation des pays en développement à la négociation et à la mise en œuvre de la Convention pour combattre la désertification.

Le Canada a aussi appuyé activement la Convention sur la diversité biologique en coparrainant des ateliers et des symposiums au Costa Rica, au Chili et en Côte d'Ivoire; en participant et en étant l'hôte d'un groupe d'experts du Programme des Nations Unies pour l'environnement; en jouant un rôle actif aux trois réunions de la Conférence des Parties à la Convention et aux réunions du Groupe auxiliaire sur les conseils scientifiques, techniques et technologiques. Lors des deux premières réunions de la Conférence des parties tenues aux Bahamas et en Indonésie, le Canada a été l'hôte conjoint d'une foire sur la technologie de la biodiversité. Par l'entremise de la Commission de coopération environnementale, le Canada participe à des programmes

coopératifs sur la biodiversité avec ses partenaires de l'Accord sur le libre-échange nord-américain et le Musée canadien de la nature pour aider d'autres pays à réaliser des études par pays sur la biodiversité. Le Canada participe aussi à un projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques visant l'élaboration d'indicateurs de la biodiversité et avec le Secrétariat de la Convention, à la création d'un mécanisme international d'échange d'information scientifique et technique. Le Canada est un participant actif aux activités de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN), y compris comme hôte du Congrès mondial de conservation en 1996, la plus grande réunion environnementale depuis Rio, et par sa présidence à la Commission de survie des espèces de l'IUCN.

RÉFÉRENCES

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). *Biodiversity in Agriculture: Agriculture and Agri-Food Canada's Action Plan*, Ottawa, AAC, 1997.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). *Agriculture in Harmony with Nature: Strategy for Environmentally Sustainable Agriculture and Agri-Food Development in Canada*, Canada, AAC, 1997.

BLANCHET-COHEN, Natasha. *Strategies for a Living Earth: Examples from Canadian Aboriginal Communities*, Canada, Bureau de la Convention sur la biodiversité, Environnement Canada.

Biodiversity Science Assessment Team. *Biodiversity in Canada: A Science Assessment*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1994.

Colombie-Britannique. *Progress Report on Initiatives for the Conservation of Biodiversity in British Columbia*, Colombie-Britannique, 1996.

Colombie-Britannique. *Protected Areas Strategy for British Columbia*, Victoria, Colombie-Britannique, 1993.

Agence canadienne d'évaluation environnementale. *A Guide on Biodiversity and Environmental Assessment*, Ottawa, Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1996.

Service canadien des forêts. *Biodiversity in the Forest: the Canadian Forest Service Three-Year Action Plan: Implementing the Canadian Biodiversity Strategy*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997.

Service canadien des forêts. *The State of Canada's Forests: 1996 - 1997*. Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997.

Association canadienne des pâtes et papiers. *The Biodiversity Challenge: Conserving Biological Diversity in Canada's Forests*, Ottawa, Association canadienne des pâtes et papiers.

Commission de coopération environnementale. *Ecological Regions of North America: Toward a Common Perspective*, Montréal, Commission de coopération environnementale, 1997.

Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC), *Liste des espèces en péril désignées par le CSEMDC*, 1997.

Ecological Monitoring and Assessment Network (EMAN), Environnement Canada, *EMAN's Contribution to the Implementation of the Canadian Biodiversity Strategy*,

Ottawa, Environnement Canada, 1997.

Environnement Canada. *Biodiversity in British Columbia: Our Changing Environment*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services, 1994.

Environnement Canada. *Canada Country Studies: A Window on Climate Change in Canada*, Environnement Canada, 1997.

Environnement Canada. *Stratégie canadienne pour la biodiversité : la réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1995.

Environnement Canada. *La conservation de la diversité des espèces sauvages : mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité*, Ottawa, Environnement Canada, 1997.

Environnement Canada. *Guide to Monitoring Exotic and Invasive Plants*, Ottawa, Ecological Monitoring and Assessment Network, Environnement Canada, 1997.

Environnement Canada. *Northern River Basins Study: Status Report*, Ottawa, Environnement Canada, 1994.

Environnement Canada. *L'État de l'environnement au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, 1996.

Environnement Canada. *The State of the Great Lakes*, Ottawa, Environnement Canada, 1995.

Environnement Canada. *Stratégie de développement durable*, Ottawa, Environnement Canada, 1997.

Pêches et Océans. *Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable : Rapport sommaire*, Ottawa, Pêches et Océans, 1997.

Conseil canadien des pêches. *Pêche responsable au Canada*, Ottawa, Conseil canadien des pêches, 1997.

GREENFIELD, Joyce et RICHER, Nicole. *Biodiversity Projects with Agricultural Producers of Canada*, Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1996.

MCDONALD, Miriam, ARRAGUTAINAQ, Lucassie et NOVALINGA, Zack. *Voices from the Bay: Traditional Ecological Knowledge of Inuit and Cree in the Hudson Bay Bioregion*, Ottawa, Canadian Arctic Resources Committee, Sanikiluaq, T.N.-O., 1997.

MOSQUIN, T. et coll. *Canada's Biodiversity: the Variety of Life, its Status, Economic Benefits, Conservation, Costs and Unmet Needs*. Ottawa, Musée canadien de la

Nature, 1995.

MOSQUIN, T. *A Survey of Biodiversity Conservation Guidelines for Agricultural and Other Rural Regions of Canada*, Mosquin Bio-Information Ltée, 1996.

National Forest Strategy Coalition. *Sustainable Forests: A Canadian Commitment: Mid-Term Evaluation Report*, Ottawa, Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts, 1994.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. *Private Woodlot Management in the Maritimes*, Ottawa, Renouf Publishing Co. Ltd, 1997.

Natural Heritage Consulting Inc. *Creating a Biodiversity Management Procedures Guide for Your Organization*, Ottawa, Natural Heritage Consulting Inc, 1997.

Ressources naturelles Canada. *The Minerals and Metals Policy of the Government of Canada: Partnerships for Sustainable Development*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997.

Ressources naturelles Canada. *The State of Canada's Forests*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1993.

Ressources naturelles Canada. *Whitehorse Mining Initiative*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1995.

Parcs Canada. *Implementing the Canadian Biodiversity Strategy: Protected Areas*, Canada, Parcs Canada, Patrimoine canadien, 1997.

Parcs Canada. *State of the Parks Report*, Canada, Parcs Canada, Patrimoine canadien, 1997.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. *Stewardship and Sustainability: A Renewed Conservation Strategy for Prince Edward Island*, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 1994.

QUÉBEC. Biodiversité du milieu forestier: Bilan et engagements du ministère des Ressources naturelles, Québec, ministère des Ressources naturelles, 1996.

QUÉBEC. *Plan d'action pour la biodiversité du Québec*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 1996.

Sierra Club du Canada. *Canada - Five Years After Rio: A Compendium of the Sierra Club of Canada Rio Report Card: 1992 - 1997: Grading Canada and the Provinces on Commitments Made at the United Nations Conference in Environment and Development* Ottawa, Sierra Club du Canada, 1992.

Habitat faunique Canada. *Forest Biodiversity Program, Initial Evaluation Process:*

Helping Forest Companies Conserve Biodiversity, Ottawa, Habitat faunique Canada, 1997.

Conseil canadien des ministres de la faune. *A Wildlife Policy for Canada*, Ottawa, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 1990.

Territoire du Yukon. *Yukon SOE Report*, Whitehorse, Gouvernement du Yukon et Environnement Canada, 1996.

SITES INTERNET INTÉRESSANTS

Ministères du gouvernement fédéral

Agriculture et agroalimentaire Canada
<http://www.agr.ca/>

Ressources naturelles Canada
<http://www.nrcan.gc.ca/>

Patrimoine canadien
<http://www.pch.gc.ca/>

Agence canadienne de développement international
<http://www.acdi-cida.gc.ca/>

Ministère des pêches et Océans
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/>

Environnement Canada
<http://www.ec.gc.ca/>

CHM. Canada's Biodiversity Clearing House Mechanism
<http://www.achilles.net/%7Erfi/pages/index2.html>

EMAN. The Ecological Monitoring and Assessment Network
<http://www.cciw.ca/eman-temp/intro.html>

CBIN. Réseau canadien d'information sur la biodiversité
<http://199.212.18.79/Biodiversity/>

Commissaire à l'environnement et au développement durable
<http://www.oag.bvg.gc.ca/>

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

<http://www.nrtee-trnee.ca/>

Musée canadien de la nature

<http://www.nature.ca/>

Infrastructure canadienne des données géospaciales

<http://cgdi.gc.ca/>

Ministères provinciaux

British Columbia Ministry of Environment, Lands and Parks

<http://www.env.gov.bc.ca/>

British Columbia Ministry of Forests

<http://www.for.gov.bc.ca/>

Alberta Department of Environmental Protection

<http://www.gov.ab.ca/dept/env.htm>

Alberta Department of Agriculture, Food and Rural Development

<http://www.gov.ab.ca/dept/agric.htm>

Saskatchewan Department of Agriculture and Food

<http://www.gov.sk.ca/govt/agfood/>

Saskatchewan Department of Environment and Resource Management

<http://www.gov.sk.ca/govt/environ/>

Manitoba Department of Agriculture

<http://www.gov.mb.ca/agriculture/>

Manitoba Department of Environment

<http://www.gov.mb.ca/environ/>

Manitoba Department of Natural Resources

<http://www.gov.mb.ca/natres/>

Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

<http://www.gov.on.ca/OMAFRA/>

Ontario Ministry of Environment

<http://www.ene.gov.on.ca/>

Ontario Ministry of Natural Resources

<http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/>

Québec: Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation

<http://www.agr.gouv.qc.ca/>

Environnement et faune Québec
<http://www.mef.gouv.qc.ca/>

Ministère des Ressources naturelles du Québec
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/>

New Brunswick Department of Agriculture and Rural Development
<http://www.gov.nb.ca/agricult/>

New Brunswick Department of Environment
<http://www.gov.nb.ca/environm/>

New Brunswick Department of Fisheries and Aquaculture
<http://www.gov.nb.ca/dfa/>

New Brunswick Department of Natural Resources and Energy
<http://www.gov.nb.ca/dnre/>

Nova Scotia Department of Environment
<http://www.gov.ns.ca/envi/>

Nova Scotia Department of Natural Resources
<http://www.gov.ns.ca/natr/>

Nova Scotia Department of Fisheries
<http://www.gov.ns.ca/fish/>

Prince Edward Island Department of Agriculture and Forestry
<http://www.gov.pe.ca/af/>

Prince Edward Island Department of Fisheries and Environment
<http://www.gov.pe.ca/fe/>

Newfoundland Department of Environment and Labour
<http://www.gov.nf.ca/env/>

Newfoundland Department of Fisheries and Aquaculture
<http://www.gov.nf.ca/fishaq/>

Newfoundland Department of Forest Resources and Agrifoods
<http://www.gov.nf.ca/forest/>

Non gouvernemental

L'Association canadienne des pâtes et papiers
<http://www.open.doors.cppa.ca/>

LA BIODIVERSITÉ AU CANADA : ON EN PREND SOIN

*Annexe au premier rapport national du Canada à la Conférence des Parties à la
Convention sur la diversité biologique*

Inventaire des initiatives



© Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

La biodiversité au Canada: on en prend soin: premier rapport national du Canada à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, 1998: étude de cas

Publ. aussi en anglais sous le titre: Caring for Canada's Biodiversity: Canada's First National Report to the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity, 1998: Annex

Comprend des références bibliographiques.

ISBN: 0-662-82870-4

No de catalogue: CW66-167/1998-1F

1. Diversité biologique - Conservation - Politique gouvernementale - Canada
2. Écosystèmes - Gestion -- Politique gouvernementale - Canada
3. Développement durable -- Politique gouvernementale - Canada
1. Canada. Bureau de la Convention sur la biodiversité

QH77.C36 1998 333.95'16'0971 C98-980189-6

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au:

Bureau de la Convention sur la biodiversité

Environnement Canada

351 boulevard St. Joseph

Hull (Québec)

Canada

K1A 0H3

bco@ec.gc.ca

INVENTAIRE DES INITIATIVES :

Intégrer la biodiversité à la prise de décisions sectorielles et intersectorielles

TABLE DES MATIÈRES

Objectif	1
A. Rapports sur l'état de l'environnement	1
B. Surveiller notre performance	3
C. Améliorer la gestion des données	4
D. Évaluation et consolidation de nos inventaires biologiques	5
E. Promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles	5
F. Accroître la participation des collectivités locales et des peuples autochtones à la conservation et à la gestion de la biodiversité	6
G. Éducation, guides et information	7
H. Projets de conservation et de rétablissement de la biodiversité	9
I. Stratégies en matière de biodiversité et de développement durable	10
J. Approches de la planification intégrée	12
K. Plans et stratégies liés aux aires protégées	16
L. Gestion forestière	19
M. L'agriculture et la biodiversité	25
N. Conservation de la biodiversité aquatique	27
O. L'exploitation minière et la biodiversité	30
P. Conservation des espèces sauvages	31
Q. Coopération internationale - Partager notre expérience	34

Objectif

La présente annexe accompagne le document intitulé *La biodiversité au Canada : prenons-en soin : Premier rapport national du Canada à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique*. Ce document contient un large éventail d'exemples qui illustrent le degré auquel la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable sont incorporées aux politiques, aux plans et aux programmes locaux, régionaux et nationaux. La liste ne se veut pas exhaustive - elle est plutôt illustrative. Les exemples sont en général regroupés selon les catégories (sous-titres) utilisés dans le corps du rapport national et en ce sens, ils ajoutent du poids et des détails aux questions et aux points soulevés dans la partie principale du rapport.

A. Production de rapports sur l'état de l'environnement

Surveillance et production de rapports sur l'état de l'environnement au Canada

La production de rapports sur la situation nationale de l'environnement au Canada a commencé il y a plusieurs décennies et le premier rapport national de ce pays a été diffusé en 1986. L'approche par écosystème dans l'organisation de l'information représente un format moins technique, qui vise à donner des réponses à cinq questions fondamentales :

- *Que se passe-t-il dans l'environnement au Canada? (conditions et tendances environnementales)*
- *Pourquoi cela arrive-t-il? (liens avec les activités humaines)*
- *Pourquoi est-ce significatif? (conséquences environnementales, sociales et économiques)*
- *Que font les Canadiens à ce sujet? (réactions administratives au changement environnemental)*
- *Est-ce durable? (les interventions humaines épuisent-elles le capital environnemental?)*

Une série de rapports plus succincts portant sur des secteurs ou des écosystèmes spécifiques ont aussi été préparés. Ceux-ci comprennent l'état des forêts, des océans, des Grands Lacs, l'étude des bassins de la rivière Northern et l'état des parcs. De plus, l'équipe d'évaluation et de surveillance environnementales d'Environnement Canada produit régulièrement des feuillets d'information sur l'état de l'environnement qui sont de courts rapports sur des questions choisies telles que la réintroduction du Pygargue à tête blanche au lac Érié.

Étude nationale du Canada : un aperçu du changement climatique au Canada (1997)

Environnement Canada a produit la première évaluation nationale jamais réalisée de l'impact environnemental, social et économique du changement climatique au Canada. L'étude nationale comprend deux rapports sommaires, le *Résumé national pour les responsables des politiques et les faits saillants pour les Canadiens*. Ces deux rapports cernent les lacunes dans les connaissances scientifiques et recommandent des plans d'action afin d'améliorer notre base de connaissances.

Les résultats de l'étude précisent ce que nous connaissons actuellement des impacts possibles comme conséquence des changements climatiques prévus et des réactions d'adaptation. Les impacts signalés ne devraient pas être considérés comme des prévisions, mais plutôt comme des indicateurs de la fragilité et de la vulnérabilité associées au changement climatique prévu. La diversité de ces impacts et les options viables d'adaptation, en plus de refléter les changements climatiques prévus, reflètent aussi l'étendue géographique et la diversité environnementale, économique et sociale du Canada.

Rapport sur la situation des parcs

En 1997, le ministère du Patrimoine canadien du gouvernement fédéral a préparé le troisième rapport sur la situation des parcs afin de décrire les conditions dans les parcs nationaux et les sites historiques nationaux. Le rapport présentait une méthode permettant de mesurer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et les résultats de la première application, quoique limitée, de cette méthode. L'utilisation de cette méthode dans les rapports subséquents permettra au gouvernement canadien de déterminer, de surveiller et d'évaluer les tendances de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux.

La Situation des forêts au Canada, tirée des leçons de l'histoire, 1967-1997

L'édition actuelle est le septième rapport sur la situation des forêts au Canada. Ces rapports fournissent des renseignements récents sur l'état des forêts au Canada et décrivent toute une gamme de questions importantes portant sur les forêts.

Le Canada passe rapidement dans une nouvelle ère de gestion de son patrimoine forestier. Aujourd'hui, tous les ordres de gouvernement mettent de l'avant diverses initiatives avec la collectivité forestière, qui comprend les entreprises d'exploitation forestière, les peuples

autochtones et les organismes de conservation, afin de mesurer les progrès effectués pour une gestion durable des forêts. Des lois provinciales en matière de forêts ont été renforcées, des codes de pratique ont été élaborés et un plus grand nombre de régions forestières sont maintenant protégées.

Rapport sur l'état des Grands Lacs (1995)

Ce rapport résume la situation des Grands Lacs telle qu'observée à la fin de 1994 par les États-Unis et le Canada à titre de parties à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Le bassin des Grands Lacs laurentiens abonde en ressources biologiques. Les Grands Lacs contiennent un cinquième de toute la superficie d'eau douce de la Terre. Le bassin est enrichi par de grandes forêts et de grandes régions sauvages, de riches terres agricoles, des centaines de tributaires et des milliers de petits lacs, d'énormes gisements de minerai et une faune abondante et variée. On trouve dans la région 28 villes ayant une population de plus de 50 000 personnes et environ 33,2 millions de personnes y habitent. Le bassin demeure une des principales régions agricoles et industrielles de l'Amérique du Nord et il accueille de plus en plus de touristes.

Cependant, l'équilibre de l'écosystème du bassin des Grands Lacs subit d'énormes pressions provoquées par les activités humaines. De grandes améliorations ont été effectuées au cours des 25 dernières années quant au contrôle des contaminants toxiques, mais il reste beaucoup à faire. Par contre, même si certains progrès sont réalisés pour ce qui est de la protection et du rétablissement des habitats, les pertes constantes dépassent de loin les gains. En ce qui concerne la diversité biologique, étant donné que chaque perte de la diversité génétique est permanente, toutes les pertes s'ajoutent les unes aux autres. Le défi de la réhabilitation des Grands Lacs est de minimiser ou d'éliminer la perte d'espèces indigènes et de protéger la variété génétique de ces espèces. En ce qui concerne l'habitat, l'objectif est d'accélérer la préservation des habitats essentiels aux écosystèmes hautement prioritaires en même temps que de réussir en matière de rétablissement.

Étude des bassins de la rivière Northern

Cette étude a été effectuée par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest au cours d'une période de quatre ans et demi afin d'examiner les relations entre le développement et les bassins des rivières Peace, Athabaska et des Esclaves. Les domaines de recherche comprennent :

- *la distribution et la concentration des contaminants produits par les moulins à pâtes et autres contaminants dans l'eau, les sédiments et certaines ressources biologiques;*
- *la distribution des poissons, leur abondance, leurs mouvements et les niveaux des contaminants;*
- *l'analyse de la chaîne alimentaire;*
- *des données hydrologiques, particulièrement sous les tendances du flux des glaces, ainsi que le transport des sédiments et la disposition;*
- *les liens potentiels entre la charge nutritive, la croissance des plantes et les niveaux d'oxygène, particulièrement dans des conditions de flux limité et de recouvrement de glace;*
- *la qualité de l'eau potable, son goût et son odeur;*
- *les besoins en oxygène des différentes espèces de poissons;*
- *l'élaboration et la validation de différents modèles hydrologiques, des contaminants et de l'oxygène.*

Les résultats de cette étude seront utilisés afin d'orienter et d'étayer les décisions futures en matière d'aménagement et de protection de l'environnement dans ces bassins.

Aperçu des ressources halieutiques maritimes du Canada : rapports sur l'état des stocks

Les rapports sur la situation des stocks couvrent toutes les espèces ou la plupart des espèces qui sont pêchées et ils feront état des dossiers entourant les écosystèmes. Ces rapports de situation offrent une évaluation scientifique essentielle du déclin de l'abondance et des prises des ressources halieutiques marines dans l'Atlantique nord-ouest, l'Arctique et le Pacifique nord-ouest en raison d'une gamme d'effets, dont les variations de l'environnement, les pressions de la pêche et la prédation. Ces évaluations sont essentielles à la prise de décisions durables qui affectent la biodiversité marine. Le bureau canadien de l'évaluation des stocks organise actuellement des ateliers nationaux et par zone sur les questions actuelles d'évaluation des écosystèmes nouvellement reconnus. Les évaluations des stocks font maintenant état d'études pluridisciplinaires comprenant une méthode basée sur les écosystèmes.

La Biodiversité en Colombie-Britannique : nouvelle réalité environnementale

Ce rapport cerne les grands changements de la biodiversité en Colombie-Britannique et les nouvelles menaces s'y rattachant. Il décrit aussi l'état actuel de la biodiversité, principalement aux niveaux des espèces et des écosystèmes, ainsi que les processus biophysiques qui affectent son avenir.

Biodiversité des moules d'eau douce dans le bassin de drainage des Grands Lacs inférieurs

Ce projet portait sur la situation précaire de la conservation de ce groupe d'organismes aquatiques au Canada. Le projet a produit une base de données informatisée liée au SIG sur la répartition historique (1860-1996) des moules d'eau douce dans la zone à l'étude en utilisant 400 dossiers de collection obtenus de nombreuses sources et examinés ensemble pour la première fois. Ces données ont révélé une tendance de pertes d'espèces et de changements de la composition des groupes dans l'ensemble du bassin et ont permis d'identifier des espèces de moules qui pourraient être désignées à l'échelle nationale par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC).

Tendances actuelles le long de la vallée du bas Fraser

Ce rapport est basé sur quatre années d'études scientifiques effectuées par le gouvernement fédéral et l'Institut des ressources et de l'environnement de l'Université de la Colombie-Britannique. Le rapport explique les répercussions de la croissance de la population et du développement dans la vallée du bas Fraser sur la qualité de l'eau et la salubrité des ruisseaux dans trois bassins de drainage. Le bassin de drainage de la rivière Brunette est principalement urbain, le bassin de la rivière Salmon est un mélange urbain-rural et le bassin de la rivière Sumas est au cœur des régions agricoles les plus productives de la C.-B. Le rapport démontre comment des particuliers peuvent agir pour réduire les impacts de l'activité humaine sur l'environnement par des changements dans les modes de vie et les pratiques d'utilisation des terres.

Banque nationale de données sur les terres urbaines

Ce projet découle d'un partenariat entre Statistique Canada et Environnement Canada. La banque de données utilise des images satellite numériques pour mesurer les changements de l'utilisation des terres urbaines par rapport aux terres rurales, la couverture des terres (p. ex. les boisés et les prairies) et les espaces de verdure urbains dans les villes canadiennes. Jusqu'à maintenant, des renseignements sont disponibles pour 13 des plus grandes régions métropolitaines du Canada au cours de la période 1986-1991, et des liens avec des données plus anciennes sur les changements dans l'utilisation des terres ont été établis. La prochaine étape du projet consiste à recueillir des données sur un plus grand nombre

d'agglomérations urbaines et de passer à un cycle quinquennal continu de production de rapports.

B. Surveiller notre performance

Commissaire à l'environnement et au développement durable

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable est un nouveau poste établi afin d'encourager une meilleure performance de la part du gouvernement fédéral dans des domaines tels que l'environnement et le développement durable. Un des rôles clés du Commissaire est de surveiller et d'évaluer l'intégration de grands dossiers tels que la biodiversité dans les stratégies fédérales de développement durable et leur mise en œuvre.

Le Réseau de surveillance et d'évaluation écologique (RSEE)

Le Réseau de surveillance et d'évaluation écologique (RSEE), composé d'environ 100 sites de recherche et de surveillance au Canada, est organisé en 14 coopératives s'intéressant aux sciences écologiques terrestres. Le RSEE offre une perspective nationale sur la façon dont les systèmes canadiens sont touchés, des raisons scientifiques pour les activités de contrôle et de gestion, l'évaluation de l'efficacité de ces programmes de contrôle et l'identification de nouveaux problèmes environnementaux à mesure qu'ils surviennent.

Le RSEE a établi des partenariats avec tous les ordres de gouvernement, tous les établissements d'enseignement et le secteur industriel, ainsi que des organismes non gouvernementaux. Les travaux du RSEE et ses fonctions de surveillance et d'évaluation jouent un rôle capital permettant de comprendre le changement de la biodiversité et d'évaluer les incidences des politiques et des programmes sur la biodiversité, et leur efficacité.

Le Conseil canadien des sciences de la biodiversité, créé par le RSEE, recommande des méthodes de surveillance de la biodiversité, donne des aperçus généraux et des orientations aux initiatives en matière de biodiversité du RSEE, ainsi que des conseils à une gamme de clients lorsque ceux-ci en font la demande.

Examen de l'OCDE de la performance environnementale du Canada

Diffusé en novembre 1995, cet examen remarquait que le renouvellement des forêts du Canada est assuré à cause des politiques adoptées depuis un certain temps,

que les entreprises privées ont effectué de grands progrès dans la réduction de la pollution et que la participation du public à la prise de décisions est tout à fait remarquable. Le rapport a aussi encouragé l'élaboration continue d'autres méthodes de sylviculture et l'élargissement des connaissances scientifiques sur la biodiversité des forêts du Canada.

Bulletin de Rio émis par le Sierra Club du Canada

Le Sierra Club du Canada a lancé le projet Rio Watch tout de suite après le Sommet de la Terre en juin 1992. L'objectif de ce bulletin est de surveiller activement et de rapporter les progrès des gouvernements. Le bulletin est devenu un outil utile permettant de déterminer quels sont les obstacles au progrès, par exemple les limites budgétaires, un programme politique néoconservateur à une échelle globale, la libéralisation commerciale et les fluctuations de la volonté politique et de la couverture médiatique. Le bulletin est aussi utile pour l'éducation du public.

C. Améliorer la gestion des données

Inventaire de référence d'évaluation environnementale (IREE)

L'IREE est un ensemble d'études portant sur l'évaluation, qui peut adapter les exigences actuelles en matière de politiques aux études déjà réalisées. Un protocole bien défini est inscrit dans l'IREE afin de faciliter l'accès aux études qui répondent le mieux aux besoins actuels. L'IREE contient cinq grandes catégories d'information et plus de 30 champs.

Centres de données sur la conservation et Centres d'information sur le patrimoine naturel

De nombreuses provinces, telles que la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, ont établi des centres de données sur la conservation. Les centres sont mis sur pied par l'entremise de partenariats entre la province et des organismes de conservation. Les centres recueillent et diffusent de l'information sur les animaux, les plantes et les communautés végétales. On assigne à chacun d'eux un niveau correspondant à la situation de la conservation. Ce niveau est déterminé d'après leur rareté et le degré auquel ils sont menacés, afin de mieux comprendre la biodiversité de chaque province et les impacts de l'activité humaine.

Plusieurs provinces telles que l'Alberta, l'Ontario et le Québec ont aussi établi des centres d'information sur le patrimoine naturel. Ces centres sont des projets de

collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les organismes de conservation, principalement la Société canadienne pour la conservation de la nature. Les centres maintiennent une base de données informatisées contenant des éléments de la biodiversité de la province; ils sont très utiles pour la bonne gestion des espèces en péril, l'identification et l'évaluation des aires protégées et la planification de l'utilisation des terres. Les centres peuvent aussi produire un atlas permanent et dynamique ainsi qu'une banque de données portant sur le caractère, la distribution et la situation relatives à la conservation des régions naturelles, de la flore et de la faune en péril, des groupes et des caractéristiques spéciales d'une province. Les centres soutiennent aussi les programmes d'éducation en matière d'environnement. Au Québec, l'arrivée de la cartographie informatisée a entraîné le transfert des copies de la base de données et le soutien cartographique aux 16 directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, rendant ainsi plus efficace l'utilisation de l'information sur les espèces qui sont menacées ou vulnérables et pour les activités sur son territoire. Les limites des 650 principaux territoires protégés ont été numérisées et intégrées à la base de données.

Comité d'inventaire des ressources, Colombie-Britannique

Ce comité est composé d'organismes des gouvernements provincial et fédéral et des peuples autochtones. L'objectif du comité est de promouvoir la collaboration entre les nombreux groupes afin d'élaborer un meilleur système de données et d'information sur la biodiversité de la province.

Inventaire coopératif des ressources, Colombie-Britannique

Ce programme est entrepris conjointement par plusieurs organismes provinciaux afin de procéder à un inventaire et de mener des recherches en matière de biodiversité. L'inventaire est une ressource d'information importante pour le système d'information géographique de la C.-B.

Catalogue des aires naturelles protégées du Québec

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec, on a préparé un catalogue des aires naturelles protégées selon la classification mise de l'avant par l'Union mondiale pour la nature (UICN, catégories I à VI). Plus de 700 aires naturelles protégées ont été désignées, représentant au total 52 578 km² ou 3,15 % du territoire du Québec.

Bowater Mersey Paper Company Limited et Avenor Inc.

Bowater Mersey Paper Company Limited (Nouvelle-Écosse) et Avenor Inc. (Ontario) ont formé un partenariat avec Smithsonian Institution et l'UNESCO afin d'inventorier et de surveiller la diversité biologique des forêts à partir de lots standardisés.

D. Évaluation et établissement de nos inventaires biologiques

Cartographier la biodiversité

En collaboration avec plusieurs autres ministères du gouvernement fédéral, Environnement Canada aide à parrainer la réalisation du Programme de cartographie de la biodiversité (PCB). Le PCB établit un inventaire de bases de données numériques et de fichiers de cartographie afin de représenter et d'analyser les différents éléments sélectionnés portant sur la flore et la faune du Canada. En utilisant la technologie des systèmes d'information géographique, le Programme compile l'information sur les aires et les documents d'information sur la biologie de groupes tels que les espèces nationales en péril, ainsi que les plantes étrangères et endémiques envahissantes. L'information du PCB est utilisée pour appuyer les activités liées à la biodiversité de divers organismes ainsi que dans le cadre de programmes d'éducation du public.

L'Étude nationale du Canada, le Musée canadien de la nature

Le Canada a appuyé les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) visant à définir et à réaliser les études nationales sur la biodiversité dans différentes nations. Au Canada, ces travaux sont effectués par l'entremise du Musée canadien de la nature. Les résultats de cette enquête sont contenus dans la publication intitulée *La Biodiversité du Canada : la variété de la vie, sa situation, les avantages économiques, les coûts de la conservation et les besoins non satisfaits*. Ce document comprend de l'information sur le recensement taxonomique, la diversité des habitats et des écosystèmes et les changements importants de populations d'espèces sélectionnées.

Une Évaluation du point de vue de la conservation des écorégions terrestres de l'Amérique du Nord, Fonds mondial pour la nature (Canada et É.-U.)

Cette étude est une analyse détaillée de l'abondance biologique des espèces, habitat par habitat, au Canada et aux É.-U. On y identifie les écosystèmes rares et

ceux qui sont gravement menacés. Le rapport conclut que l'Amérique du Nord abrite une part beaucoup plus importante de la biodiversité mondiale qu'il était généralement reconnu.

E. Promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles

Centre de connaissances traditionnelles, Musée canadien de la nature

Le Musée canadien de la nature (MCN) a établi une chaire de connaissances traditionnelles dès 1993. Le Centre de connaissances traditionnelles (CCT), installé au Musée, a été incorporé comme organisme non gouvernemental sans but lucratif en 1994. Le Centre découle d'un programme d'activités accomplies par le Comité national de l'UNESCO/Programme sur l'homme et la biosphère (Canada/PHB). Le Musée a fourni un soutien continu au Centre depuis janvier 1994. L'objectif du Centre de connaissances traditionnelles est de promouvoir et revaloriser la reconnaissance, la compréhension et l'utilisation des connaissances écologiques traditionnelles partout au monde dans le cadre des politiques et de la prise de décisions en vue du développement durable.

On reconnaît généralement au Canada que les peuples autochtones possèdent des connaissances traditionnelles sur l'environnement, lesquelles doivent être comprises et reconnues en elles-mêmes et qui doivent avoir leur place dans les institutions nationales. Le Musée, comme institution nationale de l'histoire naturelle du Canada, a la responsabilité de représenter tous les Canadiens et d'interpréter l'abondance et la complexité de l'environnement biophysique du Canada.

Projet de documentation des connaissances traditionnelles dans le cadre de l'étude des bassins de la rivière Northern

Le projet de documentation a constitué une nouvelle tentative d'utilisation du cadre du cercle d'influences à la recherche des connaissances traditionnelles. Les connaissances traditionnelles comprennent des connaissances acquises par les expériences vécues et leur application à l'utilisation des terres et à la prise de décisions de leadership par les peuples autochtones. La recherche sur les connaissances traditionnelles est devenue un élément important et reconnu de la recherche de l'autodétermination des peuples autochtones. La documentation sur l'utilisation des terres, leur occupation et la gestion des ressources naturelles historiques dans les bassins de la rivière Northern a fourni des aperçus sur les méthodes de

gestion des ressources naturelles en tenant compte de leur protection à la fois dans l'esprit et dans le cœur.

Le projet de documentation comprenait 246 entrevues dans 10 collectivités autochtones. On a préparé une vidéo intitulée *La connaissance de notre mère*, dont le sujet portait sur les principales questions et préoccupations environnementales de ces 10 collectivités. Les changements environnementaux signalés par les répondants ont été à la fois nombreux et parallèles aux résultats des autres éléments de recherche de l'étude des bassins de la rivière Northern.

Partenariat entre le Musée canadien de la nature et le Centre de connaissances traditionnelles

Le Musée a collaboré étroitement avec le Centre de connaissances traditionnelles à la planification et à l'organisation d'un atelier sur les connaissances arctiques et traditionnelles lors du Congrès sur la conservation mondiale de l'UICN, tenu en octobre 1996.

L'exposition intitulée *l'Arctique pour toujours*, un projet d'éducation comportant plusieurs étapes et qui vise à sensibiliser les Canadiens et à stimuler le dialogue au sujet de l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord, a été préparé conjointement par le Centre de connaissances traditionnelles et le Musée canadien de la nature. Un aperçu de cette exposition a été présenté lors du congrès de 1996 de l'UICN, suivi par l'ouverture de l'exposition au Musée en juin 1997. Réalisé en partenariat avec les peuples et les collectivités autochtones, ce projet combine les connaissances traditionnelles, la recherche scientifique du Musée dans le Nord, ses grandes collections d'histoire naturelle arctique et la production de matériel pédagogique et de technologies de communications modernes.

F. Accroître la participation des collectivités locales et des peuples autochtones à la conservation et à la gestion de la biodiversité

Action 21

Action 21 est un programme d'Environnement Canada qui encourage les Canadiens à agir dans leurs collectivités pour conserver des environnements sains. Le programme comprend deux éléments : une initiative de sensibilisation publique pour encourager tous les Canadiens à devenir des participants actifs aux solutions environnementales, et un programme de financement des collectivités qui offre une aide financière aux

groupes non gouvernementaux sans but lucratif pour qu'ils réalisent des projets environnementaux locaux qui appuient les priorités nationales.

Action 21 accorde son appui aux projets qui protègent, rétablissent ou améliorent l'environnement naturel et renforcent les capacités des collectivités à contribuer aux activités qui se prolongeront dans l'avenir, par exemple des projets qui protègent la faune et la flore et qui préviennent la perte de leurs habitats.

Directives de cogestion, Saskatchewan

La Saskatchewan a élaboré une série de directives pour aider à établir des accords de cogestion. Les accords de cogestion sont des processus conçus pour accroître la participation du public à la gestion des parcs et des ressources renouvelables, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à sa conservation.

Les peuples autochtones de la Saskatchewan deviennent de plus en plus intéressés à la gestion des ressources naturelles dont ils dépendent. Les accords de cogestion peuvent fournir un cadre efficace pour les Autochtones et d'autres citoyens afin qu'ils participent davantage à la prise de décisions liées à la gestion des ressources naturelles.

Les accords de cogestion en Saskatchewan s'inspirent des cinq principes suivants :

- *la propriété publique et la responsabilité gouvernementale pour la gestion des ressources et la protection de l'environnement seront retenues;*
- *la collaboration entre les partenaires à la gestion des ressources et à la protection de l'environnement sera fondée sur le respect mutuel, la confiance, l'équité et la transparence;*
- *la bonne gestion des ressources naturelles est un élément clé d'un programme de gestion bien établi et elle doit assurer le maintien d'écosystèmes sains et l'utilisation durable des ressources renouvelables;*
- *la gestion intégrée des ressources et la prise de décisions sur le plan de l'économie est essentielle à l'atteinte du développement durable;*
- *les processus de cogestion doivent être ouverts à tous les intervenants et les décisions doivent refléter les utilisations et les allocations existantes.*

Comité des plantes indigènes des grandes plaines du Nord, Saskatchewan

Le comité a été constitué en 1995 en vue de stimuler et d'appuyer l'intérêt croissant pour la conservation et la réintroduction d'espèces de plantes indigènes dans les grandes plaines du Nord. Les travaux du comité sont une mesure prise face à la détérioration des terres dans les prairies et les parcs de la Saskatchewan,

particulièrement à la perte de la diversité des espèces de plantes indigènes. Dans le cadre de leurs travaux, le comité a été l'hôte du troisième sommet annuel sur les plantes indigènes tenu en octobre 1997.

Les thèmes examinés lors du sommet étaient les suivants : techniques de reverdissement pour les emprises des autoroutes, des sites industriels pétroliers et gaziers et des parcs et pâturages; reverdissement des cours d'écoles; pépinières de plantes indigènes; plantations à large étendue en vue du reverdissement et sites de rétablissement.

Tables rondes sur l'environnement et l'économie

En 1988, le Nouveau-Brunswick a été une des premières autorités législatives à former une table ronde composée de 13 membres qui représentaient tous les principaux secteurs de la province. Ce groupe fait rapport au premier ministre et son mandat est d'élaborer une stratégie en vue du développement durable.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)

La TRNEE a été formée pour agir en tant qu'organisme fédéral indépendant qui cherche à donner de l'information et des opinions objectives concernant l'état du débat sur la relation entre l'environnement et l'économie. Des questions liées à la biodiversité sont régulièrement incluses dans plusieurs des programmes de la table ronde, telles que la mesure de l'éco-efficacité, la gestion des boisés privés, la politique étrangère, l'environnement et les ressources marines, ainsi que le développement durable et l'éducation. La TRNEE a contribué à l'Année internationale des océans en préparant le document intitulé *Stratégies de gestion viables des océans : Guide de cogestion*.

Initiative ontarienne des collectivités vertes

Cette initiative est un modèle de prestation des programmes qui renforcent la capacité des partenaires établis au sein de la collectivité à concevoir et à réaliser des projets de conservation et de prévention. Les collectivités développent de solides partenariats comprenant les secteurs publics, privés et bénévoles. Parmi les résultats environnementaux du programme, on trouve : des économies d'énergie et d'eau; la réduction des déchets; l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau; un plus grand nombre d'espaces verts pour appuyer la biodiversité et prévenir la pollution. Il y a plus de 20 collectivités qui participent au programme.

G. Éducation, guides et information

École d'été internationale sur la biodiversité et la systématique, Musée canadien de la nature et Université Queen's

Ce cours d'une durée d'un mois offre aux participants des secteurs professionnels et universitaires une introduction aux principales questions et aux principaux concepts de la biodiversité et de la systématique. Il n'est pas limité aux sciences biologiques car il explore aussi l'interaction entre les études universitaires dans ces domaines et la vaste gamme des activités et des valeurs humaines.

Le cours offre aux participants du gouvernement, du secteur privé, des universités, des groupes de conservation ou des particuliers intéressés un aperçu général de la diversité de la vie sur terre; sa forme, sa fonction, sa classification, son étude et les moyens par lesquels les activités des êtres humains l'influencent. Un contenu plus détaillé est fourni sur la biodiversité et la systématique.

Le Projet de gestion de l'habitat riverain de l'Alberta

Une publication intitulée *Caring for the Green Zone* (prendre soin de nos espaces verts) a été préparée pour aider les éleveurs de bovins et les gestionnaires de cheptels à adopter des mesures visant à protéger les zones riveraines. Des sites de démonstration ont aussi été établis. Depuis le début du projet, les partenaires ont fourni de l'information à 4 500 éleveurs et gestionnaires de terres, 1 800 personnes ont visité les sites de démonstration et 13 000 exemplaires de la publication ont été distribués.

Centre de ressources environnementales autochtones, Manitoba

Le Centre a été fondé en 1994 par un conseil de 10 leaders autochtones de partout au Canada. Ensemble, ils ont élaboré un mandat visant à accroître la participation des peuples autochtones à la prise de décisions environnementales.

Le Centre s'est engagé à accroître la capacité de la gestion environnementale au sein des collectivités autochtones, qui est nécessaire afin d'améliorer la capacité locale de faire face à toute une gamme de préoccupations environnementales. Le renforcement de la capacité environnementale aidera aussi les collectivités à être plus autonomes et permettra la conception appropriée de solutions aux problèmes environnementaux des collectivités.

Guide de gestion des espèces menacées de disparition et des espèces vulnérables, Québec

En collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Hydro-Québec et Tecsalt-Dryade ont participé à la préparation d'un logiciel contenant de l'information sur la présence, au Québec, des espèces en voie de disparition ou vulnérables. Le guide fournit aussi une évaluation préliminaire des conséquences prévisibles qu'auraient les différents types d'activités sur l'environnement. Ce logiciel convivial permettra aussi aux utilisateurs tels que des organismes ou des municipalités de considérer le problème des espèces de faune et de flore en péril dans le contexte d'un projet d'aménagement donné.

Projet sur les plantes envahissantes du Canada

Le projet a été établi en partenariat avec trois ministères du gouvernement fédéral, soit Environnement Canada, Patrimoine Canada et Ressources naturelles Canada, afin de tenter de sensibiliser les Canadiens et de les inciter à prendre des mesures relativement aux plantes étrangères envahissantes. Ce projet consiste principalement en un guide de surveillance des plantes étrangères et envahissantes au Canada accompagné de feuillets d'information sur le sujet. Ces feuillets présentent de l'information utile au grand public (histoire, impact, caractéristiques, étendue du problème, habitat) au sujet de ces plantes, ainsi que certaines directives pour aborder le problème des plantes envahissantes au moyen de la surveillance et de mesures de contrôle. Le guide propose aussi une discussion approfondie du rôle de la surveillance, la conception de projets et leur valeur.

Programme de biodiversité forestière d'Habitat faunique Canada

Le secteur forestier tiendra de plus en plus compte de la conservation de la biodiversité dans la gestion de façon durable des forêts. Cette initiative a placé plusieurs entreprises forestières dans une position où elles ont besoin d'élaborer une stratégie visant à conserver la biodiversité, mais sans avoir l'information et les connaissances nécessaires pour le faire. Habitat faunique Canada (HFC), un organisme national de conservation sans but lucratif, a reconnu cette lacune et a réagi en saisissant l'occasion pour revaloriser la biodiversité et la conservation des habitats fauniques. HFC a donc adopté une approche proactive et aidé les entreprises d'exploitation forestière à faire face à ce problème très important, en créant le programme de biodiversité forestière. Bien que le programme en soit à l'étape expérimentale, six grandes entreprises d'exploitation forestière du Canada participent dans cinq provinces.

Créer un guide de procédures de gestion de la biodiversité pour votre organisme

Environnement Canada et Parcs Canada ont collaboré à la création d'un guide pour aider les entreprises à produire des directives et des politiques sur la biodiversité pour leur organisme. Ce manuel oriente, étape par étape, dans l'élaboration de procédures de gestion de la biodiversité qui répond aux besoins des organismes individuels. Le manuel a été élaboré spécifiquement pour des organismes dont le fonctionnement a un impact direct ou indirect sur la biodiversité, tels que ceux qui effectuent des activités sur le terrain, comme les entreprises d'exploitation forestière, minière, d'extraction de pétrole et de gaz, de construction de pipelines, d'aménagement immobilier, d'agriculture à grande échelle et d'aménagement d'infrastructures. Le manuel indique comment élaborer un guide de procédures, il examine les concepts fondamentaux de la biodiversité afin de comprendre les relations et les conséquences des bonnes et des mauvaises pratiques de gestion et il introduit une série de méthodes de conservation dont le secteur de l'industrie peut se servir.

MacMillan Bloedel Ltd

MacMillan Bloedel Ltd (Colombie-Britannique) fournit un soutien continu à W.R. Campbell pour la préparation d'un guide de poche sur les oiseaux de la C.-B. On prévoit sa publication à la fin de 1998. D'autres livres porteront sur les oiseaux de l'Île de Vancouver, les oiseaux des Îles de la Reine-Charlotte et sur les oiseaux de proie de la C.-B.

Centre patrimonial Nin.Da.Waab.Jig de l'Île Walpole en Ontario

Le mandat général du centre est de protéger, de préserver, d'interpréter et de promouvoir le patrimoine naturel et culturel des peuples autochtones de l'île Walpole. Dans sa promotion de la conservation de la biodiversité, le centre a plusieurs fonctions :

- **Éducation** : *Des conseils aux ménages visant la protection de l'environnement; du matériel pédagogique à l'intention du secteur agricole de l'île traitant des effets des pesticides sur l'environnement; un bulletin local sur les activités et les progrès environnementaux; des publications sur la gestion des déchets qui s'inspirent des valeurs et des pratiques des Autochtones.*
- **Consolidation des capacités** : *Les exemples comprennent : la stratégie de développement durable de l'île Walpole et son plan de mise en œuvre; les postes de recherche pour le contrôle de l'eau, de la*

qualité de l'air, des sédiments, de la faune, des poissons et de la santé humaine; un programme complet d'évaluation environnementale et des activités d'éducation extérieures dirigées vers les autres collectivités autochtones.

H. Projets de conservation et de rétablissement de la biodiversité

Le Projet de gestion de l'habitat riverain de l'Alberta

Le projet de gestion de l'habitat riverain de l'Alberta, que l'on nomme aussi le projet Cows and Fish (vaches et poissons), est un partenariat entre Alberta Cattle Commission, Trout Unlimited, Canadian Cattleman's Association, Alberta Environmental Protection, Alberta Agriculture, Food and Rural Development et Pêches et Océans Canada.

Les partenaires de ce projet travaillent avec des éleveurs de bovins afin de favoriser la compréhension de la façon dont les changements à la gestion des pâturages dans les régions riveraines peuvent améliorer la salubrité et la productivité des terres. Ces changements sont utiles aux éleveurs et à d'autres qui utilisent et qui accordent de la valeur aux régions riveraines. Une publication intitulée *Caring for the Green Zone* (prendre soin de nos espaces verts) a été préparée afin d'aider les éleveurs et les responsables des cheptels à adopter des mesures visant à protéger les régions riveraines. Des sites de démonstration ont aussi été établis.

Depuis le début du projet, les partenaires ont fourni de l'information à 4 500 éleveurs et gestionnaires des terres, 1 800 personnes ont visité les sites de démonstration et 13 000 exemplaires de la publication ont été distribués.

Le Canada carolinien, Lambton Wildlife Inc.

La zone carolinienne canadienne, qui se trouve au sud d'une ligne imaginaire entre Toronto et Grand Bend sur le lac Huron, contient environ 40 % des espèces en péril du Canada. Une coalition des organismes environnementaux et gouvernementaux pertinents a été établie il y a environ 10 ans afin de régler ce problème et d'établir la liste des espèces et des habitats en péril dans le Sud de l'Ontario.

Le mandat original du programme canadien carolinien était d'acquiescer des terres qui sont fragiles du point de vue biologique, suivi d'un programme de gestion privée qui a été subséquemment introduit. À la prochaine étape du programme, la conservation de

propriétés importantes se poursuivra, mais les efforts seront axés sur la création de corridors ou de liens entre les aires protégées et les zones tampons. Des projets locaux de démonstration seront aussi préparés.

Projet d'assainissement de la rivière Annapolis, Nouvelle-Écosse.

Le bassin hydrographique de la rivière Annapolis s'étend sur 1 500 km² et est situé dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, se déversant dans la baie de Fundy. Cette région abrite environ 35 000 habitants et de nombreuses espèces fauniques. L'économie locale est basée sur les ressources, surtout l'agriculture et les pêches. Le tourisme et l'exploitation forestière sont aussi importants pour la région.

Réagissant à la sensibilisation publique envers la nécessité de conserver et de rétablir le bassin de drainage de la rivière Annapolis, un organisme non gouvernemental nommé Clean Annapolis River Project (CARP) a été constitué. CARP recommande ce qui suit quant à la meilleure façon d'arriver à des initiatives qui s'appuient sur les collectivités pour restaurer et protéger le bassin hydrographique :

- *lancer des projets axés sur les participants pour que ceux-ci constatent des améliorations immédiates sur le plan de l'environnement, par exemple la restauration des rives des ruisseaux et la protection des terres humides privées;*
- *exploiter la conscientisation du public en utilisant des rapports, des bulletins et d'autres moyens afin d'assurer la prise de décisions éclairée;*
- *s'assurer que les programmes de sensibilisation du public puissent leur fondement dans les meilleurs renseignements disponibles;*
- *élaborer des plans de conservation et d'assainissement fondés sur les collectivités.*

Accords de conservation, la Société canadienne pour la conservation de la nature

L'utilisation d'accords de conservation établis entre des propriétaires privés et des groupes de conservation est tout à fait nouveau au Canada. La Société canadienne pour la conservation de la nature, un organisme national voué à la protection de la biodiversité par la protection des habitats, détient des accords sur des milliers d'âres de terrain. De plus, plusieurs autres groupes de conservation entérinent aussi de tels accords.

L'accord de conservation est un moyen simple et puissant de protéger plusieurs genres d'habitats fauniques. L'accord remet une partie des droits d'un propriétaire à un groupe de conservation, lui conférant le droit de

restreindre l'aménagement en conformité avec les termes de l'accord. Le propriétaire continue à détenir le droit de propriété et d'utilisation des terres et peut toujours vendre ou transférer sa propriété. Toutefois, le groupe de conservation détient un droit perpétuel sur la propriété. Si un futur propriétaire viole les termes de l'accord de conservation en aménageant le terrain, le groupe de conservation peut légalement entraver l'aménagement, même s'il y a eu plusieurs propriétaires et que des décennies se sont écoulées depuis que l'accord a été entériné. Si l'accord de conservation provoque une baisse de la valeur des terres parce qu'elles ne peuvent pas être aménagées, le propriétaire peut recevoir un dégrèvement d'impôt pour œuvres de bienfaisance égal à la valeur de la baisse.

En conséquence, des fiducies privées de conservation des terres ont économisé un autre 1,637 million d'âres. La Société canadienne pour la conservation de la nature a sauvé 1,2 million d'âres par l'utilisation d'accords de conservation.

Carrière et études technologiques, le gouvernement de l'Alberta et la compagnie de pétrole Amoco Canada Ltée

L'Alberta et la compagnie de pétrole Amoco Canada Ltée ont démontré la puissance des partenariats en préparant trois vidéos sur la nature et des guides de ressources à l'intention des enseignants. Ce matériel pédagogique est utilisé dans le cadre d'un programme sans pareil qui se nomme « carrières et études technologiques », qui vise à aider les étudiants albertains à perfectionner leurs compétences, les aidant à faire des choix de carrière et à se préparer à participer à la population active.

Chaque vidéo offre d'importantes leçons aux étudiants. *Alberta's Grasslands and Parklands* (les prairies et les parcs de l'Alberta) décrit et compare l'histoire naturelle des deux régions naturelles les plus peuplées de la province et explore les moyens d'exploiter les écosystèmes. *Wildlife at risk* (la faune en péril) met l'accent sur cinq espèces qui sont menacées à cause de l'impact des activités humaines sur l'environnement et illustre l'importance de conserver les espèces sauvages. La troisième vidéo, intitulée *Prairie Wildlife : A Complex Web* (la faune des prairies : un réseau complexe), suit la vie d'un écureuil terrestre de Richardson afin de démontrer l'interdépendance des espèces des prairies. Des copies de ces vidéos ont été envoyées à environ 1 900 écoles en Alberta.

I. Stratégies en matière de biodiversité et de développement durable

La Stratégie de mise en œuvre et le plan d'action sur la biodiversité du Québec

Le Québec a élaboré, en collaboration avec neuf ministères provinciaux et certains organismes non gouvernementaux, ainsi que par l'entremise de vastes consultations publiques, une stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. La stratégie décrit la nature et la valeur de la biodiversité du Québec et contient des objectifs et des buts en matière de gestion. Le plan d'action consiste en 429 voies d'action qui sont liées aux 189 mesures identifiées dans la stratégie de mise en œuvre. Le plan d'action comprend un calendrier de mise en œuvre de quatre ans; il désigne les responsabilités de chaque organisme pour chacune des initiatives et établit un processus d'évaluation qui sera réalisé après quatre ans, en plus de la production d'un rapport de suivi annuel.

Parmi les initiatives déjà achevées, notons :

- *l'élaboration d'un guide de rétablissement des côtes, particulièrement le long de la voie maritime du fleuve Saint-Laurent;*
- *l'achèvement d'une étude complète sur l'impact de la coupe du bois ainsi que sur la protection de la reproduction de diverses espèces animales;*
- *l'adoption de lois pour préserver les terres et les activités agricoles;*
- *les municipalités du Québec ont investi des montants plus importants dans la construction d'usines d'assainissement des eaux usées.*

La stratégie de mise en œuvre et le plan d'action sur la biodiversité du Québec sont d'excellents modèles pour les autres autorités législatives qui réagissent à la Convention. L'élaboration de la stratégie a permis d'avoir une vision collective de la conservation de la biodiversité en utilisant des ressources biologiques de manière durable et en partageant équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Initiatives de conservation de la biodiversité en Colombie-Britannique

Ce document présente un rapport d'étape sur les initiatives réalisées en Colombie-Britannique concernant les objectifs de la Stratégie canadienne pour la biodiversité (SCB). Il décrit aussi la gamme des stratégies provinciales ayant trait à la durabilité, lesquelles intègrent les questions de biodiversité à la prise de décisions :

- **besoins essentiels** - mise en valeur de l'agriculture; la bonne gestion de l'eau de la C.-B.; un programme d'assainissement de l'air; des stratégies de croissance; la gestion des déchets et la prévention de la pollution;
- **mettre en œuvre le développement durable dans le secteur public provincial;**
- **fournir un soutien financier à des projets innovateurs liés au développement durable.**

- **stratégies en matière de ressources** - code de pratiques forestières; examen de l'approvisionnement en bois; groupe scientifique sur la baie Clayoquot Sound; régénération des forêts de la C.-B.; réserve des terres forestières; stratégie minérale et stratégie énergétique;

- **stratégies de conservation** - stratégie pour les aires protégées; stratégie pour les espèces sauvages; plan de conservation de l'habitat du saumon de la C.-B.; conservation des terres privées et système des rivières patrimoniales de la C.-B.;

- **stratégies d'intégration** - commission sur les ressources et l'environnement; bureau de coordination de l'utilisation des terres; comités interorganisationnels de gestion; conseils de ressources des collectivités; programme de gestion du bassin Fraser; initiative du bassin Georgia; plans stratégiques d'utilisation des terres; loi sur l'évaluation environnementale; stratégie de la zone côtière et production de rapports sur la durabilité;

- **Premières nations** - initiatives et négociation de traités avec les Premières nations.

La province a parcouru les trois quarts du chemin menant à la réalisation de son objectif qui est de protéger 12 % des terres d'ici l'an 2000. La mise en œuvre du code de pratiques forestières se poursuit et on prévoit d'autres travaux sur la conservation et la protection des espèces et des écosystèmes en péril. La province s'est engagée à travailler avec ses citoyens et avec les intervenants afin d'atteindre la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses ressources.

Stratégie de développement durable du Manitoba

Les principaux objectifs de la stratégie visent à protéger l'environnement et à créer des emplois pour les générations actuelles et futures. La stratégie souligne l'assainissement de l'environnement, la prévention des erreurs environnementales et économiques et l'amélioration des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, le Manitoba propose actuellement une nouvelle loi, une loi sur le développement durable, afin de :

- *créer un cadre institutionnel, juridique et administratif pour le développement durable;*

La loi propose aussi la création d'une commission du développement durable.

La Gestion de l'environnement et la durabilité : une stratégie renouvelée de conservation pour l'Île-du-Prince-Édouard

Cette stratégie est le résultat de discussions avec un large éventail de groupes et de citoyens intéressés tout en fournissant et elle fournit un cadre de référence afin d'orienter la gestion des ressources renouvelables de la province. La stratégie désigne cinq éléments fondamentaux qui seront entrepris par l'Île-du-Prince-Édouard afin de renforcer les politiques et de faciliter la prise de décisions :

- *mettre l'accent sur la gestion des écosystèmes en intégrant la gestion de toutes les ressources naturelles plutôt que de se concentrer sur une espèce individuelle;*
- *accroître la responsabilisation environnementale du gouvernement en désignant le ministère des ressources environnementales comme responsable de la réaction de la province aux questions environnementales;*
- *faciliter la prise de décisions intégrée en matière d'environnement et d'économie en utilisant des méthodes telles que les évaluations des impacts environnementaux;*
- *explorer l'utilisation de nouvelles politiques afin que les problèmes locaux soient solutionnés localement;*
- *accroître la diffusion de l'information afin de mieux informer les citoyens et les groupes et d'encourager leur participation à la protection de l'environnement.*

Ville de Red Deer, Alberta

Le 25 août 1994, le Conseil de la Ville de Red Deer a convenu, après avoir étudié la Stratégie canadienne de la biodiversité, qu'il incorporerait des éléments de la Stratégie dans son plan d'action environnemental pour l'élaboration et l'amélioration des lois et des règlements municipaux, lesquels aideront à identifier et à préserver les régions naturelles exceptionnelles, mèneront à une stratégie de développement durable et assureront la conservation de la biodiversité à Red Deer.

De plus, la Ville de Red Deer a créé un service biologique ainsi que d'autres activités liées à l'environnement qui sont toutes orientées vers la protection des habitats et la conservation de la biodiversité.

Shell Canada : «Rapport de 1996 sur les progrès vers le développement durable»

Shell Canada est l'une des plus grandes entreprises intégrées de pétrole et de pétrochimie du Canada. En 1990, l'entreprise a élaboré une politique qui incorpore les concepts du développement durable dans ses activités commerciales. Shell a lancé plusieurs interventions qui aident le Canada à rencontrer ses obligations en vertu de la Convention sur la diversité biologique, y compris :

- *l'élaboration de normes et de directives comportant des objectifs et des cibles de développement durable;*
- *l'amélioration des installations et de l'équipement afin d'accroître la protection des ressources en eau, en améliorant le traitement des eaux usées et en prévenant les déversements de pétrole;*
- *l'élimination des déchets réduite de 50 % par rapport aux niveaux de 1998 et ceci, dès l'an 2000;*
- *la protection des régions sauvages et des espèces sauvages, grâce à l'adoption de nouvelles procédures et à la subvention à la recherche sur la faune;*
- *le financement à des particuliers, à des groupes et à des écoles pour des projets innovateurs visant à protéger ou à améliorer l'environnement.*

J. Approches de la planification intégrée

UNESCO : Programme sur l'homme et sur la biosphère

Le Canada participe activement au Programme sur l'homme et sur la biosphère de l'UNESCO, qui désigne des régions sélectionnées comme réserves biosphériques dans le cadre d'un système mondial. Ayant des aires protégées importantes entourées de zones tampons ou de transition, les réserves biosphériques sont orientées vers l'action, elles sont des laboratoires vivants qui démontrent la valeur de la gestion intégrée des ressources et de la prise de décisions par consensus. Elles fournissent les paramètres physiques permettant de mesurer le succès de solutions définies et mises en œuvre au niveau local. Ces solutions sont nécessaires pour incorporer les notions de planification intégrée d'utilisation des terres et de la participation des collectivités à la prise de décisions, à des objectifs environnementaux, économiques et sociaux intégrés.

Le Canada a actuellement six réserves biosphériques : la réserve de la biosphère de Charlevoix, la réserve de la biosphère du Mont St-Hilaire, la réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, la réserve de la biosphère de Long Point, la réserve de la biosphère de

la montagne Riding et la réserve de la biosphère Waterton.

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

Le PNAGS est une initiative de conservation importante à laquelle participent le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'objectif est de conserver et d'améliorer l'habitat de la sauvagine afin d'en accroître la population. La conservation des habitats de la sauvagine sera bénéfique pour plusieurs espèces, y compris des oiseaux, des mammifères, des amphibiens, des reptiles et plusieurs espèces d'insectes.

La Saskatchewan Wetlands Conservation Corporation (corporation de conservation des terres humides de la Saskatchewan), un organisme provincial, a lancé le programme *Prairie Shores* dans le cadre du PNAGS en 1991. Ce programme visait les habitats des terres humides et des hautes terres adjacentes qui sont essentielles comme habitat de reproduction des oiseaux de rivage tels que le Pluvier siffleur, en danger de disparition, d'importants sites de migration des oiseaux de rivage et de grands habitats des canards et des oies. Un exemple des travaux effectués se trouve au Grand Lac Quill, une des aires de reproduction les plus importantes du monde pour le Pluvier siffleur et une aire de séjour importante pour les oiseaux de rivage migrateurs. Dans ce cas, un ensemble d'achats de terrains, d'amélioration d'habitats et de partenariats avec quatre coopératives de pâturages ont protégé et amélioré une grande partie des rives. Les travaux de protection de l'habitat ont inclus l'érection de clôtures et l'installation de plans d'eau pour interdire aux bovins les zones riveraines fragiles.

Parmi les autres programmes pour lesquels la Saskatchewan Wetlands Conservation Corporation est responsable, on trouve : *Prairie CARE*, compensation et prévention des dommages aux récoltes attribués à la sauvagine et les grands marais. Ces programmes partagent tous des caractéristiques communes, à savoir que les propriétaires privés de terrains collaborent avec des organismes de conservation afin de protéger et d'améliorer l'habitat faunique.

Plan d'action du Fraser

Le Plan d'action du Fraser (PAF), annoncé par le gouvernement fédéral en juin 1991, est géré et financé conjointement par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Le plan d'action a trois principaux objectifs :

- *éliminer la pollution;*
- *restaurer la productivité et l'habitat des poissons et de la faune;*

- *élaborer une stratégie de gestion afin de s'assurer que le bassin fluvial demeure sain à l'avenir.*

Le PAF constitue une tentative d'intégrer des prises de décisions environnementales, économiques et sociales et de déléguer les prises de décisions sectorielles qui ont souvent créé des impacts négatifs non voulus et fait augmenter les coûts dans d'autres secteurs. En plus des impacts négatifs potentiels dans d'autres secteurs, l'incapacité de prendre des décisions au niveau sectoriel afin d'envisager l'intégration des secteurs économiques, environnementaux et sociaux peut mener à l'échec quant aux résultats souhaités, et ce, même dans le secteur concerné. Cela signifie que les ressources et les efforts dirigés vers un secteur peuvent éventuellement être gaspillés pour ce qui est des résultats souhaités.

Charte sur l'utilisation des terres de la Colombie-Britannique

La charte sur l'utilisation des terres établit une série de principes pour la durabilité afin d'orienter l'élaboration des politiques gouvernementales. Plusieurs des principes ont été empruntés ou reflètent certains éléments de la Convention sur la diversité biologique. La Charte encourage la province à :

- *maintenir, améliorer et restaurer les systèmes de soutien de la vie;*
- *conserver la diversité biologique;*
- *anticiper et prévenir les conséquences néfastes pour l'environnement;*
- *reconnaître notre compréhension incomplète des systèmes naturels;*
- *tenir compte des coûts environnementaux et sociaux de toutes les décisions;*
- *reconnaître la responsabilité globale;*
- *respecter la valeur intrinsèque de la nature;*
- *assurer l'utilisation durable des ressources renouvelables;*
- *respecter les préoccupations des particuliers et des collectivités;*
- *reconnaître les droits des peuples autochtones.*

Population et peuplements urbains et humains, Colombie-Britannique

Reconnaissant que la croissance non planifiée dans les régions urbaines de la Colombie-Britannique a créé de graves pressions sur les espèces et les écosystèmes, plusieurs activités entourant les peuplements humains ont été lancées. Elles comprennent :

- *En 1995, une loi sur les stratégies de croissance a été adoptée pour fournir un nouveau moyen de planification aux administrations locales et leur*

permettre de relever les défis de la croissance démographique. La loi vise à appuyer le développement de collectivités durables et les efforts pour adopter des méthodes de planification municipale et régionale qui respectent la nécessité de conserver l'environnement naturel.

- *Le Programme de gestion du bassin du Fraser : Ce programme vise à élaborer un plan stratégique pour le bassin de la rivière Fraser qui accueille un quart des habitants de la province et qui est aussi une ressource extrêmement importante de la pêche au saumon.*

Plan de ressources intégrées du corridor local David Thompson, Alberta

Le plan est une suite donnée à la politique des talus de l'Est de l'Alberta. Le corridor David Thompson comprend une voie de transport importante et est exploité pour ses ressources pétrolières, gazières et forestières. Le corridor comprend deux des trois régions sauvages désignées de l'Alberta; il est donc riche en biodiversité et offre plusieurs possibilités récréatives de plein air. La région est aussi limitrophe avec le sud et l'ouest du parc national de Banff.

Le plan vise la gestion durable des ressources dans la région de planification et établit de grands objectifs et des directives importantes sur l'utilisation des ressources. Il y a cinq sous-régions de planification qui possèdent chacune des objectifs complémentaires précis en matière de gestion et relèvent de la charte sur l'utilisation des terres de la Colombie-Britannique.

Une Politique de gestion des ressources des versants de l'est en Alberta

Cette politique souscrit à l'engagement de l'Alberta relatif à l'utilisation et à la conservation rationnelles des ressources naturelles de la province. La politique reconnaît que la planification intégrée des ressources est une méthode interorganisationnelle complète et qu'elle constitue le moyen le plus efficace de gérer la région des versants de l'est. Cette approche est fondée sur un processus de planification qui requiert des méthodes exposées de gestion des ressources et de zonage des sous-régions basées sur huit catégories régionales de zones d'utilisation des terres.

Plan sous-régional de ressources intégrées de Cold Lake, Alberta

L'objectif de ce plan est de promouvoir la gestion coordonnée des terres publiques et des ressources dans la région de planification de Cold Lake, afin de réaliser des bénéfices maximum aux plans social, économique

et environnemental. Le plan comprend des objectifs et des lignes directrices en matière de gestion pour l'ensemble de la région. La région à l'étude est divisée en neuf régions de gestion des ressources, fondées sur leurs caractéristiques naturelles, leurs capacités d'utilisation actuelle et future et sur les demandes. Les méthodes de planification intégrée des ressources sont importantes afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de prévenir ou de régler les différends sur l'utilisation des ressources, ainsi que pour assurer la conservation de la biodiversité.

Plan d'action pour la conservation des Prairies de l'Alberta

Ce plan, élaboré par des producteurs agricoles, des groupes de conservation, le gouvernement, des groupes d'entreprises et du secteur industriel, ainsi que des établissements d'enseignement et de recherche, est un cadre pour l'aménagement et l'utilisation des ressources des Prairies. Il vise à assurer la conservation à long terme de la biodiversité des Prairies. Le plan est un exemple de la valeur de la planification biorégionale et de la nécessité d'adopter un processus faisant intervenir de nombreux intéressés afin d'établir des objectifs.

«Terres pour la vie» Ontario

«Terres pour la vie» est un processus de planification intégré et complet qui permettra de déterminer la protection et l'utilisation à long terme des ressources naturelles de l'Ontario. Ce programme fait intervenir des spécialistes de l'environnement, des entreprises touristiques, des Autochtones, le secteur de l'exploitation minière, les utilisateurs des sites de récréation, le secteur de l'exploitation forestière et le gouvernement provincial dans un processus de table ronde qui accorde aux personnes les plus touchées un droit de parole sur l'utilisation des terres publiques.

La première étape du processus sera terminée au milieu de 1998 et il en ressortira des recommandations sur l'utilisation des terres ainsi que sur l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles dans trois régions écologiques : Boréal ouest, Boréal est des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Une table ronde régionale a été constituée pour chaque région écologique comme principal forum de prises de décisions.

Stratégie d'une voie verte du lac Ontario

La stratégie a été élaborée en réaction aux recommandations d'une commission royale d'examen de la dégradation environnementale du lac Ontario, de la

perte des ressources culturelles patrimoniales et des aménagements inappropriés le long des rives du lac. L'objectif de la stratégie est de susciter un engagement qui permettra de prendre des mesures pour régénérer les rives du lac afin qu'elles soient salubres, et durables, propres, vertes, accessibles, différentes, attirantes, abordables, ouvertes, utilisables et desservies. Les cinq objectifs suivants ont été définis pour appuyer ce but :

- *protéger les caractéristiques physiques, naturelles et culturelles associées à la voie verte du lac Ontario au moyen d'interventions coopératives;*
- *préciser les besoins et les méthodes de restauration et encourager les propriétaires, les collectivités et les organismes à entreprendre des activités de régénération;*
- *promouvoir une plus grande sensibilité, compréhension et utilisation à des fins de divertissement des rives du lac et encourager la participation des collectivités à sa régénération;*
- *promouvoir des activités économiques sur les rives qui sont compatibles avec les autres objectifs de la voie verte;*
- *faciliter les initiatives rentables, publiques et privées, en réduisant la limite de juridiction, en partageant les ressources et en coordonnant les activités sur les rives du lac.*

Réserve de la biosphère de Long Point, Ontario

La Réserve de la biosphère de Long Point est un site de 26 250 hectares au Sud de l'Ontario. Cette sablonnière et ces dunes s'étendent sur 32 kilomètres et elles accueillent une abondance d'habitats, y compris un lac, des baies peu profondes, des parcs de sable, des plages, des dunes, une forêt, de la brousse, des bassins et des marais. On a décrit vingt collectivités biotiques distinctes qui accueillent entre autres environ 700 espèces de plantes vasculaires, 300 000 oiseaux de 273 espèces différentes, 25 espèces de poissons qui contribuent à une pêche sportive vigoureuse et cinq espèces d'hertofaune, qui est soit rare ou en voie de disparition au Canada.

Grands Lacs 2000

Grands Lacs 2000 est un programme de sept ans qui constitue la deuxième étape du Plan d'action des Grands Lacs (PAGL). Grands Lacs 2000 renouvelle l'engagement du gouvernement fédéral et ses interventions jusqu'en 2001 visant à restaurer, à protéger et à soutenir les Grands Lacs. Grands Lacs 2000 utilise une approche inspirée des écosystèmes et porte sur trois grands objectifs :

- *la restauration et le rétablissement des sites dégradés;*
- *la prévention et le contrôle de la pollution, y compris*

l'élimination virtuelle des substances persistantes, bio-accumulatives et toxiques;

- *la conservation et la protection de la santé des humains et des écosystèmes.*

Le troisième objectif, qui porte plus directement sur la biodiversité, comprend la protection des terres humides; le rétablissement des habitats; la consolidation d'un réseau d'aires protégées; l'élaboration de plans de rétablissement des espèces; l'élaboration de plans de gestion pour l'ensemble des lacs; l'établissement d'objectifs et d'indicateurs liés aux écosystèmes; l'élaboration d'un processus de planification s'appuyant sur les écosystèmes afin d'intégrer l'utilisation des terres et la gestion de l'eau; le contrôle des espèces non désirables et non indigènes; l'identification des répercussions du changement climatique et la promotion de stratégies d'intervention, ainsi que la formation de partenariats sur les questions de santé et d'écosystèmes.

Vision 2000 du Saint-Laurent

Résultat d'efforts conjoints des gouvernements du Canada et du Québec, cette initiative vise à coordonner et à harmoniser les interventions visant à protéger et à conserver le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires pour qu'ils puissent à nouveau être utilisés par le public en tenant compte d'un aménagement durable. Les principaux secteurs de programme comprennent la réduction des déversements toxiques dans le fleuve, la conservation des habitats fauniques et la prise en charge du fleuve par les citoyens.

Les réalisations comprennent :

- *la protection de 4 600 hectares d'habitat faunique, soit près de 65 % de l'objectif global (7 000 hectares);*
- *la désignation de cinq habitats marins dégradés qui doivent être restaurés;*
- *les travaux de rétablissement commencés dans le barachois de Bonaventure;*
- *l'élaboration de 28 plans relatifs à l'exploitation agricole pour la protection de l'environnement, qui contribueront au rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel dans la rivière Boyer;*
- *la constitution d'une équipe pluridisciplinaire qui élaborera un plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent;*
- *la poursuite de la mise en œuvre des plans de rétablissement de six espèces d'oiseaux.*

COBARIC II, Québec

Le comité du bassin de la rivière Chaudière (COBARIC II) est un organisme sans but lucratif composé de représentants municipaux et des secteurs industriels et

agricoles locaux. COBARIC II s'est vu confier un mandat par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, qu'il entreprendra avec des partenaires locaux, et dont l'objectif est l'élaboration d'un modèle de gestion intégrée de l'eau pour le bassin de drainage de la rivière Chaudière, particulièrement un plan maître pour l'eau et un plan de mise en œuvre qui traite des dossiers économiques, administratifs et juridiques.

De plus, un comité formé des ministres provinciaux responsables des affaires municipales, de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation, du secteur industriel, du commerce, des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de l'environnement et de la faune mettent au point des directives qui seront terminées au printemps de 1998, et qui visent à éliminer les substances polluantes et toxiques des cours d'eau. Un projet expérimental sera mis en œuvre dans la rivière Chaudière en collaboration avec COBARIC II.

Planification de la gestion intégrée des ressources, Québec

En 1997, le ministère des Ressources naturelles du Québec a publié un rapport intitulé *Planification de la gestion intégrée des ressources - une méthode*. Ce guide a été conçu précisément pour les utilisateurs des ressources forestières du Québec. Il présente la gestion intégrée des ressources comme une méthode de participation à la gestion, où tous les utilisateurs s'intéressent à la planification des activités qui seront accomplies dans le milieu forestier. Le guide fournit aussi une approche détaillée et contient plusieurs exemples de projets de gestion intégrée des ressources qui sont actuellement en cours au Québec.

La contribution des collectivités autochtones à la planification intégrée et à la prise de décisions

Les peuples autochtones ont accumulé, au cours de nombreuses générations d'expérience, des connaissances traditionnelles qui constituent une excellente base d'élaboration de plans, de programmes et de projets pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. Il existe plusieurs activités conçues et mises en œuvre par les collectivités autochtones, dont voici une liste partielle.

Gestion du port Hesquiaht, Île de Vancouver

Cette stratégie de gestion permet de déterminer quels sont les niveaux de prélèvement durables des ressources biologiques sur les terres des Premières nations de Hesquiaht afin de répondre aux besoins alimentaires, cérémoniaux et économiques (fondés sur

la biodiversité des espèces et la valeur marchande de ces espèces) et afin de restaurer les bassins versants de la région. Les partenaires de cette stratégie comprennent la collectivité de Hesquiaht, le secteur local de la coupe de bois, la Colombie-Britannique (le programme de surveillance du varech) et d'autres industries locales.

Société canadienne d'hypothèques et de logement : Guide de planification des collectivités durables

La Société canadienne d'hypothèques et de logement élabore actuellement ce guide s'inspirant d'expériences telles que celles du Plan d'action des côtes de l'Atlantique d'Environnement Canada (décrit ci-dessus), qui représente un modèle de planification et de mise en œuvre du développement durable à l'échelle des bassins de drainage, et décrit la nécessité d'inclure la planification du secteur commercial durable.

MacMillan Bloedel Ltd

MacMillan Bloedel Ltd (C.-B.) établit actuellement la cartographie des écosystèmes (séries sur les sites) à l'échelle de 1 :20 000 pour tous ses sites, afin de produire des données qui serviront à la planification stratégique et fonctionnelle. Ces données fourniront l'information essentielle sur l'emplacement et l'étendue des écosystèmes forestiers servant à la planification des terres, y compris la conception de réseaux d'écosystèmes forestiers, représentant la diversité biologique et la protection des habitats fauniques essentiels. Ces travaux permettront aussi d'utiliser des modèles informatiques conformant au système d'information géographique (SIG), permettant d'évaluer les répercussions des pratiques d'exploitation forestière sur les habitats et les populations fauniques. Les autres avantages sont les suivants : un outil pour estimer la productivité des sites dans les vieux peuplements; un outil de cartographie prescriptive de la sylviculture et d'extrapolation de l'expérience tirée d'écosystèmes semblables, et un cadre permettant de prévoir les bénéfices tirés du traitement, sur la base de la sylviculture dans l'ensemble d'une forêt pour les modèles économiques et la détermination du niveau des coupes.

Tolko Manitoba et Pine Falls Paper Company Limited

Tolko Manitoba et Pine Falls Paper Company Limited (Man.) élaborent un système qui quantifie les valeurs de l'habitat faunique dans le processus de gestion des forêts. La mise au point de modèles d'indices permettront de déterminer le caractère convenable de l'habitat

faunique, dont les qualités sont prévues en utilisant un système d'information géographique (SIG). Dix-huit espèces ont été choisies comme substituts afin de représenter la diversité des habitats utilisés par la très grande variété d'espèces que l'on trouve dans les forêts boréales du Manitoba.

K. Plans et stratégies pour les aires protégées

Nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation

En partenariat avec les provinces, le Canada a établi plusieurs nouveaux parcs nationaux en 1996, dont Tuktut Nogait, près de Paulatuk dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.). Des terrains ont aussi été réservés pour deux autres parcs nationaux à la baie Wager, dans les T. N.-O., et au Nord de l'Île Bathurst (T.N.-O.). En 1996, le Parc national Wapusk, près de Churchill au Manitoba, a aussi été créé dans le cadre d'un effort conjoint du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial; il consiste en une superficie de 11 475 km² qui protège une bonne partie de l'écozone des plaines de l'Hudson. La création du Parc national Wapusk a protégé l'habitat de nombreuses espèces, y compris les ours polaires, le caribou, environ 200 espèces d'oiseaux et toute une variété de plantes arctiques et sous-arctiques. Le gouvernement fédéral collabore aussi avec le Québec afin de créer le parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

De plus, un programme innovateur Canada-Colombie-Britannique, que l'on nomme le patrimoine marin du Pacifique, a été mis au point pour créer de nouvelles aires protégées dans les îles du Golfe de la province. En ce qui concerne les aires marines protégées, des projets sont en cours pour évaluer la faisabilité de créer des aires nationales de conservation marine dans la partie ouest du lac Supérieur, les îles du Golfe et les baies Bonavista et Notre-Dame, à Terre-Neuve.

Stratégie pour les aires protégées de la Colombie-Britannique

La stratégie pour les aires protégées vise à coordonner et à intégrer les programmes pour les aires protégées et à accroître la superficie du réseau d'aires protégées pour qu'il comprenne 12 % de la province d'ici l'an 2000.

Les aires protégées en Colombie-Britannique sont définies comme suit : des terres, des aires d'eaux douces ou marines réservées afin de protéger le patrimoine naturel et culturel de la province. Ce sont des

régions où aucune extraction industrielle de ressources ou d'aménagement n'est permis. Entre 1992 et 1996, on a établi plus de 200 nouveaux parcs et aires protégées représentant 2,7 millions d'hectares.

Programme des réserves écologiques, Colombie-Britannique

Les réserves écologiques ont principalement été établies afin de préserver la diversité génétique, de faciliter la recherche scientifique et de fournir des possibilités d'éducation dans le domaine de l'environnement. Depuis 1996, la Colombie-Britannique a créé 139 réserves écologiques sur une superficie totale de 159 477 hectares.

Parc Muskwa - Kechika

Le 11 octobre 1997, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait part de son intention de créer une région faunique spéciale dans le nord des Rocheuses, afin de conserver 4,4 millions d'hectares d'habitat où se trouve une grande variété d'espèces sauvages, y compris des milliers d'orignaux, d'élans, de loups et d'ours. Le parc Muskwa - Kechika a été comparé à des régions mondiales uniques telles que les plaines du Serengetti en Afrique. La superficie de cette région sauvage sera plus étendue que la Suisse. Un total de 1,17 million d'hectares sera complètement préservé de tout aménagement ou même de tourisme. L'espace qui reste sera ouvert à un certain développement des ressources régi par des règles sévères.

Stratégie pour les aires protégées des Territoires du Nord-Ouest

En 1996, les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) et le gouvernement fédéral se sont engagés à élaborer une stratégie pour les aires protégées d'ici la fin de 1998. On trouve aux T. N.-O. la plus grande région d'écosystèmes boréaux et arctiques sains de la planète et un patrimoine culturel sans pareil. Les T. N.-O. contiennent aussi des ressources de grande valeur telles que le minerai, le pétrole et le gaz, qui sont actuellement exploitées.

La stratégie pour les aires protégées des T. N.-O. est actuellement en voie d'élaboration et elle vise à fournir à tous les résidents et intervenants des occasions de participer à l'aménagement d'aires protégées. La stratégie vise aussi à clarifier le statut des terres par rapport aux peuples autochtones.

Les objectifs préliminaires de la stratégie sont les suivants :

- *fournir une vision claire et partagée des objectifs, des principes et des critères relatifs aux aires protégées;*
- *servir de moyen pour informer ou orienter la planification régionale, sans la remplacer;*
- *déterminer les aires protégées éventuelles au moyen de consultations auprès des membres des collectivités en s'inspirant des connaissances traditionnelles, de la recherche scientifique et d'autres moyens appropriés;*
- *préparer et diffuser publiquement une base de données et une carte indiquant les emplacements des aires protégées existantes partout dans les T. N.-O. et signalant des lacunes;*
- *assurer l'examen minutieux des impacts environnementaux, sociaux et économiques avant de prendre des décisions au sujet de la désignation;*
- *intégrer et coordonner les programmes des aires protégées qui existent déjà, y compris ceux qui sont établis dans le cadre des revendications territoriales;*
- *recueillir et diffuser publiquement l'information sur l'ensemble des possibilités relatives à la propriété et à la gestion actuellement disponibles ou qui pourraient être proposées pour un réseau d'aires protégées;*
- *unir les efforts locaux et mondiaux pour que le réseau d'aires protégées respecte les besoins locaux en mettant particulièrement l'accent sur les priorités et les intérêts des Autochtones, tout en apportant une contribution générale à la conservation de l'environnement.*

Stratégie pour les aires protégées, Yukon

Le Yukon prépare actuellement une stratégie pour les aires protégées. Un processus de consultation du public a été élaboré afin de faire participer les résidents à l'élaboration de la stratégie. De plus, un groupe consultatif public a été établi pour orienter l'élaboration globale de la stratégie.

Récemment, quatre nouvelles aires écologiques ont été aménagées en vertu d'un accord entre les gouvernements fédéral et celui du Yukon. Il en résulte aussi plusieurs autres activités permettant d'élargir la protection de la biodiversité au Yukon, dont :

- *deux nouveaux accords de revendications territoriales établis en 1997 qui contiennent des engagements à l'effet que les gouvernements fédéral et territorial, ainsi que les peuples autochtones, conviennent d'établir et d'intégrer la gestion de trois nouvelles aires protégées;*
- *des ressources financières furent pour des projets d'amélioration des habitats et pour augmenter l'investissement dans la planification du réseau des parcs;*
- *plusieurs plans de gestion des poissons et de la faune sont en préparation afin d'appuyer la conservation et l'utilisation durable de ces ressources.*

Programme des sites spéciaux, Alberta

Le programme des sites spéciaux a été créé en 1995 afin de compléter un réseau d'aires protégées qui représentent les six régions naturelles de la province et 20 sous-régions d'ici la fin de 1998. Le point prioritaire du programme est de combler les lacunes des terres sous-représentées dans le réseau actuel d'aires protégées. En deux ans, 37 nouveaux sites, représentant environ 500 000 acres, ont été protégés. De nombreux autres sites susceptibles d'être choisis sont actuellement examinés et, de plus, le développement industriel a été interdit dans le parc naturel de Willmore.

Plan d'action final du réseau de régions représentatives de la Saskatchewan

L'objectif du plan d'action est de conserver la diversité biologique indigène et les ressources naturelles de la Saskatchewan en les protégeant et en gérant un réseau d'aires protégées qui représentent la gamme complète des systèmes écologiques indigènes et ce, d'ici l'an 2000. Ce plan sera mis en œuvre en se fondant sur les cinq objectifs suivants :

- *préservation et gestion d'un échantillon adéquat des terres naturelles de la Saskatchewan conformément aux caractéristiques durables dans toutes les écorégions;*
- *préservation des aires naturelles dans un état relativement non perturbé par les activités humaines et maintien de l'intégrité écologique pour qu'elle puisse servir comme réservoir de la diversité biologique;*
- *protection des régions connues pour abriter des espèces en péril;*
- *préservation des régions de grande valeur scénique et qui possèdent des caractéristiques physiques extraordinaires, telles que des chutes, des terrains ravinés et des dunes de sable;*
- *fournir des occasions appropriées de divertissement, d'éducation et de recherche.*

Un Plan d'action pour le réseau d'aires protégées du Manitoba

Par l'entremise de ce plan, le Manitoba s'est engagé à établir un réseau d'aires protégées qui sont représentatives des régions naturelles, et il s'est engagé plus particulièrement à la gestion et à la protection des terres naturelles et des endroits spéciaux de la province. Le plan décrit les étapes à franchir pour jumeler les terres protégées et indique les critères de sélection. L'objectif est d'augmenter le nombre d'aires protégées, améliorant ainsi la représentation des régions naturelles de la province.

Réserves écologiques et gestion faunique, Manitoba

En 1997, le Manitoba a établi deux réserves écologiques et exclu 10 aires de protection de la faune des activités d'extraction industrielle des matières premières. Les aires de protection de la faune sont établies afin de maintenir la biodiversité et l'intégrité biologique et elles sont utilisées pour la chasse sportive et de subsistance, le trappage et l'écotourisme. Le Manitoba a actuellement environ deux millions d'hectares de terres dans son réseau d'aires de protection de la faune.

Parcs patrimoniaux 2000 de l'Ontario - Un partenariat pour établir des régions naturelles en Ontario

Parcs patrimoniaux 2000 de l'Ontario est un programme fondé sur un partenariat nouveau et innovateur, qui utilise des fonds publics et privés pour aider à achever un système de parcs provinciaux et d'autres aires protégées d'ici l'an 2000. Par l'entremise de ce partenariat, le gouvernement fera des progrès pour protéger d'importantes aires naturelles pour que les générations futures en jouissent. Ces achats de terres contribueront aussi aux efforts de recherche et d'éducation en vue de mieux comprendre l'environnement naturel de l'Ontario.

Par l'entremise du programme Parcs patrimoniaux 2000 de l'Ontario, en plus de profiter d'un niveau plus élevé de capitaux provenant du secteur privé, la Société canadienne pour la conservation de la nature s'attend à protéger de nouvelles terres, qui seront réservées aux parcs et dont profiteront les espèces sauvages, tout en constituant un patrimoine permanent pour le peuple Ontarien.

Parcs et aires protégées de l'Ontario : cadre de référence et plan d'action

Le cadre de référence et le plan d'action de 1997 proposent une série d'interventions qui mèneront à un réseau complet de parcs et d'aires protégées. Ce réseau représentera la gamme complète de la diversité biologique de la province et contribuera à protéger d'autres valeurs patrimoniales naturelles spéciales qui sont importantes pour la société à cause de leur valeur intrinsèque. Le plan d'action comprend des mesures visant à établir un réseau de régions patrimoniales naturelles et reconnaît l'importance de la gestion écologiquement durable des terres avoisinantes.

Le plan d'action est organisé en tenant compte d'un certain nombre de thèmes :

- *un cadre stratégique qui établit un but et des objectifs pour le programme des régions patrimoniales naturelles;*
- *la science et les méthodes nécessaires pour identifier les régions importantes;*
- *les processus de planification requis pour déterminer s'il faut protéger des régions et comment les protéger;*
- *un éventail de moyens pour protéger des valeurs représentatives et de patrimoine naturel spécial;*
- *la gestion d'un système de parcs et d'aires protégées;*
- *un résumé des interventions prioritaires qui orienteront la mise en œuvre, menant à un réseau complet de parcs et d'aires protégées.*

protégés en tant que régions uniques ou régions significatives du point de vue de l'environnement.

Voie verte de Chrysler Canada

Chrysler Canada a fait don de 250 000 \$ pour la préservation d'une ancienne propriété ferroviaire de 44 km qui se nomme la voie verte de Chrysler Canada. La voie verte fera partie du sentier transcanadien qui, lorsqu'il sera complété, sera un sentier récréatif à utilisation partagée s'étirant sur 15 000 km du territoire canadien. La voie verte accueille des espèces d'arbres inusitées, environ 75 espèces d'herbes des prairies, des plantes à fleurs rares, la forêt carolinienne, 38 espèces d'arbres indigènes et 40 espèces d'arbustes, une flore et une faune rares et protégées ainsi que des reptiles en voie de disparition.

Réseau de réserves écologiques, Québec

Le programme quinquennal (1996-2001) visant à établir des réserves écologiques créera 14 réserves, identifiera et mettra en réserve 20 nouveaux territoires. Le 4 décembre 1997, il y avait 57 réserves écologiques dans le réseau québécois, représentant un total de 69 280 hectares (692,8 km²). Ces sites sont désignés comme des réserves naturelles non aménagées par l'Union mondiale pour la nature (UICN). Le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec a signé des accords de gestion avec les communautés montagnaises de Uashat Mak Mani Utenam et de Betsiamites pour établir les réserves écologiques de Matamec et Louis-Babel, sur la Côte-Nord. Ces accords sont des exemples qui mettent en lumière les connaissances traditionnelles, les capacités techniques et les compétences des collectivités autochtones à gérer la biodiversité.

Réseau de parcs, Québec

En septembre 1996, le gouvernement du Québec a aménagé le parc Monts-Valin en vertu des dispositions de la Loi sur les parcs du Québec. Ce parc, représentant une superficie de 154 km², est situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le réseau du Québec recoupe maintenant 18 parcs représentant une superficie totale de 4 402 km². De plus, le Québec et le gouvernement fédéral aménagent actuellement le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, couvrant une superficie de 1 138 km².

Repap Nouveau-Brunswick, fiducie de la nature Steve Creighton du Nouveau-Brunswick inc. et la province du Nouveau-Brunswick

Repap Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la fiducie de la nature Steve Creighton du Nouveau-Brunswick inc. et le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie de la province ont fait l'inventaire de 27 différents sites représentant tout un éventail de différents écosystèmes, qui devraient être

L. Gestion forestière

Réseau de forêts modèles

Les régions des forêts modèles ont été établies partout au Canada afin de fournir des modèles réels de gestion forestière durable. Le Réseau a été conçu afin de promouvoir la création de partenariats locaux visant à établir des mandats et des mécanismes locaux de gestion forestière durable.

Cette initiative met en valeur des partenariats nationaux et internationaux visant à exploiter des idées et des solutions pour en arriver à des pratiques de gestion durable des forêts. Ce réseau s'est élargi et comprend la Russie, le Mexique, la Malaisie et les É.-U. Les partenaires s'engagent à établir des objectifs qui reflètent leur situation environnementale, socio-économique, culturelle et politique et à établir des objectifs à court et à long termes en matière de gestion durable des forêts.

Le Réseau répond à l'engagement du Canada envers la Convention sur la diversité biologique en :

- *consolidant l'intégration des politiques et des plans sectoriels et intersectoriels;*
- *augmentant la participation des habitants locaux et des peuples autochtones à la prise de décisions;*
- *encourageant la recherche interdisciplinaire liée à la gestion durable des forêts;*
- *améliorant la communication et en renforçant les partenariats entre les gouvernements et le secteur privé;*
- *facilitant l'identification et l'établissement d'aires protégées;*
- *améliorant l'inventaire et la surveillance de la biodiversité des forêts;*

- *coordonnant et en facilitant la conservation des espèces en péril dans les forêts;*
- *fournissant des ressources pour développer les capacités d'aider les pays en développement à réaliser la gestion durable de leurs forêts.*

Forêt modèle Fundy, Nouveau-Brunswick

La Forêt modèle Fundy a une superficie d'environ 420 000 hectares, comprenant un parc national et une population d'environ 35 000 personnes. La Forêt modèle Fundy démontre le succès des partenariats. Le programme a commencé sur l'instigation de 20 partenaires et il a pris de l'ampleur, permettant à près de 100 personnes d'y participer par l'entremise de groupes de travail techniques. De nouveaux partenaires continuent à se joindre au programme et plusieurs autres particuliers et groupes ont manifesté leur intérêt en participant à la mise en œuvre d'environ 50 projets particuliers. La Forêt modèle Fundy démontre la puissance de la participation et de la collaboration nécessaires des collectivités locales, afin de créer une vision des terres dans lesquelles leurs habitants gagnent leur vie.

La Forêt modèle a récemment publié son premier rapport, intitulé *Projet Hayward Brook : description générale*, qui est le premier rapport de la série de notes techniques de la Forêt modèle Fundy. Ce premier rapport est une compilation de la recherche sur les écosystèmes effectuée dans le cadre de l'étude du bassin de drainage du ruisseau Hayward.

Forêt modèle de l'Est de l'Ontario

L'Ontario est un partenaire important du Réseau canadien des forêts modèles puisque la province abrite deux des 10 forêts modèles du pays. La Forêt modèle de l'Est de l'Ontario est la plus vaste forêt modèle du Canada, représentant 1 534 115 hectares de forêt dans la région des Grands Lacs-Saint-Laurent. Environ 88 % de ce territoire est privé et il comporte plusieurs utilisations importantes pour ses habitants et les peuples autochtones. Par exemple, cette région produit beaucoup de sirop d'érable et elle renferme des arbres et d'autres ressources qui sont requises pour l'artisanat et la fabrication des outils traditionnels des Autochtones. Le processus des forêts modèles a réuni plus de 50 partenaires de la région afin d'élaborer un objectif partagé visant à utiliser les ressources forestières de façon durable.

Forêt modèle du lac Abitibi

La Forêt modèle du lac Abitibi est située au Nord-Est de l'Ontario dans la région de la forêt boréale. Cette région modèle a une superficie de 1 094 690 hectares

et elle contient des tourbières plates de terres basses où poussent principalement des épinettes noires. Les 13 partenaires de cette région modèle ont lancé plusieurs projets dont :

- *la mise à l'essai d'équipements variés afin de déterminer les impacts environnementaux de différentes pratiques de gestion;*
- *des projets de recherche pour étudier la façon dont les petits mammifères sont affectés par les activités de coupe de bois;*
- *le lancement d'un inventaire et la création d'une base de données portant sur les sites historiques autochtones et l'élaboration d'un modèle pour prévoir l'emplacement des autres sites.*

Forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve

La Forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve préconise la participation fondamentale des collectivités à l'utilisation et à la conservation des ressources. La prise de décisions coopératives et la cogestion des ressources sont essentielles pour prévenir les conflits entre les différentes utilisations des ressources et pour maintenir la biodiversité de la région. Le programme de forêt modèle fournit un cadre de référence pour la prise de décisions partagées et facilite la diffusion des données et de l'information, tout en faisant la promotion de la bonne gestion environnementale auprès de tous les participants.

Politique forestière, Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.)

Une politique forestière a été élaborée afin de s'assurer que les 614 000 km² ou 18 % des T. N.-O. qui sont recouverts de forêts sont gérés de façon durable. On trouve dans les T. N.-O. un secteur industriel commercial d'exploitation forestière, de production de bois de chauffage et d'habitat pour plusieurs espèces fauniques, qui sont utilisées comme aliments de survie, à des fins récréatives et commerciales de chasse, de pêche et de piégeage.

La gestion des forêts est partagée entre les T. N.-O., le gouvernement fédéral, les peuples autochtones, les collectivités locales, les intérêts du secteur privé, les organismes de conservation et les établissements de recherche. Leur stratégie de gestion comprend les objectifs suivants :

- *faire en sorte que la cueillette de produits forestiers soit durable;*
- *minimiser l'incidence du prélèvement de bois sur l'environnement et les utilisations traditionnelles de ressources;*
- *terminer les inventaires forestiers;*

- *préparer des plans de gestion intégrée des ressources avec la pleine participation des membres des collectivités;*
- *assurer le renouvellement forestier de toutes les régions où les arbres ont été abattus;*
- *faciliter la participation locale à la gestion forestière par l'établissement de forêts de communauté et par des accords de cogestion;*
- *susciter des occasions pour les résidents des Territoires du Nord-Ouest de participer à la gestion du secteur forestier;*
- *fournir des programmes d'éducation et de formation;*
- *multiplier les occasions de production nordique de bois et à valeur ajoutée.*
- *la distribution et la nidification des Aloues marbrées dans les forêts côtières;*
- *le choix des sites de nidification par l'Autour des palombes;*
- *l'effet des récoltes forestières sur les grenouilles à queue dans la zone côtière d'Hemlock;*
- *gérer les forêts pour maintenir les Pygargues à tête blanche;*
- *l'effet des coupes sélectives sur les collectivités d'oiseaux forestiers dans les forêts de pin Douglas;*
- *l'importance des habitats riverains pour les amphibiens terrestres dans les terres naturelles et perturbées;*
- *les régimes de perturbations naturelles dans diverses zones écologiques.*

Code de pratiques forestières, Colombie-Britannique

La nouvelle loi a été adoptée pour faire en sorte que les forêts de la province soient gérées de façon à répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures face à leurs propres besoins.

Le code s'applique à environ 85 % de la province. Il a été introduit afin de consolider les directives préalables, de donner au gouvernement de nouveaux pouvoirs d'application et de prévoir un processus indépendant de vérification et d'examen. Le code précise les exigences fonctionnelles pour la coupe de bois, la sylviculture, la construction de routes et d'autres activités forestières connexes, ainsi que le divertissement en forêt et le pâturage des cheptels. En outre, plus de 40 manuels d'orientation ont été préparés, mettant de l'avant les recommandations portant sur des pratiques exemplaires de gestion.

Plan de renouvellement forestier, Colombie-Britannique

Le plan de renouvellement forestier découle d'un partenariat entre la province, les travailleurs forestiers, les entreprises forestières, les organismes environnementaux, les collectivités et les peuples autochtones. Le plan a été créé afin d'aider les collectivités dont l'économie est liée ou dépendante des industries forestières à s'ajuster aux nouvelles règles de gestion des forêts et aux changements de règles quant à la récolte du bois.

La conservation de la biodiversité est un élément clé du plan. Un financement est accordé pour permettre de rechercher des solutions de rechange à la coupe à blanc; de dresser des inventaires des espèces et des habitats; de restaurer les bassins de drainage, ainsi qu'une variété d'autres projets. Le plan a investi plus de 10 millions \$ dans la recherche sur la biodiversité, y compris :

Groupe scientifique de la baie Clayoquot

La baie Clayoquot compte plus de 2 600 km² de magnifiques baies et de forêts humides situées sur la côte Ouest de l'Île de Vancouver, en Colombie-Britannique. On y a établi un groupe de scientifiques à qui on a confié la mission d'établir des normes de niveau mondial en matière de foresterie, lesquelles s'adaptent aux conditions écologiques uniques et aux valeurs de la baie, inspirées des connaissances autochtones traditionnelles sur la gestion des ressources ainsi que sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Le groupe a recommandé une approche fondée sur les écosystèmes, quant à la gestion des forêts, où la santé à long terme des forêts est l'objectif le plus important. La province élabore un plan à long terme pour mettre en œuvre les recommandations du groupe, en collaboration avec des représentants du groupe, des peuples autochtones, des entreprises d'exploitation forestière et les collectivités locales.

Le Conseil de recherche sur la biodiversité, Colombie-Britannique

L'objectif du conseil de recherche sur la biodiversité est de recommander et de promouvoir une initiative provinciale de recherche et de développement qui appuie l'atteinte des objectifs de la Stratégie canadienne pour la biodiversité (SCB). Parmi d'autres activités, le conseil fait des recommandations relativement aux orientations stratégiques en matière de recherche sur la biodiversité, sur les moyens d'encourager la collaboration et les approches interdisciplinaires, surveille et évalue la performance de la Colombie-Britannique dans la mise en œuvre de la Stratégie. De plus, le conseil s'intéresse à toute une série de questions entourant la biodiversité, dont la mesure des impacts, le contrôle des tendances et la formation des taxonomistes. Bien que le mandat du conseil comprenne la gamme complète des dossiers sur la biodiversité, les questions portant sur la

recherche forestière constituent l'orientation initiale du conseil.

Stratégie de conservation forestière, Alberta

Cette stratégie a été élaborée par l'entremise d'un processus où participent de nombreux intervenants représentant les industries d'exploitation forestière et autres ressources naturelles, des groupes environnementaux, des groupes d'Autochtones et la province. De plus, 800 personnes de 95 collectivités ont participé à l'examen des ébauches de la stratégie et ont donné leurs conseils. La stratégie est organisée en tenant compte de cinq grandes orientations :

- **gestion écologique** : utilisation de la ressource de manière à ce qu'elle ressemble en échelle et en portée aux perturbations naturelles;
- **économie forestière durable** : examiner les moyens de tirer des avantages économiques des forêts tout en maintenant ses fonctions écologiques et réévaluer la façon de mesurer les bénéfices ainsi que les conséquences des activités humaines;
- **aires protégées** : les réseaux d'aires protégées sont nécessaires afin de fournir des points de repère et des activités de soutien telles que la récréation, tout en conservant les ressources naturelles et l'habitat faunique;
- **étendue des champs de gestion** : on se réfère à quatre champs possibles de gestion : gestion étendue, gestion intensive, installation et protection dans le contexte de la gestion écologique d'une région;
- **participation et partenariats** : les éléments essentiels d'une approche de gestion écologique.

Opération Chouette des terriers

La Chouette des terriers est une espèce indigène en voie de disparition des Prairies canadiennes. Une grande partie de son habitat se trouve sur des terres agricoles privées. L'opération Chouette des terriers est parrainée par les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta, Nature Saskatchewan, Alberta Fish and Game Association, Habitat faunique Canada et le Fonds mondial pour la nature et vise à promouvoir la participation des propriétaires privés aux efforts de conservation. Le programme utilise des ententes avec des bénévoles afin de protéger les régions essentielles de nidification. L'opération Chouette des terriers informe aussi les propriétaires fonciers des risques possibles pour les chouettes que pose l'utilisation des pesticides et, en recueillant des données auprès des propriétaires fonciers, le programme offre une méthode à peu de frais pour le suivi de la population des Chouettes des terriers.

Plan de gestion intégrée à long terme des ressources forestières, Saskatchewan

L'objectif du plan, qui a été élaboré par l'entremise d'un processus de planification ouvert et transparent, est de maintenir et d'améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, au profit de tous les êtres vivants au pays comme partout sur la planète, en offrant sur le plan de l'environnement, des occasions économiques, sociales et culturelles dont les générations actuelles et futures pourront profiter. Le plan comprend aussi des dossiers de gestion des ressources qui doivent être traités, des stratégies, des objectifs et des exemples d'interventions qui aideront à atteindre l'objectif global du plan.

Plan forestier du Manitoba - Vers la gestion fondée sur les écosystèmes, Accord de partenariat Canada-Manitoba en foresterie

Le plan est le résultat de consultations publiques auprès de plusieurs particuliers et organismes. Il fournit un cadre de référence pour la gestion des forêts de la province pour des décennies à venir.

Le plan propose plusieurs recommandations, y compris la nécessité :

- d'adopter une approche fondée sur les écosystèmes pour la gestion des forêts;
- d'adopter le maintien de la diversité des écosystèmes comme l'objectif individuel le plus important de la gestion des forêts à l'échelle provinciale;
- d'adopter la variabilité historique tenant compte de l'histoire actuelle et de l'histoire des incendies historiques, de la répartition en âge et de l'information sur l'inventaire, ainsi qu'une première approximation de la situation des forêts qui illustre la diversité des écosystèmes;
- d'utiliser l'écorégion ou la région des ressources terrestres comme l'unité fondamentale de gestion;
- d'encourager une plus forte participation des membres des collectivités aux activités de gestion forestière;
- d'établir des normes de repère et des indicateurs de performance qui permettent de contrôler les programmes de gestion forestière.

Examen de la biodiversité des forêts du Québec

En 1996, le Québec a produit un rapport intitulé Examen de la biodiversité des forêts du Québec, un outil de planification essentiel afin d'appuyer tous les particuliers et les organismes qui travaillent dans le secteur forestier et qui s'intéressent à la conservation et à l'utilisation durable des ressources forestières. Cet examen s'est inspiré de neuf études effectuées par la province, les universités et le secteur privé. Ces études

comprennent des données sur les espèces forestières rares, les forêts anciennes, la fragmentation, l'importance des milieux humides et des sites près de l'eau, et sur l'impact de la sylviculture sur la diversité biologique des boisés. L'examen détermine les domaines où il faut agir en prenant des mesures pour :

- *élargir les connaissances;*
- *développer une approche préventive portant sur la protection des espèces forestières et des écosystèmes qui semblent faire face à la plus grande menace à court et à moyen termes;*
- *évaluer les pratiques forestières afin d'adapter les méthodes aux résultats observés (gestion spécialisée);*
- *concevoir et mettre à l'essai une approche de gestion de la mosaïque forestière dans le cadre de l'ensemble des terres.*

Les Ressources forestières en Ontario

Faisant partie d'une série dont la publication a commencé en 1922, ce rapport donne un aperçu complet de l'état des forêts de l'Ontario à l'échelle régionale et provinciale, y compris des statistiques sur la superficie des différents types de forêts et la répartition des essences d'arbres à travers la province. On y trouve aussi des résumés à l'échelle provinciale et régionale concernant les superficies forestières et les volumes de croissance du bois d'œuvre, des cartes de la répartition des essences d'arbres, une comparaison des séries chronologiques avec les rapports précédents et plus détaillés que les rapports précédents sur la répartition géographique actuelle des différentes caractéristiques des forêts.

Ce rapport s'inspire de l'inventaire forestier le plus à jour jamais rendu disponible pour un rapport de cette série. Depuis 1990, plus de 30 millions d'hectares de forêts surexploitées ont été mis à jour dans l'inventaire des ressources forestières. Mais une grande partie des forêts du Nord de l'Ontario ne font toujours pas partie de cet inventaire.

La Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne, Ontario

L'objectif de cette loi, qui est entrée en vigueur en 1994, est d'assurer la durabilité des forêts de la Couronne de l'Ontario et, conformément à cet objectif, de gérer les forêts de la Couronne pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures. On a déterminé la durabilité en tenant compte des principes suivants :

- *il faudrait conserver les forêts de la Couronne de façon à ce qu'elles soient saines, diversifiées et productives, et conserver leurs processus écologiques associés et la diversité biologique;*

- *on devrait veiller au bon état et à la vigueur à long terme des forêts de la Couronne en utilisant des pratiques forestières qui, dans les limites des exigences de la sylviculture, émulent les perturbations naturelles et les tendances des terres, tout en minimisant les effets négatifs sur la vie des plantes, des animaux, sur l'eau, le sol, l'air et les valeurs sociales et économiques, y compris les valeurs entourant les activités de récréation et les valeurs patrimoniales.*

La Biodiversité de la forêt, ministère des Ressources naturelles, Québec

Le Québec a déclaré son engagement envers la conservation et l'utilisation durable de ses ressources forestières dans le cadre d'un plan d'action qui se fonde sur diverses mesures législatives et indicateurs de rendement, ainsi que sur des outils de recherche. L'engagement du Québec visant à faire face à la perte de la biodiversité comprend aussi la réalisation de mesures préventives et un cadre de gestion qui s'adapte aux besoins changeants de la biodiversité forestière.

La Loi sur les forêts, Québec

La Loi sur les forêts, qui est la pierre angulaire de la politique forestière du Québec, a été modifiée en 1996. On y a ajouté les notions d'aménagement durable des forêts et de conservation de la diversité biologique. Une disposition préliminaire a été ajoutée à la loi :

L'objectif de cette loi est de mettre en valeur la reconnaissance de la forêt comme patrimoine commun et de promouvoir l'aménagement forestier durable afin de répondre aux besoins économiques, environnementaux et sociaux des générations actuelles et futures, tout en accordant l'attention voulue aux autres utilisations potentielles du territoire.

Cette disposition définit clairement l'aménagement forestier durable comme particulièrement favorable à la préservation de la diversité biologique.

Le Projet du frêne noir, Akwesasne, Ontario et Québec

Ce projet, créé par le Conseil Mohawk d'Akwesasne, a donné suite à la plantation de 10 000 frênes noirs afin de rétablir cette essence d'arbres, après le déclin attribuable à l'expansion de l'exploitation agricole et au drainage des terres pour leur aménagement, ainsi qu'à l'irrigation. Le projet a aussi permis de dresser l'inventaire des espèces trouvées sur plusieurs îles dans ce territoire.

Le Plan de gestion forestière Eel Ground, Nouveau-Brunswick

Le plan de gestion forestière préparé par les membres de la collectivité Micmac a principalement contribué à développer les capacités locales (gestionnaires forestiers, bûcherons, éducateurs) et à l'acquisition d'une installation où l'on trouve une scierie, un four sec et des aménagements permettant de planifier une formation pour les exploitants locaux et de leur offrir cette formation. Cette initiative a pour but de maintenir et de revaloriser la faune et la diversité des espèces, de protéger les plantes médicinales traditionnelles, de créer des occasions d'organiser des activités récréatives et spirituelles et d'accroître les avantages économiques et augmenter les emplois.

«Conserver la diversité biologique des forêts du Canada», l'Association canadienne des pâtes et papiers

Reconnaissant l'importance de la conservation de la biodiversité, l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP) et ses compagnies membres ont appuyé, en 1996, l'élaboration du programme de biodiversité de l'Association. L'objectif de ce programme est d'aider ce secteur à devenir un leader et un partenaire dans la conservation de la biodiversité et dans l'utilisation durable de cette ressource naturelle. Des démarches sont actuellement en cours pour élaborer la stratégie sur la biodiversité de l'Association. Des partenariats ont été établis avec d'autres secteurs industriels, des organismes non-gouvernementaux sur l'environnement (ONGE) et d'autres intervenants. L'ACPP et Habitat faunique Canada ont lancé à l'échelle nationale un programme conjoint de reconnaissance dont le nom est : « Programme de reconnaissance et de récompense de la bonne gestion forestière ». Ce programme vise à stimuler les efforts et les pratiques de conservation de la biodiversité forestière dans le secteur forestier et auprès des autres intervenants et à solliciter l'appréciation du public pour ces efforts. Au début de 1998, les composants du site Web de l'ACPP sur la biodiversité seront réaménagés afin d'y présenter la nouvelle « base de données sur la biodiversité sur Internet », qui présente plus de 150 programmes et activités sur la biodiversité intéressant les entreprises membres de l'Association.

Voici des exemples de programmes des entreprises membres de l'Association :

- **Repap Nouveau-Brunswick (N.-B.), J.D. Irving Ltd. (N.-B.) et Fraser Paper Inc. (N.-B.)** étudient conjointement des zones tampons près de plans d'eau afin de déterminer l'efficacité des efforts d'atténuation des effets potentiellement néfastes des activités d'exploitation, la

faisabilité des interventions dans les zones tampons pour la manipulation et l'exploitation du bois d'œuvre et les réactions à court et à long termes de la forêt dans les zones riveraines et adjacentes à l'élimination des arbres par coupe sélective.

- En Nouvelle-Écosse, **Stora Forest Industries, Ltd.** travaille avec des spécialistes afin de mettre au point une conception des écosystèmes forestiers comprenant un plan de gestion pour conserver les terres humides, les zones de peuplements vieux et les régions ayant un grand potentiel pour des activités de plein air.
- Au Québec, **Domtar** tient compte de la flore et de la faune et de la succession des espèces indigènes dans ses plans de gestion forestiers. Parmi les mesures visant la conservation des espèces, notons la régénération naturelle et l'établissement d'aires protégées.
- Dans le cadre du plan de gestion du bois d'œuvre de **Gordon Cosens Forest (1995-2000), Spruce Falls Inc. (Ontario)** a adopté une approche holistique ou d'écosystème pour la gestion de la forêt qui imite les tendances et le modèle naturel de perturbations forestières par l'exploitation et la sylviculture. Lorsque des mesures spéciales de conservation étaient requises, on a aussi tenu compte d'espèces uniques, d'habitats et de collectivités de plantes uniques. Les composantes de la diversité sont considérées à l'échelle des terres et des perturbations de petites zones.
- En Alberta, **Weldwood of Canada Ltd.**, en collaboration avec la forêt modèle Foothills et le ministère albertain des pêches et de la faune, a élaboré et mis en place un système de soutien des décisions à l'intention des gestionnaires forestiers. Ce système combine des analyses de gestion de l'approvisionnement en bois et des habitats fauniques. Il servira à traiter une vaste gamme de problèmes tels que les effets de la disposition des sections de forêts coupées et de l'accès restreint sur l'habitat faunique. Il fournira des scénarios prévisionnels sur les répercussions des coupes successives et de la durée des périodes de repousse, des pratiques de coupe telles que la protection de l'étage dominé et la conservation des chicots, l'amélioration génétique de l'habitat et d'autres mesures axées sur les améliorations sylvicoles, les perturbations attribuables à l'extraction de la ressource, le pâturage et le feu, la possibilité annuelle de coupe et la faune.
- **Alberta-Pacific Forest Industries Ltd** a préparé des directives portant sur la formation et l'exploitation, à l'intention des conducteurs de machineries lourdes, sous forme de vidéos et de manuels en couleurs qui illustrent des pratiques exemplaires. Chaque conducteur porte une carte plastifiée présentant les points saillants des directives sur la structure des peuplements, telles que le nombre d'arbres à ne pas couper par acre, les essences d'arbres, la taille, la forme et l'emplacement des peuplements et des corridors boisés.

- *Weyerhaeuser Canada utilise une approche écologique à la gestion forestière afin de maintenir une diversité quant à la superficie des peuplements, des groupes végétaux préclimatiques, des attributs et des structures des peuplements dans l'ensemble des terres et dans la gamme des variations naturelles du système (c.-à-d. une méthode de gestion forestière qui reproduit les perturbations naturelles). Plus précisément, cette entreprise albertaine a élaboré une série de directives portant sur la gestion des terres telles que des structures d'âge et des groupements végétaux préclimatiques; la superficie des peuplements, leurs conditions et leur répartition et la connectivité. Au cours des dernières années, Weyerhaeuser a travaillé afin d'envisager la gestion d'un habitat viable pour le caribou, une espèce en danger de disparition en Alberta. L'entreprise a élaboré une politique de gestion précise pour l'habitat du caribou comportant des principes à long terme d'intégration des activités de gestion forestière aux besoins des aires hivernales de l'habitat du caribou.*

- *En Colombie-Britannique, Timberwest Forest Ltd. protège les aires des espèces amphibiennes, y compris la salamandre à longs doigts, le crapaud boréal et la grenouille des bois, sur les terrains loués par l'entreprise. Ces populations sont surveillées afin de protéger les densités et de détecter les changements.*

- *Le Forest Alliance of British Columbia et la Société canadienne pour la conservation de la nature ont engagé 2 millions \$ en vue de conserver l'habitat d'hiver d'une des plus grandes concentrations de Pygargues à tête blanche.*

Certification des semences, Centre for Land and Water Stewardship (CLAWS) (centre de gestion de l'eau et des terres), Université de Guelph

La Forest Gene Conservation Association (association de conservation génétique forestière), un organisme sans but lucratif voué au maintien et au rétablissement de la diversité génétique dans les forêts de l'Ontario, et CLAWS, développent et commercialisent un programme de certification des semences pour le Sud de l'Ontario. Le programme comprend la certification de toutes les étapes de la production : la cueillette des semences; des installations pour la transformation des semences; des cultivateurs et distributeurs. Pour s'assurer qu'un stock génétiquement approprié sera disponible dans les pépinières privées, il sera nécessaire de renseigner les consommateurs pour qu'ils exigent ces qualités de la part des cultivateurs et des distributeurs. Une gamme de documents d'information, de sites de démonstration, un registre des fournisseurs et un atelier pour les spécialistes des pépinières font aussi partie du programme.

Gestion de boisés privés dans les Maritimes

Cette initiative, élaborée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, a été créée afin d'examiner les questions concernant la durabilité des niveaux actuels de récolte sur les terres privées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Par l'entremise d'ateliers à l'intention des intervenants, le programme a examiné des domaines tels que les mesures incitatives, la réforme fiscale, la formation, les initiatives en matière de licence et de certification, ainsi que le leadership dans le secteur industriel et dans la collectivité.

M. L'agriculture et la biodiversité

Accord sur l'agriculture durable du point de vue de l'environnement en Alberta

En 1992, le Canada et l'Alberta ont établi un accord quinquennal d'une valeur de 36 millions \$ qui comprend plusieurs éléments portant sur la biodiversité :

- *la conservation des terres humides et des habitats marécageux qui produisent des recettes économiques pour les agriculteurs;*
- *l'aménagement de terres humides pour traiter les déchets résultant des activités agricoles;*
- *les inventaires des ressources forestières sur des terres privées pour aider les propriétaires à tirer profit de leurs boisés sans réduire les bénéfices provenant de l'agriculture ou de l'environnement;*
- *l'ajustement des pratiques de contrôle des insectes dans les Prairies afin de réduire les impacts sur les oiseaux chanteurs des Prairies.*

Gestion des déchets agricoles, comté de Fullarton, Ontario

Ce programme a créé des régions humides de grande valeur et l'aménagement de marécages pour traiter l'eau de ruissellement d'une exploitation agricole laitière dans le comté de Fullarton. Aménagé en 1992, ce fut le premier marécage aménagé en Ontario spécifiquement pour gérer les déchets agricoles. Les marécages aménagés se sont révélés efficaces dans la gestion des déchets et dans la création d'habitats fauniques.

En conséquence, on aménage maintenant plusieurs autres marécages afin de traiter les déchets agricoles. Un programme semblable a été lancé au Québec. Un agriculteur de la région de Sainte-Marie-de-Beauce participe à un projet qui montrera l'utilisation de marécages artificiels pour traiter l'eau de ruissellement

et le lisier d'une exploitation laitière. Ces terres humides seront aussi aménagées afin de fournir des habitats à la faune.

Programme de gestion de l'eau d'un bassin de drainage, entente auxiliaire Canada-Québec sur l'agriculture durable

Les agriculteurs du Québec participent au perfectionnement des connaissances sur la gestion intégrée de l'eau. Ils aident ainsi à élargir les connaissances et à élaborer des méthodes de planification visant à améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement. Un soutien financier est fourni aux conseillers écologiques et pour les autres besoins permettant aux agriculteurs de mettre en pratique le concept de l'agriculture durable. Les agriculteurs contribuent ainsi à la préservation de la biodiversité, en contrôlant l'érosion du sol et la pollution de sources diffuses.

Les projets spécifiques comprennent :

- **Projet de drainage du bassin du ruisseau Turmel :** *Les agriculteurs du bassin secondaire du ruisseau Turmel, à Sainte-Marie-de-Beauce, améliorent la qualité de l'eau de surface du bassin; ils ont élaboré un plan pour le rétablissement des espèces sauvages le long du ruisseau Turmel. Les agriculteurs perfectionnent leurs compétences de gestion des eaux de ruissellement, de l'élevage du cheptel, de la gestion des terres, de l'utilisation des engrais, de la disposition de zones tampons et de la protection des cours d'eau.*
- **Bassin de drainage du ruisseau supérieur Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm :** *Environ 30 agriculteurs améliorent la qualité du drainage du bassin en réduisant l'érosion et en rationalisant leur utilisation de pesticides et d'engrais. Les agriculteurs ont aussi participé à l'évaluation de l'impact global des changements de leurs techniques d'exploitation agricole sur la qualité de l'environnement.*

Programme du Club de conservation du Québec, entente auxiliaire Canada-Québec sur l'agriculture durable

Le programme du Club de conservation du Québec est composé de trois clubs affiliés dont chacun représente entre 20 et 30 exploitations agricoles (au total 290 fermes et une région gérée d'environ 30 000 hectares), qui reçoivent de l'aide spécialisée pour leurs projets de conservation. En conséquence, les agriculteurs élaborent une approche holistique à la gestion des ressources, faisant ainsi la promotion de l'agriculture durable. Un soutien financier est fourni afin de payer les salaires des conseillers sur l'environnement. Les domaines les plus problématiques comprennent :

l'amélioration de la qualité de l'eau et la diminution de la pollution de sources diffuses; la conservation des ressources et la meilleure utilisation intégrée des engrais, ainsi que le développement d'une initiative intégrée de protection des récoltes.

Rivière Boyer, Québec

Dans le cadre du Plan d'action Vision 2000 du Saint-Laurent, plus de 200 agriculteurs de la région de Québec collaborent à un projet d'assainissement agricole et de conservation des ressources. Ces agriculteurs effectuent un diagnostic agro-écologique de leurs fermes, qui sert de méthode spécialisée de gestion pour élaborer des plans d'action et des méthodes de soutien axés sur l'agriculture durable et la préservation de la diversité des ressources biologiques dans le bassin de drainage de la rivière Boyer. L'accès restreint du cheptel aux cours d'eau, l'établissement de zones d'abreuvement, l'installation de pare-vent, la stabilisation des rives grâce à l'utilisation de zones tampons et l'utilisation intégrée des engrais sont toutes des initiatives qui aident à contrôler l'érosion due à l'eau, à améliorer la qualité de l'eau et à restaurer les sites de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel, à l'embouchure de la rivière Boyer.

Le programme Land CARE de l'Ontario

Dans ce programme, Canards illimités Canada collabore avec des agriculteurs et des propriétaires afin de déterminer et d'élaborer des plans de gestion pour des régions entourant les zones humides essentielles partout dans la province. Les objectifs du programme sont de s'assurer qu'il y a des terres humides adéquates et des zones de pâturage des hautes terres près des marécages réservés à la sauvagine. Une aide financière et technique est fournie aux propriétaires pour les activités suivantes : systèmes de pâturage planifiés; gestion des pâturages; couverture permanente; gestion des zones tampons; gestion de l'eau et démonstration dans les fermes.

Table ronde sur la gestion et l'utilisation des terres, île-du-Prince-Édouard

Le rapport de la Table ronde sur la gestion et l'utilisation des terres a été diffusé le 3 septembre 1997. Il porte entre autres sur la biodiversité dans l'agriculture. Malgré la tendance vers la monoculture et un manque général de connaissances au niveau local sur les avantages de la biodiversité, la Table ronde recommande les cinq initiatives suivantes afin de renverser cette tendance :

- *l'établissement de la matière organique comme principal indicateur de la qualité des sols;*

- *l'établissement de zones riveraines (tampons) obligatoires le long des cours d'eau;*
- *l'encouragement au maintien des diverses haies et l'aménagement de nouvelles haies;*
- *l'encouragement à la meilleure conservation des sols par la culture en bandes alternatives, la création de terrasses et de voies d'eau gazonnées;*
- *formation des agriculteurs quant aux avantages de la biodiversité par l'entremise de l'initiative du plan de l'agriculture environnementale.*

« Initiatives en biodiversité agricole »

Ce document, parrainé par le comité national sur l'environnement et l'agriculture, le Canadian Cattlemen's Association et Agriculture et Agroalimentaire Canada, est un inventaire des initiatives en matière de biodiversité agricole effectuées par les producteurs agricoles du Canada. Bien que le document ne représente pas une liste complète de ces projets, 42 d'entre eux sont classés selon qu'ils s'inspirent des écosystèmes, des espèces ou concentrés sur la conservation de la diversité génétique. Voici des exemples de ces projets :

- *restauration des herbes indigènes dans les zones riveraines de la Saskatchewan;*
- *les Chouettes des terriers et les Pies-grièches migratrices en Alberta;*
- *la conservation des récoltes alimentaires menacées.*

Cogestion du ranch du ruisseau Antelope

En 1986, l'Alberta et des organismes non gouvernementaux tels que Canards illimités Canada et Habitat faunique Canada ont établi la cogestion d'un ranch de 225 hectares dans un écosystème d'herbes mixtes des Prairies, au Sud de l'Alberta. Ce ranch est utilisé comme projet de démonstration des meilleures pratiques de gestion des terres et pour montrer comment les activités agricoles peuvent être intégrées à la conservation de la biodiversité des Prairies.

N. Conservation de la biodiversité aquatique

La Loi sur les océans

Une nouvelle *Loi sur les océans* du gouvernement fédéral est entrée en vigueur en janvier 1997, ce qui constitue un grand pas vers l'établissement de l'autorité canadienne sur les océans et de la consolidation de la gestion des océans et des côtes par le gouvernement fédéral. La loi enchâsse une approche de la gestion des océans fondée sur les écosystèmes, étayée par les principes de gestion intégrée des

ressources, de développement durable et par le principe de précaution. La *Stratégie de gestion des océans (SGO)* est essentielle car elle constitue une étape dans plusieurs activités portant sur les océans.

La première étape de l'élaboration de la SGO est la mise en oeuvre d'une politique et d'un cadre de référence nationaux pour la gestion intégrée des zones côtières fondée sur la prémisse des démarches coopératives entre les intervenants et le gouvernement. La Stratégie fait aussi appel à un système de normes de qualité environnementale marine permettant d'évaluer la performance vers la réalisation d'une gestion intégrée efficace qui s'appuie sur les écosystèmes. La SGO vise à remplacer l'approche fragmentée actuelle quant à la gestion des océans et des responsabilités à cet égard, afin de trouver de meilleurs moyens d'intégrer divers objectifs en matière de gestion.

En vertu de la *Loi sur les océans*, et tel que le veut la Stratégie, des aires marines protégées pourraient être aménagées pour la conservation des ressources marines vivantes, plus précisément :

- *les ressources halieutiques commerciales et non commerciales, y compris les mammifères marins et leurs habitats;*
- *les espèces marines menacées ou en danger de disparition et leurs habitats;*
- *les habitats uniques;*
- *les régions maritimes de haute biodiversité ou de productivité biologique;*
- *toute autre ressource marine ou tout habitat nécessaire en vue de respecter le mandat de Pêches et Océans Canada.*

Le Code canadien de conduite axé sur des pêches responsables

Par suite de la baisse des stocks de poissons partout sur la planète, qui découle de pratiques de gestion des pêches inefficaces et non durables, le gouvernement fédéral a consulté des représentants du secteur dans toutes les régions du Canada, et on a collectivement élaborés des principes et des directives menant au code de conduite canadien axé sur la pratique raisonnable de la pêche. Lorsqu'une entente nationale sera réalisée, le code de conduite deviendra partie intégrante des accords de cogestion et des plans de gestion intégrée et il deviendrait exécutoire pour les exploitants par l'entremise des plans annuels de prélèvements et de conservation.

La raison d'être du code est que les pêcheurs doivent assumer une plus grande responsabilité en ce qui a trait à la conservation des ressources halieutiques dont ils dépendent. Le code offrira un cadre de référence

pour la conservation et l'utilisation durable que les pêcheurs auront élaboré eux-mêmes et auquel ils auront convenu de se conformer, plus particulièrement dans les domaines de la protection des ressources et de l'environnement, des équipements de pêche, des navires, de l'accès et de l'application, de la collaboration et des partenariats, de l'éducation, de la recherche et de la sensibilisation du public.

Programme d'action national pour la protection de l'environnement marin contre les effets des activités terrestres

En novembre 1995, le Canada ainsi que 109 autres pays ont adopté le programme mondial d'action pour la protection de l'environnement marin contre les effets des activités terrestres (PAM). Les parties au PAM sont responsables de la prévention de la dégradation de l'environnement marin résultant des activités terrestres en préservant l'environnement marin. La réalisation des objectifs du PAM aidera à maintenir et à restaurer la capacité de production et la biodiversité de l'environnement marin.

Après l'adoption du PAM, le Canada a décidé d'élaborer un programme national d'action (PNA) portant sur la mise en œuvre régionale en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation avec les intervenants appropriés. Le Canada prévoit achever l'élaboration du PNA en 1998, qui est l'Année internationale des océans.

Le PNA s'inspirera des engagements existants du fédéral visant à prévenir et à contrôler la pollution et la dégradation des habitats, dans le cadre des lois et des politiques existantes, et reflétera l'engagement du Canada envers une méthode de gestion intégrée des zones côtières, comme le prévoit la Loi sur les océans. Le PNA aidera à concentrer et à coordonner les programmes marins appropriés de façon plus rentable et efficace.

Les domaines prioritaires de préoccupation en ce qui concerne les modifications physiques et la description des habitats comprennent : les habitats essentiels, les habitats des espèces en péril, les composantes de l'écosystème, les côtes, les bassins versants côtiers, les estuaires, les zones marines protégées et les petites îles.

Réseau de technologie de pêches responsables

En septembre 1997, le ministre de Pêches et Océans Canada a signé un protocole d'entente entre son ministère et Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve afin d'établir

le réseau de technologie sur la pratique raisonnable de la pêche. Ce réseau, fondé sur les connaissances et portant sur la technologie de prélèvements axée sur la conservation, vise à régler les problèmes entourant la technologie de pêches responsables et à réunir l'expertise et les installations pour régler des problèmes et assurer le transfert technologique.

Stratégie sur les pêches autochtones

Sur les côtes ouest et est, les Autochtones participent à l'évaluation des stocks de saumon. Le financement provenant de la stratégie sur les pêches autochtones a suscité la participation directe des Autochtones à la cueillette de statistiques et de données sur l'évaluation des stocks utilisées par Pêches et Océans Canada dans ses examens de l'état des stocks. Sur la rivière Miramichi, des bandes autochtones locales se servent de trappes en filets pour marquer les poissons afin de préparer des estimations du total des stocks de poissons de la rivière. Ces données sont présentées à des groupes d'utilisateurs lors d'un atelier pour obtenir leurs commentaires. Ces réunions sont aussi des forums où l'on peut donner son opinion sur les connaissances locales et traditionnelles. Les peuples autochtones ont fait valoir leurs connaissances traditionnelles sur la gestion des mammifères arctiques marins, plus particulièrement en donnant des conseils sur le prélèvement des baleines boréales de l'Arctique de l'Est.

Politique nationale sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques

Pêches et Océans Canada élabore actuellement une politique nationale sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques dont le but est de proposer des directives nationales visant à minimiser les impacts de l'introduction et des transferts intentionnels d'organismes aquatiques. Les genres de répercussions comprennent l'introduction de maladies, les changements génétiques et les perturbations écologiques. Ces directives aideront à s'assurer que les évaluations des propositions d'introductions et de transferts d'organismes aquatiques sont cohérentes dans toutes les provinces et territoires.

La Loi sur la protection des poissons, Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a adopté une nouvelle loi sur la protection des poissons, qui vise à protéger les poissons en veillant à la salubrité des ruisseaux, où les poissons sont nombreux et les stocks abondants. Les points saillants de la loi comprennent :

- aucun nouveau barrage de rive à rive sur les principales rivières de la province;
- une meilleure protection des flux d'eau pour tous les poissons en Colombie-Britannique en améliorant le processus de permis d'eau;
- la désignation de « ruisseaux vulnérables » où les poissons sont en danger de disparition;
- l'amélioration de la protection riveraine des ruisseaux urbains;
- des mesures fiscales incitatives pour les propriétaires afin qu'ils utilisent des accords de conservation pour protéger l'habitat des poissons;
- le renforcement du pouvoir des gouvernements locaux pour protéger l'habitat des poissons.

Plan de conservation de l'habitat des saumons de la Colombie-Britannique

Ce plan constitue une approche complète visant à traiter les problèmes provoqués par les pratiques passées et à prévenir d'autres pertes de l'habitat des saumons. Les deux principales composantes du plan sont les suivantes :

- appuyer des projets de gestion dans les collectivités qui permettent de protéger et de restaurer les ruisseaux à saumon menacés par l'aménagement urbain dans le bassin Georgia;
- coordonner les initiatives existantes qui sont profitables à l'habitat du saumon, par exemple le code des pratiques forestières, qui prévoit la protection des marécages, des rivières, des ruisseaux et des lacs sur les terres de la Couronne.

Stratégie de conservation des poissons de l'Alberta (1997)

Cette stratégie se veut un plan pour la gestion durable des ressources de poissons de l'Alberta jusqu'en 2005. La stratégie est conforme aux lois sur les pêches et à d'autres politiques fauniques et vise à assurer le maintien de la diversité des poissons de la province.

Politique sur les terres humides, Saskatchewan

Cette politique vise à conserver les terres humides de la province qui ont une grande valeur. Depuis l'établissement des Européens, environ 40 % des terres humides sont disparues et la moitié de celles qui restent sont menacées par les activités humaines. Les objectifs de la politique sur les terres humides sont les suivants :

- encourager la gestion durable des terres humides publiques et privées afin de maintenir leurs fonctions et leurs avantages;

- conserver les terres humides qui sont essentielles au maintien des principales espèces de terres humides ou des fonctions des marécages;
- restaurer ou rétablir les écosystèmes marécageux dégradés où la destruction ou la modification occasionne de grandes pertes des fonctions ou des avantages des marécages.

La mise en œuvre de la politique sur les marécages est réalisée au moyen de plusieurs activités essentielles, par exemple :

- accroître la sensibilisation du public aux avantages des marécages;
- accroître la surveillance des marécages pour améliorer la prise de décision;
- intégrer les politiques gouvernementales qui touchent à la gestion des marécages et coordonner les activités de gestion entre les différents organismes;
- élaborer des directives en matière de planification de l'utilisation des terres pour les marécages;
- mettre en œuvre des politiques gouvernementales et des programmes pour encourager les propriétaires à maintenir leurs marécages.

Utilisation durable de l'eau, Manitoba

Le Manitoba a développé de nombreuses politiques axées sur l'eau afin d'assurer l'utilisation durable de cette ressource essentielle. La gestion judicieuse de l'eau est une composante essentielle de l'approche durable du développement au Manitoba. La province a formulé les objectifs de gestion de l'eau suivants :

- protéger et améliorer les écosystèmes aquatiques;
- conserver et gérer les lacs, les rivières et les marécages du Manitoba;
- assurer la durabilité à long terme de l'eau de surface de la province et de l'eau souterraine;
- développer et gérer les ressources en eau de la province afin de s'assurer que l'eau est disponible de façon à répondre aux besoins prioritaires et à appuyer le développement économique durable et la qualité de l'environnement;
- alléger la souffrance des êtres humains et minimiser les coûts des dommages provoqués par les inondations;
- améliorer la viabilité économique de la communauté agricole manitobaine en fournissant une infrastructure de drainage largement planifiée;
- améliorer la sensibilisation aux ressources en eau du Manitoba et les connaissances sur celles-ci.

Protocole d'évaluation des risques lors de l'introduction d'espèces de poissons non indigènes au Manitoba

Le Manitoba donne suite aux préoccupations grandissantes concernant l'introduction d'espèces de poissons

exotiques et d'autres organismes aquatiques dans les écosystèmes aquatiques de la province. On a adopté un règlement qui interdit l'importation, la possession ou l'introduction de tous les œufs de poissons ou de poissons vivants de toutes les espèces qui pourraient avoir un impact négatif sur les ressources halieutiques du Manitoba.

Le Manitoba collabore aussi avec la Saskatchewan, l'Alberta et Pêches et Océans Canada afin de prévenir l'introduction inappropriée de poissons nuisibles dans la région. Un comité d'experts a été constitué et l'ébauche d'un protocole d'évaluation du risque de l'introduction des espèces non indigènes de poissons est actuellement examinée. Ce protocole fournira une base permettant d'évaluer les risques associés à l'introduction de poissons dans des cours d'eau en aval.

Programme de conservation des terres humides de l'estuaire Grand Codroy, Terre-Neuve

Les terres entourant l'estuaire Grand Codroy sont parmi les plus fertiles de Terre-Neuve, tandis que l'estuaire lui-même est un des habitats de la sauvagine les plus importants de la côte de l'Atlantique, accueillant des milliers d'oiseaux aquatiques migrateurs. L'estuaire a été désigné comme terre humide d'importance internationale en vertu de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar) de 1971.

Les 700 ménages de la région s'occupent surtout de l'élevage de bovins, de la pêche commerciale et de l'exploitation forestière sélective, et ils participent aux efforts de conservation locaux. Plusieurs activités nuisibles pour l'habitat sont fortement découragées par les résidents et par l'entremise d'un programme : la chasse, l'aménagement de résidences secondaires, l'utilisation incorrecte des pesticides, la décharge illégale de déchets et l'incendie des champs à des fins agricoles. En conséquence, les agriculteurs constatent que les récoltes sont meilleures et que le cheptel est plus sain en raison de l'amélioration de la qualité de l'eau, des terres et des pâturages moins exploités.

Programme de classification des rivières, Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick est bien connu pour l'ensemble de ses rivières et de ses lacs. Ses ressources ont joué un rôle essentiel dans la colonisation et le développement de la province. Les rivières et les lacs de la province constituent des ressources économiques, environnementales et culturelles. Le Nouveau-Brunswick a lancé un programme de classification des rivières dans le cadre de la *Loi sur l'assainissement de*

l'eau du Nouveau-Brunswick. Le système de classification des rivières aidera à :

- *fournir une méthode consistante de gestion du système provincial de rivières;*
- *assurer l'utilisation durable de l'eau;*
- *promouvoir la gestion active et publique des lacs et des rivières.*

Le programme est établi par étapes. La première étape du programme est intitulée *Rivières et lacs remarquables*. Les rivières et lacs désignés comme remarquables seront gérés afin de préserver la qualité de l'eau, des plantes et de la faune.

Stratégies durables pour les océans : un guide de cogestion

Ce guide, élaboré par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, décrit les caractéristiques des régimes de cogestion réussis et répond aux questions concernant l'application de la cogestion, tout en fournissant une liste de contrôle de l'évaluation des régimes de cogestion. Des études de cas sont aussi fournies sur les pêches, la gestion des zones côtières, les aires marines protégées et la gestion des bassins versants.

Ce guide sera distribué en 1998 afin de coïncider avec l'Année internationale des océans.

O. L'exploitation minière et la biodiversité

L'exploitation minière au Canada donne lieu à plusieurs décisions sur l'utilisation des terres. Ces décisions peuvent avoir des répercussions sur la conservation des habitats et la qualité de l'environnement. Voici deux exemples de l'incorporation de pratiques durables dans les décisions d'exploitation minière devenues importantes pour les deux gouvernements et le secteur industriel.

La Politique sur les minerais et les métaux du gouvernement du Canada : partenariats pour le développement durable

Cette politique représente une source importante d'orientation pour les décisions du gouvernement fédéral portant sur les minerais et les métaux, dans le contexte du développement durable. La politique appuie la protection de certaines régions marines et terrestres pour ce qui est du développement, en tant que contributions essentielles à la santé de l'environnement et aux processus liés à la biodiversité et à l'écologie du Canada.

Initiative sur l'exploitation minière à Whitehorse

Cette initiative comprend un accord entre le gouvernement, le secteur minier, les syndicats, les Autochtones et les organismes environnementaux. L'accord présente une vision assurant une industrie minière saine dans le contexte de la conservation d'écosystèmes sains et divers au Canada. Il aide de diverses façons à respecter les engagements du Canada face à la Convention sur la diversité biologique, entre autres :

- *en faisant appel à une exploitation minière responsable face à l'environnement;*
- *en exigeant des plans complets qui rétablissent des écosystèmes viables et durables;*
- *en désignant les parties responsables d'entreprendre l'exploitation minière des vieux sites qui présentent un danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement et en établissant un fonds pour payer les coûts des projets de rétablissement;*
- *en recommandant que des évaluations environnementales portant spécifiquement sur des projets soient efficaces et bien définies et qu'elles soient effectuées dans le contexte plus large de la planification de l'utilisation des terres;*
- *en reconnaissant la nécessité d'aménager des aires protégées dans le cadre de la méthode canadienne de conservation de la biodiversité.*

Société d'étude de la région du Kitikmeot de l'Ouest du Lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.)

La société d'étude de la région Kitikmeot de l'Ouest du Lac des Esclaves est un partenariat formé en 1995 entre des organismes autochtones et environnementaux, le gouvernement fédéral et la Chambre des mines des T. N.-O. Ce partenariat fait en sorte que le développement dans la région respecte les valeurs culturelles autochtones, encourage l'autonomie des collectivités et n'endommage pas l'environnement. Le financement de la Société est assuré conjointement par les entreprises minières et les gouvernements fédéral et territorial.

Tous les partenaires se sont engagés à comprendre davantage les changements provoqués par le développement afin d'améliorer la gestion des terres et des ressources. Ce partenariat démontre que les peuples autochtones, les gouvernements, les groupes environnementaux et le secteur industriel doivent travailler ensemble afin d'anticiper, de prévenir et de régler les conflits dans l'utilisation des terres et des ressources.

Programme de rétablissement des sites miniers, Québec

Pour que les sites miniers soient à nouveau occupés par diverses espèces de flore et de faune, le ministère des Ressources naturelles du Québec a institué un programme de rétablissement des sites miniers qui ont été retournés à l'État. Jusqu'à maintenant, 325 hectares d'un total de 498 (65 %) ont déjà été rétablis. Ce programme encourage le rétablissement de sites miniers abandonnés et a déjà mené au rétablissement de 100 hectares additionnels dans six sites. Depuis 1996, toutes les entreprises minières ont présenté des plans de rétablissement de leurs sites visant à nettoyer ces sites après leur utilisation, permettant ainsi le rétablissement plus rapide de la faune et de la flore dans la région et la restauration de la biodiversité.

P. Conservation des espèces sauvages

Sauver la baleine noire

Le 21 octobre 1997, le Canada, les É.-U. et le Fonds mondial pour la nature ont convenu de collaborer à l'élaboration d'un plan de rétablissement pour sauver la baleine noire d'Amérique du Nord en voie de disparition. Le plan de rétablissement comprendra la participation des entreprises de navigation, des pêcheurs et des groupes d'observation des baleines afin de trouver un moyen de sauver la baleine noire.

Autrefois chassée pour son huile et ses fanons, la baleine noire est protégée depuis 1935 à l'échelle internationale. Les estimations actuelles de la population se limitent à 500 spécimens, dont 295 se trouvent dans le Nord de l'Atlantique et 200 dans le Nord du Pacifique. Les principales raisons du déclin de la baleine noire sont les collisions avec les navires, l'enchevêtrement dans certains types d'agrès de pêche, la dégradation de leur habitat (particulièrement les régions où elles se nourrissent) et les perturbations.

En 1993, Pêches et Océans Canada établissait des aires de conservation de la baleine noire dans la baie de Fundy et à l'extrémité Sud de la Nouvelle-Écosse, dans la région du bassin Roweway. Les mesures possibles de rétablissement pourraient inclure différents types d'équipements de pêche utilisés dans les régions où nagent les baleines, jusqu'à modifier les voies de navigation et le nombre de bateaux d'observation des baleines qui peuvent observer la baleine noire.

Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial

En 1996, le Canada adoptait une nouvelle loi, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. L'objectif global de la loi est de protéger les espèces sauvages, particulièrement celles qui sont en péril, en raison de la surexploitation provoquée par le braconnage et le commerce illégal, ainsi que pour protéger nos écosystèmes contre l'introduction d'espèces sauvages nuisibles.

Stratégie sur la faune de la Colombie-Britannique

Cette stratégie provinciale offre une vision et un cadre de travail faisant en sorte que le patrimoine faunique de la province soit conservé pour les générations à venir, en déterminant les priorités, en établissant des partenariats et en mobilisant l'énergie. La stratégie illustre l'importance de créer des plans stratégiques tels que le veut l'article 6(a) de la Convention.

Restauration et rétablissement, Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique s'est engagée à respecter les obligations de la Convention sur la diversité biologique et de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Elle s'est aussi engagée à rétablir les écosystèmes dégradés et à restaurer la faune menacée à chaque fois que cela est possible. Plusieurs activités portant sur les espèces et les écosystèmes ont été lancées, dont :

- *L'élaboration de plans de rétablissement pour plusieurs espèces désignées comme étant en péril : l'Aloue marbrée, la Chouette tachetée, le Moqueur des armoises, le Pic à tête blanche, le Faucon pèlerin et le bison des bois. De plus, un programme de réintroduction de la marmotte de l'Île de Vancouver, en danger de disparition (la seule espèce de mammifère endémique du Canada) a été lancé en 1996.*
- *Plusieurs projets de restauration d'écosystèmes ont été lancés dans le cadre du programme de renouvellement des forêts pour la restauration des bassins versants. Plus de 240 projets sont actuellement en cours totalisant une allocation d'environ 90 millions \$ jusqu'à maintenant.*

Stratégie de conservation du grizzli, Colombie-Britannique

Plus de la moitié des ours bruns (grizzli) du Canada se retrouvent en Colombie-Britannique, et cette population est menacée. La stratégie a été créée afin d'établir la base permettant d'assurer la survie à long terme de l'ours grizzli. Depuis 1995, plusieurs initiatives ont été

entreprises, notamment :

- *l'augmentation des amendes pour le prélèvement illégal d'ours grizzli;*
- *de nouvelles restrictions à la chasse, y compris l'interdiction de chasser dans certaines régions;*
- *le financement de dépotoirs à l'épreuve des ours;*
- *de nouveaux règlements pour interdire le commerce ou la possession des organes d'ours, y compris la vésicule biliaire, les pattes et les organes génétiques;*
- *la création de régions de conservation de l'ours grizzli telles que Khutzeymateen;*
- *l'établissement d'un comité consultatif scientifique sur l'ours grizzli.*

Loi sur la faune de la Saskatchewan

En 1997, la Saskatchewan a modifié sa loi sur la faune afin de mieux protéger la biodiversité de la province. Une des principales modifications à la loi élargissait le mandat de la province en matière de protection et de gestion de la flore et de la faune sauvages de la province. La loi assure aussi un niveau élevé de protection pour les espèces désignées en péril.

Contrôle des espèces étrangères, Alberta

Le gouvernement de l'Alberta a pris des mesures afin de remédier aux impacts négatifs causés par des espèces étrangères non désirées pour l'environnement et l'économie. La loi sur la faune permet au ministre d'évaluer et d'interdire, lorsque les circonstances le justifient, l'importation ou l'introduction d'espèces étrangères envisagées à des fins agricoles ou autres, afin qu'elles ne représentent pas une menace pour la faune de l'Alberta. La loi sur les espèces nuisibles à l'agriculture et la loi sur le contrôle des mauvaises herbes assurent le contrôle des espèces introduites qui sont considérées comme des espèces nuisibles ou des mauvaises herbes.

Programme de rétablissement des espèces en péril, Alberta

Ce programme vise à restaurer toutes les espèces classées comme menacées ou en danger de disparition en Alberta à des niveaux de population viables. Le programme est intégré aux initiatives nationales du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et du Comité de rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ). Des plans de rétablissement ont été élaborés pour le caribou des forêts, le renard véloce, le Faucon pèlerin, la Chouette des terriers, le Cygne trompette, le Pélican blanc d'Amérique, la Grue blanche d'Amérique, la Buse rouilleuse, le Pluvier siffleur, la Pie-grièche migratrice, la grenouille léopard du Nord, l'omble à tête

plate, la truite dorée, l'esturgeon jaune, le chabot de St-Mary et la grenouille bleue de l'Ouest.

Accord de cogestion de la faune, Territoires du Nord-Ouest et peuples autochtones

Les Inuits de la région de Nunavut, au Nord du Canada, ont entériné un accord avec le gouvernement du Canada pour la cogestion de la faune. Le conseil de gestion de la faune du Nunavut a été créé dans le cadre de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut et comprend des membres du gouvernement et de la collectivité Inuit. La principale tâche du Conseil est d'agir en tant qu'organisme gouvernemental. Il est responsable de la gestion de la faune dans la région du Nunavut, y compris l'élaboration de politiques fauniques, l'établissement de directives sur les prélèvements, les initiatives de recherche et la surveillance d'une gamme d'activités de gestion qui assurent l'utilisation durable des ressources fauniques.

L'établissement du conseil de gestion de la faune du Nunavut a permis de reconnaître la nécessité d'un système efficace de gestion qui complète les droits et les priorités des Inuits en matière de prélèvement et qui reconnaît les systèmes Inuit de gestion de la faune comme des contributions à la conservation de la faune et de leurs habitats.

Plan de rétablissement du bison des bois sur les basses terres de la rivière des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.)

La Première nation Deninu Kue a amorcé un plan de rétablissement pour les bisons de la région du lac Hook. Les bisons sont très importants pour des raisons écologiques, économiques et culturelles dans plusieurs collectivités autochtones des T. N.-O. Le troupeau de bisons du lac Hook se trouve sur les basses terres de la rivière des Esclaves, près du parc national du bison des bois, et on y comptait auparavant 1 700 spécimens. La population a rapidement baissé dans les années 1970 et 1980 et, en 1995, le troupeau était réduit à environ 200 bisons.

Malheureusement, deux maladies ont été introduites dans les troupeaux de bisons du Nord du Canada. Les bactéries provoquant la brucellose bovine et la tuberculose ont été introduites dans la région par des bisons importés du sud. Le contrôle de la propagation de la maladie aidera à assurer la conservation à long terme du troupeau de bisons du lac Hook.

Les objectifs du plan de rétablissement sont les suivants :

- *rétablir un troupeau sain de bisons dans la région du lac Hook qui est exempt des maladies de la brucellose et de la tuberculose bovine;*
- *préserver la diversité génétique du troupeau de bisons du lac Hook;*
- *protéger les bisons sains de la région du lac Hook;*
- *préserver et améliorer l'écosystème du lac Hook;*
- *exploiter des possibilités économiques pour le troupeau de bisons du lac Hook.*

Région du fleuve Saint-Laurent, Québec

Le gouvernement fédéral collabore avec plusieurs agriculteurs et chercheurs non gouvernementaux de Canards illimités Canada et de l'Université du Québec afin d'examiner différentes techniques d'exploitation agricole qui permettent de promouvoir la nidification de la sauvagine le long du fleuve Saint-Laurent. L'objectif de la recherche est de démontrer comment la conservation de la biodiversité peut être intégrée à des pratiques agricoles durables.

Conseil consultatif sur les poissons et la faune des terres intérieures, Terre-Neuve

En 1997, le gouvernement de Terre-Neuve a mis sur pied le conseil consultatif sur les poissons et la faune des terres intérieures, un organisme indépendant du gouvernement. Le conseil comprend des membres provenant du public, des utilisateurs des ressources et d'autres intervenants qui participent au processus de prise de décisions. Le principal mandat du conseil consiste à formuler des recommandations et à offrir des conseils à la province sur les questions de gestion des poissons et de la faune des terres intérieures.

Un des projets les plus pressants du conseil est l'élaboration d'un programme de timbres de conservation. Ce programme rassemblera des fonds administrés par le conseil et permettra aux chasseurs, aux pêcheurs et aux autres personnes qui apprécient la faune de contribuer directement à l'entretien et à l'amélioration des habitats fauniques et de ceux des poissons. Le financement sera obtenu par l'achat du timbre de conservation, qui sera obligatoire, afin de valider toute licence provinciale de prélèvement de poissons ou de faune. Les fonds serviront à de nouveaux programmes de conservation des poissons et de la faune.

Plan de rétablissement de la martre de Terre-Neuve

La population de la martre d'Amérique à Terre-Neuve (*martes americana atrata*) a été désignée en 1986 comme menacée, et en voie de disparition à la suite d'une révision, en 1996. Plusieurs facteurs ont

contribué à son déclin, y compris la perte d'habitat attribuable à l'exploitation forestière, aux feux de forêt et aux infestations d'insectes, ainsi qu'à la mortalité à cause du piégeage accidentel, des prédateurs et des maladies.

L'objectif du rétablissement de cette population est d'améliorer les chiffres actuels et, éventuellement, établir deux populations distinctes ayant chacune entre 350 et 400 membres. Cet objectif sera atteint en protégeant et en améliorant l'habitat, en introduisant des mères provenant des programmes de reproduction en captivité et en réduisant la mortalité attribuable au piégeage accidentel. La recherche et le suivi sont des éléments clés de la stratégie globale.

Groupe de conservation de Terre-Neuve et du Labrador

Le groupe de conservation de Terre-Neuve et du Labrador est une initiative de conservation sans but lucratif très réussie, lancée en 1993 par la commission de relance économique de la province. Le programme est conçu pour intégrer l'éducation, la formation et l'expérience au travail et il s'adresse à des jeunes de 16 à 27 ans dans les domaines de l'amélioration et de la conservation de l'environnement. Ces jeunes sont organisés en « équipes vertes » partout dans la province afin de fournir des conseils, de l'aide et des ressources humaines aux groupes et aux organismes des collectivités intéressés à protéger ou à améliorer leurs ressources naturelles et à accroître la sensibilisation à l'environnement.

Réintroduction du Merle-bleu de l'Est, Hydro-Québec

Depuis 1979, ce programme d'Hydro-Québec vise à réintroduire le Merle-bleu de l'Est au Québec. Plus de 500 nichoirs ont déjà été installés sur les pylônes et le taux d'occupation est d'environ 25 %. D'autres programmes d'Hydro-Québec ont mené à l'installation de 220 autres nichoirs, à la fois sur les pylônes et les poteaux, et à l'utilisation de terres humides et de petits étangs pour introduire la rainette faux-criquet de l'Ouest dans le Sud du Québec, où elle était auparavant abondante.

Shell Canada

Shell Canada, par l'entremise du Fonds mondial pour la nature Canada, appuie l'étude continue des ours grizzli dans le bassin versant de la rivière Bow, en Alberta. Cette étude vise à déterminer l'impact de l'utilisation des terres sur l'habitat de l'ours brun. Les résultats de l'étude seront utilisés afin de réduire l'impact des activités de Shell sur cet habitat.

Canadian Forest Products Ltd.

Depuis 1990, Canadian Forest Products Ltd., de la Colombie-Britannique, surveille 87 nids de Pygargues à tête blanche (le lieu du nid et ses caractéristiques, la réussite de la reproduction), afin d'assurer la protection des habitats de nidification à long terme. L'entreprise effectue aussi des relevés des espèces rares et importantes pour la société, telles que les Pygargues à tête blanche, les Aloues marbrées, les chouettes, l'Autour des palombes et le chevreuil. Elle a entrepris des études sur les habitats des oiseaux reproducteurs, des petits mammifères, des chauve-souris et des ours, elle a surveillé des plantes et des vertébrés dans des fragments de forêts de différentes tailles, et étudié des poissons et des invertébrés des ruisseaux.

Ainsworth Lumber Co., Canadian Forest Products et Weyerhaeuser Canada

Une liste préliminaire de plantes potentiellement rares et en danger de disparition de la région forestière des grandes prairies, au Nord de l'Alberta, a été élaborée par les trois partenaires : Ainsworth Lumber Co., Canadian Forest Products et Weyerhaeuser Canada. La liste fournit aussi de l'information sur les sites écologiques et les collectivités de ces plantes.

Wildlife Tomorrow, Saskatchewan

Wildlife Tomorrow est un exemple d'un programme bénévole de conservation réalisé par les propriétaires. Depuis sa création en 1974, il comprend plus de 1 400 propriétaires participants. Des accords volontaires sont négociés entre la fédération de la Saskatchewan et les propriétaires locaux, en vertu desquels les propriétaires retiennent le titre sur les terres mais s'engagent à conserver l'habitat faunique. Les propriétaires reçoivent une reconnaissance pour leurs efforts mais aucune compensation financière. Actuellement, la fédération a obtenu l'accord de conserver plus de 16 000 hectares d'habitats fauniques sur des terres privées.

Q. Coopération internationale - Partager notre expérience

Le Canada participe à un certain nombre de partenariats avec d'autres pays afin d'appuyer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Voici certains exemples :

Le Conseil de l'Arctique

Le Conseil de l'Arctique a été établi en 1996 par la Déclaration sur l'Arctique afin d'agir comme un forum

circumpolaire pour l'interaction coopérative et la coordination entre le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, les États-Unis et la Fédération russe, du développement durable et de la protection de l'environnement dans l'Arctique. La déclaration sur l'Arctique, signée par ces nations, comprend la Conférence circumpolaire Inuit, le Conseil Saami (Scandinavie, Finlande et Russie) et l'Association des minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération russe.

Plusieurs programmes stratégiques de protection de l'environnement arctique se poursuivent sous l'égide du Conseil de l'Arctique :

- *programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique;*
- *protection de l'environnement marin de l'Arctique;*
- *urgence, prévention, état de préparation et réaction;*
- *conservation de la flore et de la faune de l'Arctique.*

Programme de conservation de la flore et de la faune arctiques (CFFA)

Le Canada est un participant actif au Programme de CFFA, qui a été établi afin de répondre aux besoins d'espèces arctiques précises et de leur habitat dans la région arctique, dont l'expansion est accélérée. Le CFFA est un des quatre programmes financés par la Stratégie de protection de l'environnement de l'Arctique qui a été adoptée en 1991 par le Canada, la Norvège, le Danemark, le Groenland, l'Islande, la Russie, la Finlande et les É.-U. Les objectifs principaux de la CFFA sont les suivants :

- *conserver la flore et la faune de l'Arctique et la diversité de ses habitats;*
- *protéger l'écosystème arctique des menaces;*
- *améliorer les lois sur la gestion de la conservation, les règlements et les pratiques dans l'Arctique;*
- *intégrer les intérêts arctiques dans les forums mondiaux de conservation.*

Les éléments du programme comprennent :

- *la **Stratégie de coopération pour la conservation de la diversité biologique dans la région de l'Arctique**, qui comprend des orientations stratégiques portant sur la Convention sur la diversité biologique, et un cadre de référence pour orienter la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité arctique;*
- *le **Plan des aires circumpolaires protégées, Stratégie et plan d'action**, signé par les huit nations circumpolaires, offre une stratégie globale de conservation de l'habitat arctique. Entre 1996 et 1997, neuf nouvelles aires protégées représentant une superficie totale de 104 702*

km2 ont été ajoutées au réseau existant des aires arctiques protégées;

- *la **Stratégie et plan d'action de la conservation de l'Eider circumpolaire** est axée sur l'utilisation durable des canards eider.*

Régions écologiques de l'Amérique du Nord : vers une perspective partagée

La Commission de coopération environnementale (CCE), créée en vertu de l'Accord nord-américain sur la coopération environnementale, a élaboré un cadre d'étude des régions écologiques de l'Amérique du Nord. Cette étude comprend aussi une discussion d'études de cas provenant de partout en Amérique du Nord, y compris un cas sur la conservation de la biodiversité dans les régions arctiques de l'Amérique du Nord. Cette étude est le résultat de la collaboration internationale avec le comité trilatéral sur l'information environnementale, le groupe de travail de la CCE et le Conseil canadien des régions écologiques.

Utilisation durable de la biodiversité (UDB), Centre de recherches pour le développement international

Ce programme vise à améliorer la capacité des peuples locaux et autochtones à protéger et à utiliser de manière durable la biodiversité et les connaissances sur la biodiversité et à entreprendre ce qui suit :

- *fournir un appui aux peuples locaux et autochtones ainsi qu'aux institutions en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour qu'ils entreprennent des recherches indépendantes ou en collaboration avec des établissements officiels des secteurs;*
- *contribuer à la recherche à l'échelle locale, nationale et internationale qui porte sur l'amélioration de l'utilisation durable de la biodiversité par les collectivités locales;*
- *recommander l'élaboration de politiques appropriées et équitables régissant la biodiversité;*
- *promouvoir de nouvelles méthodes visant à améliorer, à surveiller et à évaluer l'utilisation durable de la biodiversité;*
- *renforcer la communication entre les responsables locaux et les bénéficiaires de la biodiversité.*

L'initiative appuie la recherche portant sur :

- *l'élaboration de modèles de propriété intellectuelle et de droits traditionnels sur les ressources afin d'assurer le partage équitable des bénéfices résultant de la biodiversité;*
- *la promotion des connaissances locales et autochtones en matière de biodiversité et des institutions nécessaires à la protection et à l'utilisation de ces connaissances;*

- la participation des collectivités à l'élaboration et à la conservation de méthodes agricoles portant sur la biodiversité aquatique et le soutien à l'élaboration de mesures incitatives, de méthodes et d'options de politiques pour la conservation in situ ou dans les exploitations agricoles;
- le soutien aux stratégies et aux mesures incitatives produisant des revenus pour l'utilisation durable des produits de la biodiversité, particulièrement les plantes médicinales et les produits des forêts qui ne sont pas du bois d'œuvre.

Les projets de recherche financés par l'UDB comprennent :

1. *Le Programme communautaire de conservation et de développement de la biodiversité*

Ce programme a été lancé dans 11 pays et il permet de réunir des partenaires à l'échelle internationale, ainsi que des institutions locales et nationales dont les activités visent la promotion du rôle des agriculteurs en tant qu'innovateurs communautaires dans le développement, la conservation et l'utilisation des ressources génétiques des plantes. L'objectif est de documenter et de valider les connaissances et les systèmes d'innovation des agriculteurs. Les activités du programme portent sur la recherche active qui fait intervenir des agriculteurs et des scientifiques travaillant ensemble sur le terrain afin d'accroître la productivité, d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs et de maintenir la diversité génétique. Le programme devrait avoir un impact sur la génération, la conservation, l'entretien et l'utilisation durable des ressources génétiques à tous les niveaux - aussi bien dans les champs des agriculteurs que dans les institutions internationales.

2. *Réseaux régionaux portant sur les plantes médicinales, Afrique*

Une alliance de projets et d'activités de réseaux visait à réagir aux priorités régionales de la recherche sur les plantes médicinales et la médecine traditionnelle en Afrique. Les partenaires de cette recherche comprennent des universités, des ONG, des organismes gouvernementaux tels que des jardins botaniques et des ministères de la santé. Des projets individuels ou des mini-réseaux ont permis de présenter des ateliers, de préparer des publications et de cultiver les liens entre les chercheurs. L'UDB appuie une série de trois ateliers régionaux (en français, en anglais et bilingues) afin d'animer des discussions et des échanges de renseignements sur les méthodes et les approches logistiques face aux priorités locales de recherche, afin d'explorer les possibilités d'établir des réseaux et de

poursuivre le dialogue entre les partenaires de cette recherche en vue d'étayer le programme de soutien du CRDI aux activités entourant les plantes médicinales dans la région.

3. *Médecine traditionnelle pour les Îles*

Ce programme est un réseau de recherche pluridisciplinaire qui fait la promotion de l'utilisation populaire de plantes médicinales au moyen de la recherche scientifique fondamentale. Ce réseau de projets vise à aider les collectivités à élaborer des stratégies qui tiennent compte des sexes pour répondre aux besoins en matière de santé, grâce à la validation scientifique (sécurité et efficacité) des remèdes populaires tirés des plantes et l'élaboration de programmes de conservation dans les collectivités. La diffusion et l'application des résultats de cette recherche sont des aspects essentiels du programme aux plans national et des collectivités. L'UDB prévoit élargir sa participation à d'autres pays de l'Amérique du Sud et favoriser les liens et la communication entre les chercheurs de la région.

4. *Réseau de plantes médicinales du CRDI en Asie du Sud*

Ce programme a aidé des chercheurs à répondre aux besoins régionaux, particulièrement en Inde, au Bangladesh, au Népal et au Sri Lanka. Trois réunions régionales importantes organisées par le réseau ont permis de mobiliser les connaissances, d'accroître l'échange de l'information et d'aider à promouvoir la collaboration régionale, particulièrement entre les ONG, les établissements d'enseignement, les organismes gouvernementaux, le secteur privé et les divers organismes donateurs. Un code de conduite en matière de recherche sur les plantes médicinales a été élaboré afin d'appuyer la conservation de la biodiversité, et le programme a récemment établi la liste de priorités des espèces de plantes médicinales menacées et vulnérables qui requièrent des activités de production durable dans la région. En décembre 1998, le réseau sera l'hôte d'un atelier sur la collaboration dans le domaine de la recherche sur les plantes médicinales. Le réseau s'étendra à d'autres pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, y compris le Pakistan en 1998-1999 afin d'encourager la collaboration régionale en concentrant ses efforts de recherche s'appuyant sur la collectivité.

5. *Initiatives en matière de politiques au Zimbabwe et dans la région SADC*

En mars 1997, l'UDB a financé la tenue, au Zimbabwe, d'un atelier portant sur les droits de propriété des plantes. Cet atelier regroupait des représentants du

gouvernement et de la société civile. L'atelier a débouché sur un examen de la loi du Zimbabwe sur la propriété intellectuelle et sur la description de divers intérêts en matière de politiques, qui pourraient être traités par la réforme des politiques sur la propriété intellectuelle. L'atelier a permis de préciser des domaines méritant que d'autres recherches soient réalisées : la nécessité de droit de propriété intellectuelle pour les contributions de savoir-faire aux innovations liées aux plantes dans le secteur officiel; les droits de propriété intellectuelle sur les plantes que pourrait adopter le gouvernement du Zimbabwe; la nécessité d'appliquer des règlements pour contrôler l'accès étranger à la biodiversité du Zimbabwe et la nécessité d'étudier la possibilité d'ententes régionales concernant ces questions de recherche.

L'UDB finance actuellement une proposition visant à tenir un atelier de suivi dont l'objectif est de discuter en profondeur des options en matière de politiques et, éventuellement, de rédiger une loi permettant de reconnaître les connaissances locales, de partager équitablement les avantages de l'utilisation de ces connaissances et la promotion des priorités relatives aux politiques locales, nationales et régionales.

6. *Fiducie mondiale des pêches : mettre en valeur des partenariats canadiens pour la conservation et l'utilisation de la biodiversité aquatique*

Les Premières nations canadiennes ont manifesté des inquiétudes quant aux stocks de poisson menacés et vulnérables. En 1979, un groupe de chercheurs en cryopréservation de l'Université de Victoria a commencé à appliquer les technologies à la conservation des stocks menacés de poissons tropicaux et de l'Amérique du Nord (p. ex. le chanos, le tilapia et le tambaqui). Cela a permis d'amorcer un mouvement de conservation génétique où le Canada est devenu un leader mondial. Ces débuts technologiques découlent de groupes divers qui, en bout de ligne, ont formé un organisme non gouvernemental, la Fiducie mondiale des pêches. Cet organisme a développé plusieurs autres partenariats tant dans les domaines technologiques que politiques, où participent la Nation Shuswap, la bande indienne Musqueam, le conseil tribal Carrier-Sekani, la Première nation Nuu-chah-nulth et des organismes des gouvernements fédéral et provincial. Des partenariats ont été formés à l'étranger avec des universités et des entreprises de production d'électricité dans plusieurs pays de l'Amérique latine.

7. *Le Programme des connaissances autochtones (PCA)*

Le programme est une initiative mondiale du réseau des peuples autochtones pour la biodiversité, d'institutions internationales et d'organismes nationaux. La mission du PCA est d'appuyer les activités des Autochtones qui aident à préserver et à protéger les connaissances locales et à obtenir la reconnaissance et une rémunération pour leurs innovations et leur contribution intellectuelle. Le Programme porte sur les systèmes de connaissances autochtones et sur l'impact qu'elles ont sur la conservation de la diversité biologique, la continuation et le renouvellement des cultures autochtones et la réduction de la pauvreté dans les collectivités autochtones, ainsi que l'établissement d'une base axée sur des modes de vie durables.

Le PCA appuie :

- *des activités concrètes dans les collectivités qui visent le développement durable pour les collectivités autochtones;*
- *la recherche effectuée par et pour les peuples autochtones et le développement des capacités afin d'établir les objets prioritaires de la recherche et pour en orienter les activités;*
- *les activités des peuples autochtones leur garantissant que leurs préoccupations entourant la préservation et la protection des connaissances autochtones seront incluses dans les processus décisionnels nationaux et internationaux.*

Le PCA a animé des discussions entourant les droits traditionnels sur les ressources avec les gouvernements nationaux et il est devenu le partenaire du Bureau de la Convention sur la diversité biologique responsable du groupe de spécialistes préparant l'information pour les réunions intersessionnelles sur les connaissances autochtones et l'article 8j) de la Convention. Les petites subventions du PCA ont attiré des demandes de la part de nombreux chercheurs autochtones partout au monde et ont obtenu un appui considérable de la part de donateurs additionnels.

Travaux dans l'Afrique francophone, Musée canadien de la nature

À la suite du Sommet et de l'engagement du Canada de se conformer à la Convention sur la diversité biologique, le Musée canadien de la nature a signé un protocole d'entente avec 20 pays, surtout des pays francophones de l'Afrique, portant sur les activités liées à l'engagement de ces pays dans le cadre de la Convention. Les pays sont liés par les dispositions de la Convention, et doivent répondre à l'exigence d'élaborer une stratégie nationale sur la biodiversité.

Le Musée canadien de la nature, grâce à ses connaissances scientifiques et techniques, offre les services nécessaires pour aider ces pays à se conformer aux dispositions de la Convention, à assurer la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques.

Dans le cadre de la Convention, le Musée canadien de la nature a aidé la Guinée, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire au cours des deux dernières années. Il aidera bientôt le Mali, le Togo, le Bénin, la Guinée-Bissau, le Madagascar, ainsi que d'autres pays de l'Afrique et des Antilles. Plusieurs autres pays se joindront au groupe travaillant dans ce domaine.

Programme de conservation de l'environnement fondé dans les collectivités en Chine et au Vietnam, Université du Nouveau-Brunswick

Le soutien du Canada aux peuples Chinois et Vietnamiens, par l'entremise de ce programme de conservation de l'environnement fondé sur les collectivités, a été mené par l'Université du Nouveau-Brunswick et annoncé le 24 octobre 1997.

Les régions rurales du Vietnam et de la Chine, particulièrement les collectivités qui se trouvent près des forêts de mangrove et tropicales, sont menacées de famine à cause de la dégradation des écosystèmes provoquée par la surexploitation des ressources naturelles, l'utilisation de nouvelles technologies, la croissance démographique accélérée et l'expansion économique.

Les participants à ce programme quinquennal mettront en œuvre une formation s'appuyant sur les collectivités quant à la protection de l'habitat et la conservation des espèces en Chine et au Vietnam. Le programme comprend des projets expérimentaux visant la formation de représentants officiels et d'universitaires dans le cadre de techniques de conservation d'écosystèmes naturels, de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles dans les collectivités visées et la création d'un réseau de suivi des résultats.

Les autres partenaires sont l'Agence canadienne de développement international, l'Université Saint Mary's, le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, DalTech, l'Université nationale du Vietnam, l'Université Xiamen de Chine, ainsi que l'Université agricole Fujian.

Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, Saskatchewan

Le Réseau de réserves est une initiative internationale de conservation conçue afin de protéger les principaux habitats et les ressources utilisées par les oiseaux de rivage dans toutes leurs aires de migration. Plusieurs espèces d'oiseaux de rivage dépendent d'une chaîne de sites essentiels afin de compléter leur migration annuelle et pour que les efforts de conservation réussissent, tous les maillons de la chaîne doivent être protégés. En février 1995, le réseau comportait 31 sites officiellement reconnus dans sept pays, de la Terre de feu en Argentine jusqu'à l'Alaska, protégeant environ 10 millions d'hectares d'habitats, et 30 millions d'oiseaux de rivage.

Le Canada est un partenaire actif du Réseau. En 1994, deux autres régions, les Lacs Quill et le Lac Last Mountain, les deux situés en Saskatchewan, ont été ajoutées au réseau. La région des Lacs Quill est un complexe de lacs d'eau douce et de lacs d'eau salée, de marais, d'étangs et de la prairie indigène environnante, qui fournit un habitat exceptionnel à plusieurs espèces. Près d'un million d'oiseaux utilisent cette région, y compris certaines espèces menacées ou en danger de disparition. En 1997, les Lacs Chaplin et Old Wives ont été désignés comme les quatrième et cinquième réserves du Réseau au Canada.

International Plant Genetics Research Institute (IPGRI)

Le Canada est un participant actif à l'IPGRI, donnant plus précisément un soutien financier au groupe consultatif de recherche agricole internationale, dont le mandat est de mettre de l'avant la conservation et l'utilisation des ressources génétiques des plantes pour le bienfait des générations actuelle et future.

